

Mai 2015

37

Isabelle Ravier

# L'évolution des signalements de mineurs pour faits qualifiés infraction : quelles pistes de compréhension ?

Partie 1

Objectivation des tendances



Direction opérationnelle de criminologie

Operationele directie criminologie

Nationaal Instituut voor criminalistiek en criminologie

Institut National de criminalistique et de criminologie

---

## Table des matières

Table des matières .....	1
Introduction.....	2
1. Contexte et objectifs de la recherche .....	2
2. Le contenu du rapport.....	2
Chapitre 1 L'évolution des signalements d'affaires protectionnelles en Belgique .....	4
1. Eléments de méthodologie .....	4
2. Les affaires FQI et MD pour l'ensemble des arrondissements de Belgique.....	6
2.1. Les signalements d'affaires FQI.....	9
2.2. Les signalements d'affaires MD.....	11
Chapitre 2 L'évolution des signalements de FQI.....	14
1. Le profil des mineurs signalés pour FQI .....	14
1.1. Le nombre de mineurs signalés pour FQI.....	14
1.2. Le nombre de faits, le genre et l'âge .....	14
2. Le mode d'entrée des affaires protectionnelles aux parquets jeunesse .....	16
3. Le flux d'entrée de nouvelles affaires aux parquets correctionnels .....	20
4. Les différents types d'affaires FQI.....	22
4.1. Les différents types d'infraction.....	22
4.2. L'évolution des grandes catégories de types de faits en Belgique.....	23
4.3. Des spécificités par arrondissements ? .....	25
Chapitre 3 Éclairages sur les faits concernant des mineurs : en Belgique et ailleurs .....	37
1. La délinquance auto rapportée en Communauté flamande de Belgique .....	37
2. La délinquance juvénile « internationale » .....	41
2.1. Démarche méthodologique et limites.....	41
2.2. Données policières .....	43
2.3. Que retenir ? .....	50
Conclusion provisoire .....	50
Bibliographie.....	52
Table des figures.....	55

# Introduction

## 1. Contexte et objectifs de la recherche

Notre recherche poursuit le projet d'appui scientifique à la production et à l'exploitation des bases de données relatives à la protection de la jeunesse mené à l'initiative de la DO criminologie de l'INCC depuis 2004 (Vanneste, Detry et Goedseels, 2007),(Vanneste, Detry et Goedseels, 2008), (Detry et Goedseels, 2008), (Ravier, 2012). De précédents résultats portant sur les données disponibles relatives aux signalement d'affaires de faits qualifiés infraction (FQI) et situations problématiques pour les années 2005 à 2008 ne permettaient pas d'alimenter l'affirmation d'une augmentation exponentielle de la délinquance juvénile (Ravier, 2012, 21) alors que l'on constatait une progression des signalements de situations problématiques (Ravier, 2012, 13). Ces tendances semblent se confirmer selon les analystes statistiques du Collège des Procureurs Généraux<sup>1</sup>.

L'objectif de la recherche est d'apporter un éclairage sur l'évolution de la délinquance des mineurs en Belgique. Il s'agira dans un premier temps d'objectiver ces tendances et dans un second temps de dégager et d'analyser quelques pistes de compréhension de cette évolution. Nous présentons ici la première étape de notre démarche de recherche, la phase d'objectivation des tendances observées en Belgique à partir d'une analyse du flux de signalements de faits qualifiés infraction aux parquets de la jeunesse<sup>2</sup>, complétée par une approche de quelques données concernant la délinquance des mineurs à un niveau international.

L'objet de cette première partie du travail est de mettre à plat des données enregistrées, au niveau des parquets de la jeunesse en Belgique, de données de délinquance autorapportée et des données policières étrangères, afin d'ouvrir la réflexion et la mise en question à partir des observations et d'amorcer ainsi une « mise en paroles » des chiffres qui ne parlent pas d'eux-mêmes.

## 2. Le contenu du rapport

Le premier chapitre porte sur la description de l'évolution des affaires protectionnelles signalées aux parquets de la jeunesse. Nous nous intéressons donc ici à deux types d'affaires concernant des mineurs, les affaires de faits qualifiés infraction (FQI) et les affaires de mineurs en danger (MD). Après la présentation d'éléments méthodologiques (section 1.), nous nous intéressons au flux de signalements pour l'ensemble des arrondissements de Belgique (section 2), avant d'approfondir l'approche du flux des affaires FQI avec un focus sur cinq arrondissements sélectionnés correspondant au ressort des cinq cours d'appel : Bruxelles-Hal-Vilvoorde, Antwerpen, Gent, Liège et Mons. Pour le ressort de la cour d'appel de Mons, nous prenons en considération non pas les données de l'arrondissement de Mons dont l'enregistrement n'a démarré qu'en 2010, mais les données de l'arrondissement de Charleroi, disponibles pour l'ensemble de la période et permettant donc une comparaison avec les autres arrondissements. Une quatrième section propose le même exercice concernant les signalements d'affaires MD.

Le second chapitre se focalise sur l'évolution des signalements de FQI. Une première section s'intéresse aux mineurs signalés, le nombre d'affaires concernant chacun des mineurs signalés pour

---

<sup>1</sup> Ministère Public, le Collège des Procureurs Généraux présente les statistiques annuelles 2013 des parquets correctionnels, Conférence de presse du 27 mars 2014. La conférence de presse du 2 avril 2015 au cours de laquelle le Collège des procureurs généraux a présenté les statistiques annuelles 2014 des parquets de la jeunesse confirme cette tendance « d'une chute du flux d'entrée des affaires FQI caractérisée essentiellement par la baisse continue des délits contre les biens ».

<sup>2</sup> Nous tenons à remercier chaleureusement nos collègues Dieter Burssens, Isabelle Detry, Eef Goedseels et Charlotte Vanneste pour leurs conseils avisés, les échanges d'informations et leur relecture précieuse.

un FQI, le sexe et l'âge de ces mineurs. La seconde section analyse l'évolution des modalités d'entrée de l'affaire au parquet, procès-verbaux de police ou autre. Une troisième section met en perspective l'évolution du flux de signalements d'affaires FQI concernant des mineurs avec l'évolution du flux d'entrée d'affaires aux parquets correctionnels en nous appuyant sur les données chiffrées mises à disposition par les analystes statistiques relatives à « la recherche et la poursuite d'affaires pénales par les parquets correctionnels près les tribunaux de première instance et par le parquet fédéral (2003-2013) »<sup>3</sup>. Et enfin, la quatrième section s'intéresse à la description de l'évolution des signalements d'affaires de FQI selon les différents types d'infraction, pour l'ensemble des arrondissements francophones et néerlandophones de Belgique<sup>4</sup>, et dans chacun des cinq arrondissements sélectionnés.

Le troisième chapitre réalise un très bref tour d'horizon d'autres types de données permettant d'appréhender l'évolution des faits concernant des mineurs en Belgique et ailleurs. La première section fait état d'une recherche portant sur la délinquance auto rapportée réalisée en Flandres et la seconde balaie une série de données policières au niveau international.

---

<sup>3</sup> <http://www.om-mp.be/stat/corr/start/f/home.html>.

<sup>4</sup> L'arrondissement de Eupen n'utilise pas le programme d'enregistrement qui ne dispose pas encore d'une traduction en langue allemande.

# Chapitre 1 L'évolution des signalements d'affaires protectionnelles en Belgique

Pourquoi nous intéresser aux flux de signalements aux parquets de la jeunesse alors que la plupart des statistiques discutées par la communauté scientifique portent sur le nombre de mineurs enregistrés par les services de police et qu'on ne peut raisonnablement se satisfaire d'une seule source pour mesurer un tel phénomène ? L'on sait par ailleurs que « toutes les statistiques sont des reconstructions et sont soumises à des biais qui sont propres à chaque acteur » (van Dijk, 2009, 18).

Il se trouve qu'en Belgique, à l'heure actuelle, les seules<sup>5</sup> données disponibles concernant la « délinquance de mineurs » portent sur le volume et la nature du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse. Ces affaires protectionnelles sont les affaires pour lesquelles un suspect mineur a pu être identifié et a fait l'objet d'un procès-verbal transmis au parquet.

## 1. Éléments de méthodologie

Le point de départ de notre analyse porte donc sur des statistiques institutionnelles : les données chiffrées relatives aux signalements d'affaires protectionnelles, les affaires de faits qualifiés infraction (FQI) et les affaires de mineurs en danger (MD) aux parquets de la jeunesse de Belgique produites annuellement par les analystes statistiques auprès du Collège des procureurs généraux et publiées sur le site internet du Ministère public<sup>6</sup>.

Notre approche comporte des limites importantes car ce type de données « ne constitue pas un enregistrement de la délinquance des mineurs réelle mais un baromètre de son traitement institutionnel » (Mucchielli, 2010, 98). Rappelons également qu'il s'agit des faits « élucidés », c'est-à-dire des faits pour lesquels un suspect a pu être identifié, mineur en l'occurrence, et pour lesquels un PV a été dressé. Il faut donc que la police ait eu connaissance de l'infraction, ait élucidé l'affaire<sup>7</sup> et l'ait transmise au parquet. La reportabilité des faits, liée notamment à la propension des victimes à porter plainte, ainsi que la proactivité de la police à l'égard des jeunes jouent dès lors un rôle important dans le flux de signalements. Par ailleurs, le taux d'élucidation (rapport entre le nombre de faits constatés et le nombre de faits élucidés) peut varier grandement, notamment selon le type de faits (l'existence d'une victime, la gravité du fait,... autant d'éléments pouvant inciter à la prise en considération du fait ou non) ou encore la variation d'intensité de l'activité et de l'enregistrement policier liée à des objectifs de résultats (Aubusson de Cavarlay, 2013, 1). Ainsi, de nombreux faits ne sont jamais relatés, sans oublier que les affaires signalées aux parquets de la jeunesse sont encore loin de la « vérité judiciaire ». A ce stade de la procédure il n'est pas (encore) établi que le mineur a effectivement commis les faits et la qualification peut encore être modifiée en cours de procédure.

Un autre obstacle à une approche réellement comparative au fil du temps est l'évolution des incriminations. L'enregistrement des affaires au cours des années dépend de la définition légale des actes incriminés enregistrés. Des modifications législatives (décriminalisation de certains comportements ou au contraire criminalisation d'autres) ou des circulaires précisant les politiques de poursuite sont bien évidemment sources de fluctuations du nombre d'affaires enregistrées.

Notre premier objectif qui fait l'objet de cette première partie de rapport de recherche est bien *d'objectiver l'évolution du flux d'affaires signalées aux parquets* de la jeunesse. Les données

---

<sup>5</sup> Les données policières disponibles portent sur les figures criminelles, les faits commis mais ne permettent pas d'identifier les mineurs.

<sup>6</sup> <http://www.om-mp.be/stat/jeu/f/index.html>

<sup>7</sup> Précisons qu'en cas d'auteur inconnu, l'affaire est alors toujours enregistrée au niveau des parquets correctionnels.

présentées sont issues des données chiffrées relatives au « flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse près les tribunaux de première instance (2006-2013) » présentées dans les tableaux de statistiques mis à la disposition du public par les analystes statistiques sur leur site internet<sup>8</sup>. Ces statistiques « sont entièrement et exclusivement réalisées sur base des données enregistrées dans le système informatique des sections jeunesse des parquets de première instance, appelé PJP, anagramme de « parquet jeunesse/jeugdparquet »<sup>9</sup>. Elles apportent des informations sur le flux des affaires<sup>10</sup> et éclairent également le profil des mineurs<sup>11</sup>. Concernant les affaires, le nombre de signalements d'affaires protectionnelles aux parquets, affaires « mineurs et danger » (MD) et affaires de « fait qualifié infraction »<sup>12</sup> (FQI), sont présentés par année, par arrondissement judiciaire et par type d'infraction. Concernant les mineurs, nous nous intéressons au nombre d'affaires concernant un mineur unique par parquet, au sexe et à l'âge de celui-ci<sup>13</sup>.

Les données concernant le nombre d'affaires par mineur, l'âge, le sexe sont présentées par « mineur unique » (chaque jeune est alors comptabilisé une seule fois par année et par parquet,) et éclairent le profil des mineurs.

Les tableaux et figures présentées portent sur le nombre d'affaires signalées par année ainsi que sur leur évolution en termes d'indice, l'année 2006 étant l'année de référence (indice 100).

Dans le cadre de l'exploitation de ces statistiques descriptives, nous avons utilisé l'outil d'*analyse en composantes principales*. Celle-ci est une forme d'analyse multivariée dont l'objectif est de permettre une description par la réduction, la simplification, la synthèse d'une série de variables (Abdeljalil, 2004, 1). Elle « permet d'analyser des tableaux de données numériques quantitatives pour en réduire la dimensionnalité aux principaux facteurs d'interaction entre variables et en représenter graphiquement les interrelations » (Desbois, 1998, 57). L'idée est ici, dans une visée purement descriptive, de « repérer la structure des relations parmi un nombre important de variables, sans modèle explicatif préconstruit » (Vanneste, 1997, 40) et d'en dégager les évolutions dans le temps. L'analyse en composantes principales est effectuée sur des variables préalablement converties en taux de signalements pour 10 000 mineurs de l'arrondissement afin de neutraliser l'influence de l'évolution démographique (Vanneste, 2001, 59). Notre analyse porte donc sur les taux de signalements d'affaires « mineur en danger » (MD) ou « mineur ayant commis un fait qualifié infraction » (FQI) par arrondissement judiciaire en référence à la population de mineurs de l'arrondissement.

---

<sup>8</sup> <http://www.om-mp.be/stat/jeu/f/index.html>. Données au 20.08.2014.

<sup>9</sup> <http://www.om-mp.be/stat/jeu/f/index.html>, méthodologie.

<sup>10</sup> L'unité de compte est le numéro de notice correspondant à un mineur mis en cause dans une affaire, FQI ou MD, durant la période de référence. Une affaire impliquant plusieurs mineurs pourra dès lors être comptabilisée plusieurs fois dans la base de données.

<sup>11</sup> L'unité de compte prise en considération n'est plus ici un numéro de notice correspondant à un mineur mis en cause dans une affaire mais à un mineur « unique » par parquet, ce qui signifie qu'un même mineur au sein d'un même arrondissement judiciaire n'est compté qu'une seule fois par tableau », <http://www.om-mp.be/stat/jeu/f/index.html>. Méthodologie, indépendamment du nombre de fois qu'il apparaît dans une affaire. Un même mineur pourrait cependant être comptabilisé plusieurs fois s'il a fait l'objet d'un signalement dans différents arrondissements.

<sup>12</sup> En Communauté flamande, les situations de MD étaient appelées des « POS », jongeren in « problematisch opvoedingssituaties », aujourd'hui nommés « VOS », « verontrustende situatie », et les situations FQI sont appelées MOF, « misdrijf omschreven feit » (Pleysier et Put, 2015, 28).

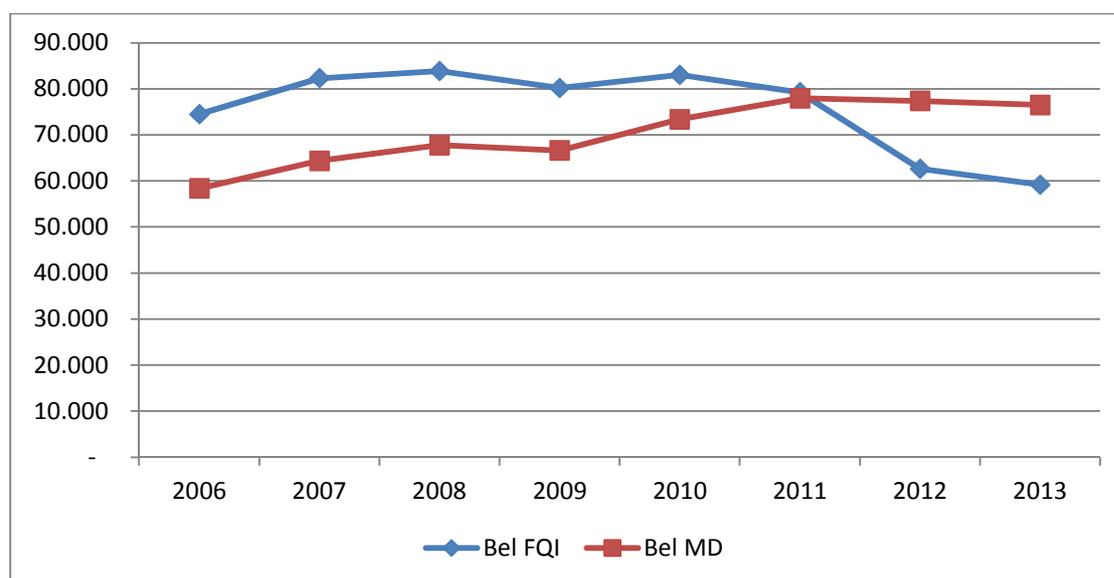
<sup>13</sup> « Pour calculer l'âge du mineur, les analystes statistiques se sont basés sur la différence entre la date de naissance et la date de la fin des faits. Si la date de fin n'est pas connue, la date de début des faits est utilisée ». <http://www.om-mp.be/stat/jeu/f/index.html>. Méthodologie.

## 2. Les affaires FQI et MD pour l'ensemble des arrondissements de Belgique

Cette section propose une description de l'évolution du nombre d'affaires protectionnelles signalées aux parquets jeunesse, en s'intéressant dans un premier temps à l'ensemble des arrondissements de Belgique faisant usage de l'application PJP<sup>14</sup>.

L'évolution de ces deux types d'affaires sur l'ensemble du territoire est contrastée : si l'on observe une tendance à l'infléchissement du nombre de signalements d'affaires FQI, la tendance est inverse en ce qui concerne les affaires de mineurs en danger.

Figure 1 : Evolution du nombre d'affaires protectionnelles (FQI & MD) dans l'ensemble des parquets jeunesse 2006-2013 (N)<sup>15</sup>



Dans l'ensemble des arrondissements, francophones et néerlandophones, on observe que le nombre d'affaires FQI diminue globalement entre 2006 et 2013 avec une baisse très nette à partir de l'année 2011. Par contre, le nombre d'affaires MD ne cesse d'augmenter jusqu'en 2011, année à partir de laquelle leur nombre devient supérieur au nombre d'affaires FQI (Figure 1). Cette tendance à la hausse semble se tasser sur les deux dernières années<sup>16</sup>, ce que montre la Figure 2 représentant l'évolution en termes d'indices.

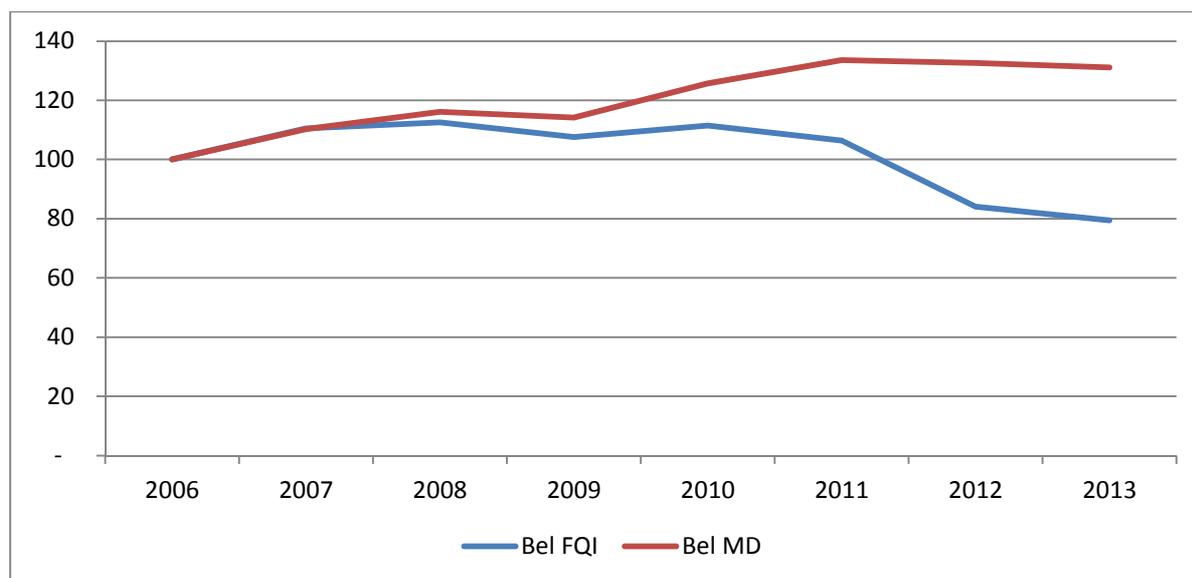
Les tendances dégagées par l'analyse du flux d'affaires protectionnelles entre 2005 et 2008 (Ravier, 2012) semblent se poursuivre et alimentent l'hypothèse d'une diminution des signalements d'affaires FQI.

<sup>14</sup> Sont pris en considération l'ensemble des arrondissements néerlandophones et francophones faisant usage du système PJP pour la période de référence. Ainsi l'arrondissement de Eupen n'est jamais considéré, celui de Neufchâteau a commencé à utiliser PJP en 2007, et celui de Mons en 2010.

<sup>15</sup> Source : Statistiques annuelles du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse, Analystes statistiques du Ministère Public.

<sup>16</sup> Si l'augmentation des affaires MD est de 31.1% sur l'ensemble de la période 2006-2013, elle n'est plus que de 4.2% entre 2010 et 2013 alors que la diminution des signalements d'affaires FQI se poursuit, -20.6% entre 2006 et 2013 et -28.7% entre 2010 et 2013.

Figure 2 : Evolution du nombre d'affaires protectionnelles (FQI & MD) dans l'ensemble des parquets jeunesse 2006-2013 (indice)<sup>17</sup>



Par l'analyse en composantes principales, nous cherchons à voir quels sont « les groupes de variables qui se profileraient comme déterminant le plus fortement la variabilité du système » (Vanneste, 2001, 60), soit le type d'évolution sur la période considérée. Ici, nous cherchons à voir comment se regroupent les variables « taux de signalements d'affaire FQI »<sup>18</sup> et « taux de signalements d'affaire MD » pour chacun des arrondissements lorsque l'on considère leur évolution sur les années 2006 à 2013. Les variables qui varient de façon relativement proche, en l'occurrence qui ont une tendance à la baisse ou à la hausse, apparaissent dans une même composante. Graphiquement, plus les points représentant les variables sont rapprochés, plus on peut faire l'hypothèse que les variations respectives sont étroitement dépendantes. Si les points se situent sur le même axe (horizontal ou vertical) mais sur un plan opposé, une corrélation significative peut être envisagée mais elle sera inverse ; c'est-à-dire que si une variable montre une évolution à la baisse par exemple, l'autre sera à la hausse. Et enfin, des variables éloignées, sur un axe différent, se retrouvent ainsi dans des composantes différentes ce qui laisse présager d'une indépendance des deux variables (Vanneste, 2001, 207) dans leur évolution sur la période considérée.

Si la première composante représente un pourcentage très élevé de la variance globale, les résultats indiquent alors une homogénéité plus importante que si la variance est fortement répartie entre plusieurs composantes (Vanneste, 2001, 208). Autrement dit, lorsque la première composante représente un pourcentage élevé de la variance globale, cela signifie que les taux de signalements considérés montrent une évolution homogène.

Et enfin, l'intensité avec laquelle chaque variable investit la composante est indicative de son degré de rapprochement, cette intensité se traduit sur une échelle de valeurs allant de 0 à 1. Plus les taux de signalements des différents arrondissements ont une intensité proche de 1, plus ceux-ci participent à la tendance (à la baisse par exemple) montrée dans l'évolution sur la période considérée.

<sup>17</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse Analystes statistiques du Ministère Public. L'année 2006 prise comme année de référence correspond à l'indice 100.

<sup>18</sup> Pour rappel, il s'agit du nombre de signalements pour 10 000 mineurs de l'arrondissement.

L'analyse en composantes principales des variables de taux de signalements d'affaires MD et FQI par arrondissement permet donc de visualiser la façon dont les variations de ces taux se profilent les uns par rapport aux autres (Figure 3). Les points regroupés dans un nuage montrent une évolution similaire sur les années considérées alors qu'une dispersion des points note des évolutions différenciées. Les points que l'on trouve les plus proches des bords du schéma sont ceux qui déterminent le plus la variation.

Ainsi, une première composante située sur un axe horizontal rassemble un groupe de variables<sup>19</sup> de taux de signalements par arrondissements qui se profile comme déterminant le plus fortement la variabilité de l'ensemble du système. Celle-ci, avec ses deux pôles en variation opposée explique 58% de la variance totale à l'intérieur du système. On observe donc une homogénéité assez grande dans la variance globale des taux de signalements d'affaires FQI sur la période considérée. L'on sait, par une analyse de l'évolution des indices, que cette variation est une diminution.

A ce stade, ce qui nous intéresse est d'observer, d'une part, le regroupement de la plupart des taux de signalements d'affaires FQI par arrondissement dans une composante autour de l'axe horizontal<sup>20</sup> qui montre une variation de ces taux de signalement dans une même direction, soit une diminution. Et d'autre part, un regroupement de taux de signalements d'affaires MD dans une composante autour de l'axe vertical qui montre l'ensemble des arrondissements, principalement néerlandophones, contribuant à la variation à la hausse des taux de signalements MD sur la période considérée<sup>21</sup>. Certains arrondissements ont des taux de signalements MD<sup>22</sup> présentant une évolution comparable à celle des taux de signalements FQI. L'on trouve également des taux de signalements de MD de certains arrondissements participant à la seconde composante mais dans un sens opposé<sup>23</sup>, la tendance à la hausse de la majorité des taux de signalements MD ne s'observe pas pour ces derniers qui évolueraient plutôt à la baisse.

L'éloignement sur des axes différents de la plupart des variables relatives aux taux de signalements FQI et MD, se retrouvant dans des composantes différentes, laisse présager d'une indépendance entre ces deux types de variable, leur évolution serait différente et indépendante.

---

<sup>19</sup> Chaque variable correspond au taux de signalements pour 10 000 jeunes de l'arrondissement sur la période 2006-2013.

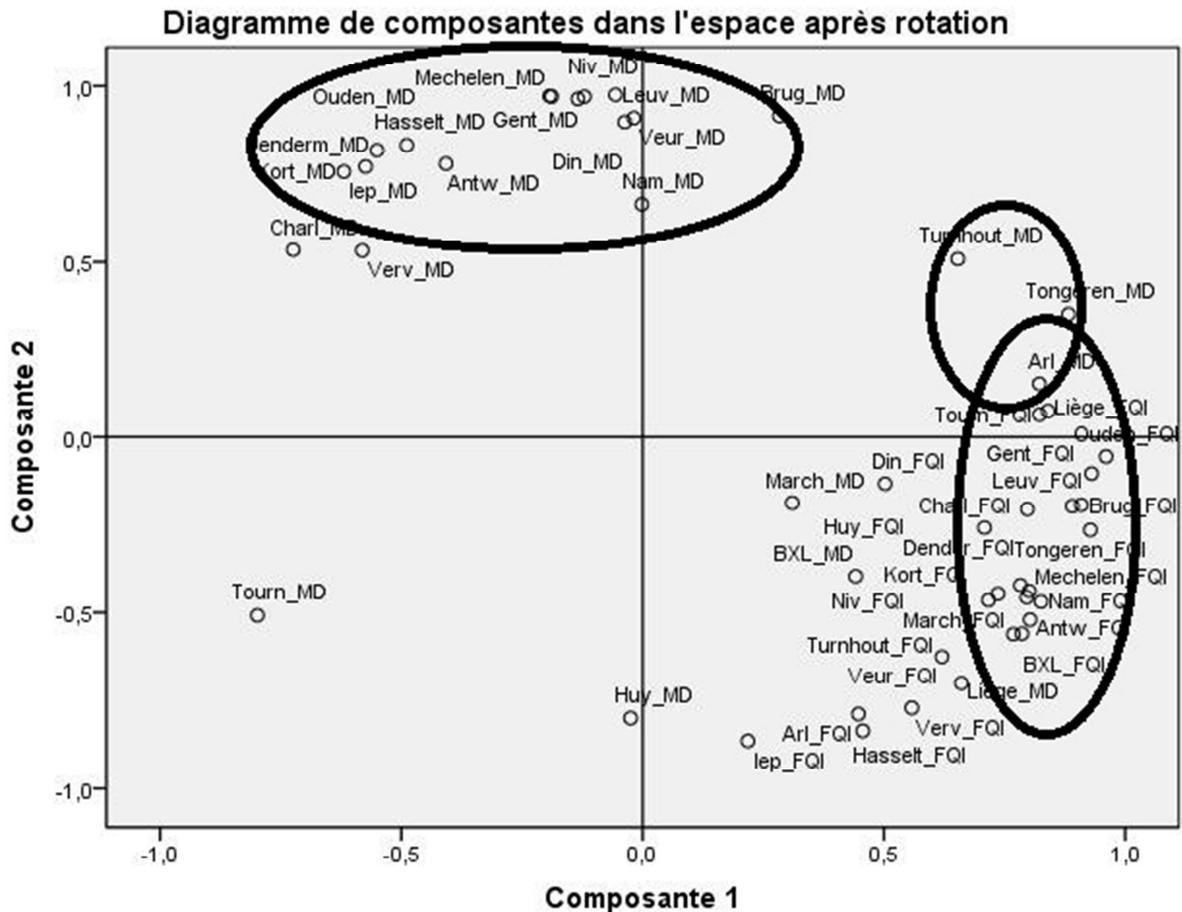
<sup>20</sup> Participent à cette composante les taux de signalements d'affaires FQI des arrondissements d'Oudenaarde, Gent, Dendermonde, Brugge, Leuven, Antwerpen, Mechelen, Tongeren, Turnhout, Kortrijk, Liège, Namur, Tournai, Charleroi, Marche, Nivelles, Huy et Bruxelles

<sup>21</sup> Participent à cette composante les taux de signalements d'affaires MD de Leuven, Oudenaarde, Mechelen, Gent, Brugge, Veurne, Hasselt, Dendermonde, Antwerpen, Kortrijk, Ieper, Nivelles, Dinant et Namur.

<sup>22</sup> Tongeren, Turnhout et Arlon.

<sup>23</sup> Huy, Liège et Tournai.

Figure 3 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires protectionnelles (FQI & MD) dans l'ensemble des parquets jeunesse 2006-2013



Cette première approche permet de faire l'hypothèse d'une variabilité dans le temps qui diffère selon qu'il s'agit des signalements d'affaires FQI ou MD, avec une évolution spécifique pour certains arrondissements qui se démarqueraient de l'évolution générale. L'on retrouve ici l'image donnée par les chiffres bruts d'une tendance à la hausse pour les signalements d'affaires MD dans la plupart des arrondissements et une tendance inverse pour les signalements d'affaires FQI. L'approche par type de signalement concernant les affaires FQI présentée dans le Chapitre 2 va nous permettre d'affiner cette observation. Mais avant d'entamer cette démarche plus fouillée, il nous a paru utile d'exposer de façon distincte et plus détaillée les évolutions pour chacun des deux types d'affaires protectionnelles, FQI et MD.

### 2.1. Les signalements d'affaires FQI

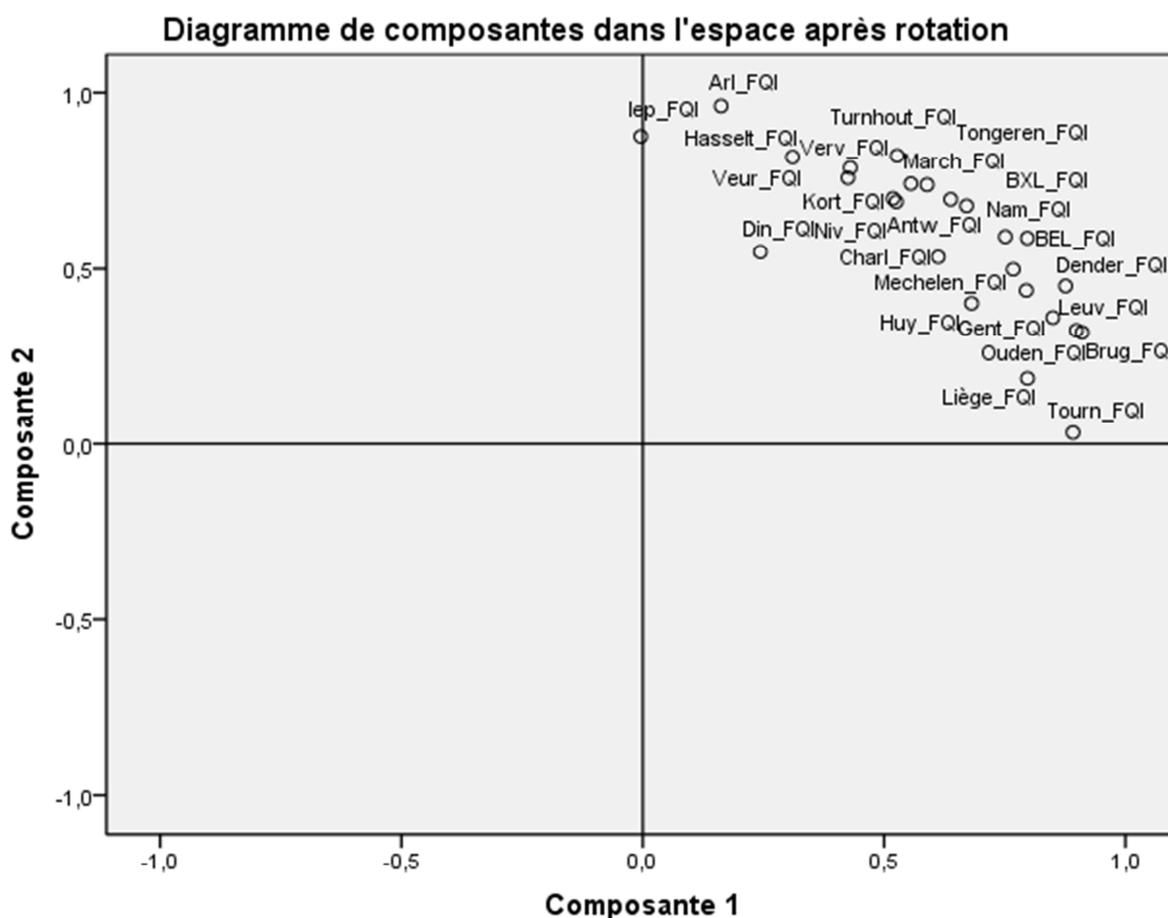
La variation des taux de signalements FQI par arrondissement sur six années est très homogène<sup>24</sup>, ce que montre la Figure 4 dans laquelle le regroupement des variables<sup>25</sup> à la droite du graphique donne une indication des arrondissements pour lesquels le taux de signalements de FQI contribue le plus à

<sup>24</sup> La première composante regroupant les taux de signalements autour d'un axe horizontal explique 72% de la variance du système.

<sup>25</sup> Chacune des variables représente l'évolution du taux de signalements pour un arrondissement sur les six années considérées.

l'évolution globale à la baisse : Brugge (0.910)<sup>26</sup>, Oudenaarde (0.898), Tournai (0.891), Dendermonde (0.876), Gent (0.850), Liège (0.797), Leuven (0.795), Mechelen (0.768), Namur (0.751). Les arrondissements urbains comme Antwerpen (0.671), Bruxelles (0.638) et Charleroi (0.612) ou encore Nivelles (0.518) investissent la composante avec une intensité moindre même s'ils contribuent également à la variation à la baisse. Les taux de signalements se trouvant au centre du graphique participent peu à la variance : Hasselt (0.3010), Dinant (0.244), Arlon (0.162). Autrement dit, on observerait un phénomène global d'évolution similaire dans le signalement d'affaires FQI dans une majorité d'arrondissements, sans laisser apparaître d'arrondissement pour lequel l'évolution irait dans un sens opposé. On observe donc une évolution homogène des taux de signalements de FQI, avec des intensités variables selon les arrondissements.

Figure 4 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI dans l'ensemble des parquets jeunesse 2006-2013



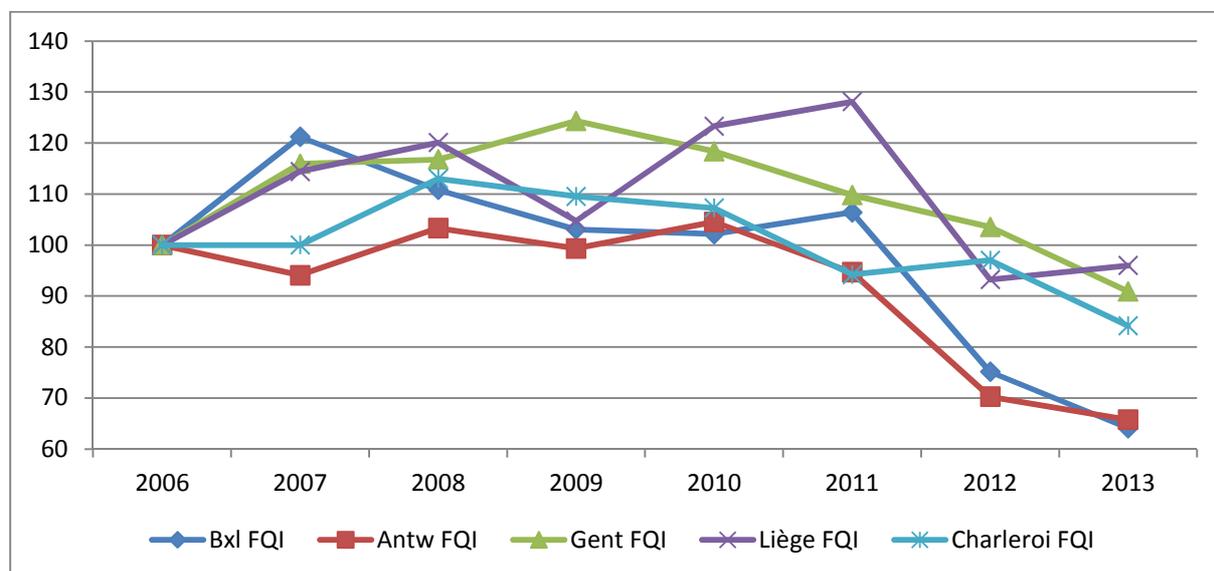
Nous centrerons la suite de nos analyses sur cinq arrondissements correspondant aux ressorts des cours d'appel : les arrondissements de Bruxelles-Hal-Vilvoorde, Antwerpen, Gent, Liège et Charleroi pour la cour d'appel de Mons<sup>27</sup>. Nous avons donc réalisé l'exercice d'observation des évolutions des indices de taux de signalements sur la période 2006-2013 pour ces cinq arrondissements sélectionnés et, très logiquement, comme le montre la précédente figure, on observe une évolution

<sup>26</sup> Le chiffre correspond à l'intensité d'investissement de la composante, ou, autrement dit, au poids de la variable dans la variance. Plus ce chiffre est proche de 1 plus la variable contribue à cette variance.

<sup>27</sup> Pour rappel, dans l'arrondissement de Mons l'enregistrement n'a démarré qu'en 2010, alors que les données de l'arrondissement de Charleroi sont disponibles pour l'ensemble de la période.

à la baisse de l'indice des taux de signalements d'affaires FQI pour les cinq arrondissements (Figure 5).

Figure 5 : Evolution du nombre d'affaires FQI signalées dans les 5 arrondissements sélectionnés 2006-2013 (indice)<sup>28</sup>



## 2.2. Les signalements d'affaires MD

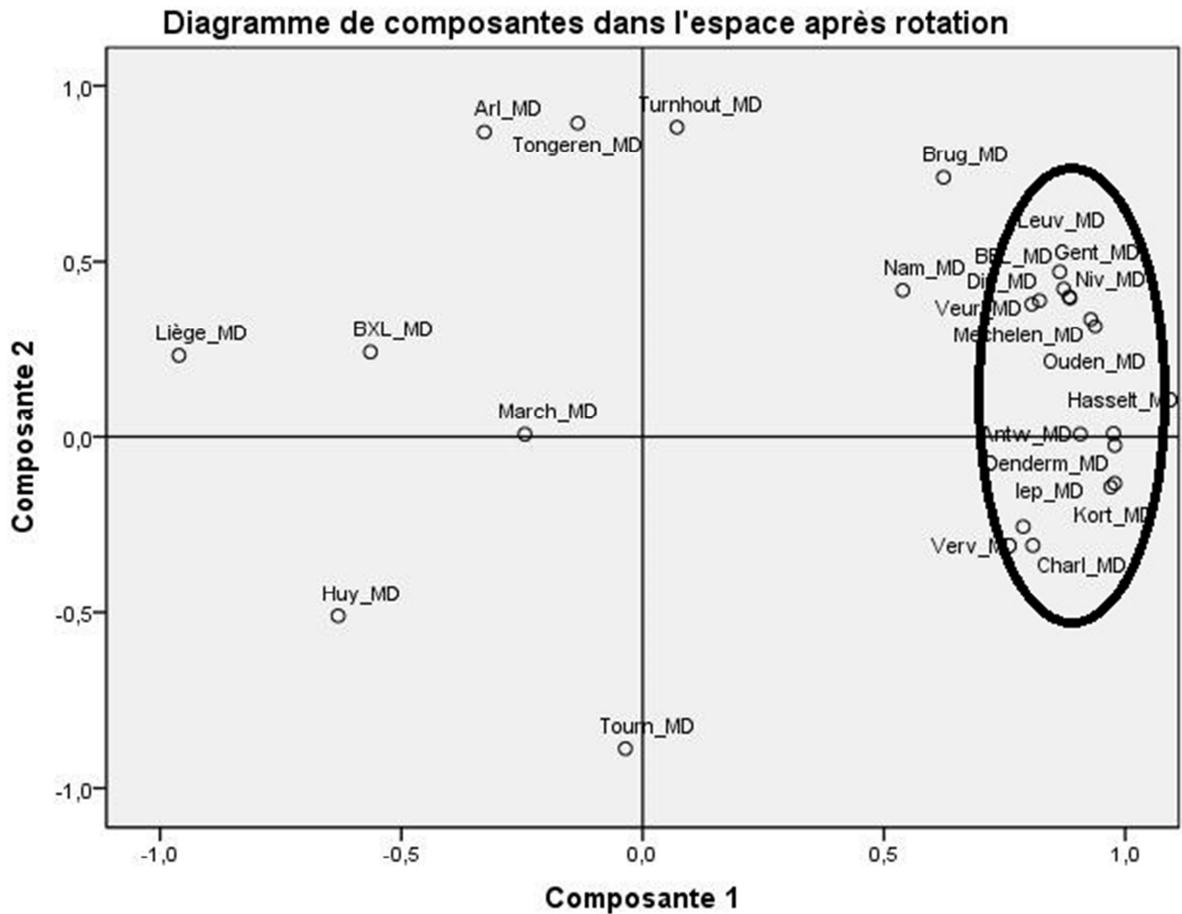
Les taux de signalements de MD montrent une évolution nettement moins homogène<sup>29</sup>, ce que montre le graphique (Figure 6) avec un regroupement de variables présentant une grande homogénéité dans leur évolution (à la hausse) sur six années. Ce sont les arrondissements de Dendermonde (0.978), Kortrijk (0.978), Hasselt (0.976), Ieper (0.970), Oudenaarde (0.938), Mechelen (0.929), Antwerpen (0.907), Nivelles (0.886), Gent (0.884), Leuven (0.864), Dinant (0.822), Charleroi (0.809), Veurne (0.806) et Verviers (0.789) qui contribuent principalement à cette évolution à la hausse sur la période considérée. La contribution à la variabilité du système du taux de signalements de l'arrondissement de Liège (-0.961) et, dans une moindre mesure de Huy (-0.631), Bruxelles (-0.564) et Marche (-0.244) est inverse, ce qui signifie que le taux de signalements de MD dans ces arrondissements est à la baisse. Turnhout, Arlon et Tongeren ainsi que Tournai (évoluant de façon opposée) présentent une évolution spécifique différente des taux de signalements de la majorité des arrondissements (regroupés dans la première composante).

Autrement dit, on observerait un phénomène global d'évolution similaire (à la hausse) dans le signalement d'affaires MD dans une majorité d'arrondissements (première composante) et une tendance inverse dans les arrondissements de Liège, Huy, Bruxelles et Marche, ainsi qu'une évolution spécifique pour quelques arrondissements comme Arlon, Turnhout, Tongeren et Tournai. La variation des taux de signalements d'affaires MD semble nettement moins homogène que celle des taux de signalements d'affaires FQI.

<sup>28</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse. Analystes statistiques du Ministère Public. L'année 2006 prise comme année de référence correspond à l'indice 100.

<sup>29</sup> La première composante regroupant les variables autour de l'axe horizontal explique ici 60% de la variabilité du système.

Figure 6 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires MD dans l'ensemble des parquets jeunesse 2006-2013



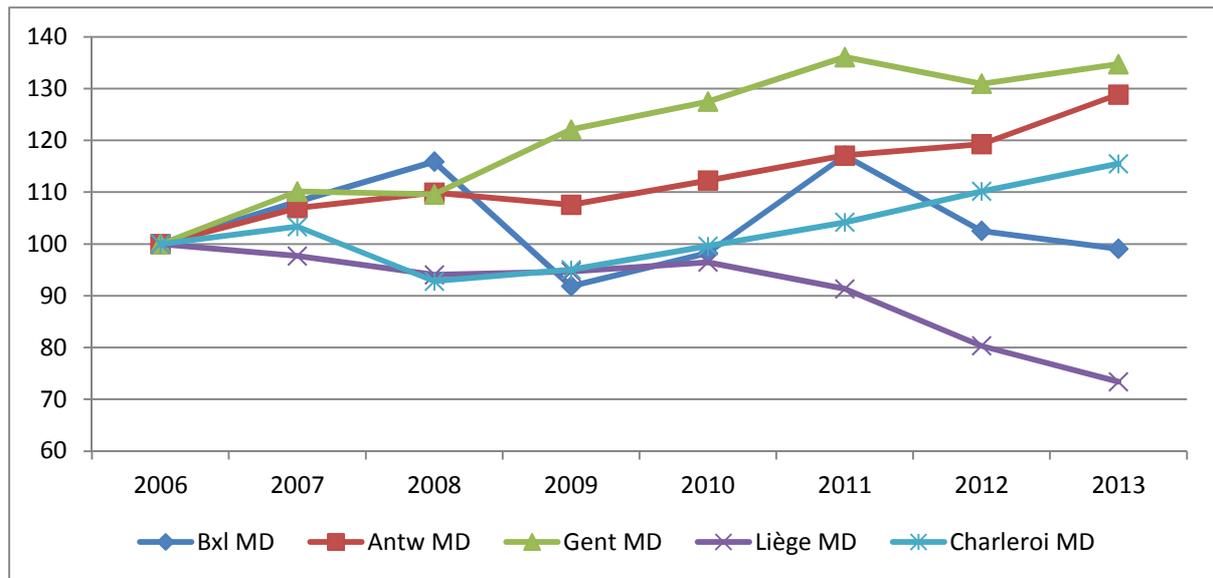
Si l'on considère uniquement les cinq arrondissements sélectionnés, l'on retrouve cette tendance à la hausse de l'évolution des taux de signalements d'affaires MD pour les arrondissements de Gent, Antwerpen et Charleroi, alors que l'indice bruxellois est en stagnation et celui de Liège en diminution (Figure 7).

Une analyse de l'incidence de la circulaire concernant l'enregistrement des violences conjugales<sup>30</sup> pourrait sans doute éclairer une évolution à la hausse des signalements d'affaires MD, avec sans doute des politiques de mises en œuvre diversifiées. En effet, s'il y a des enfants, même si la violence ne concerne que le couple, il y a obligation de transmettre l'information au parquet de la jeunesse qui doit alors, en principe, enregistrer l'affaire<sup>31</sup>.

<sup>30</sup> Circulaire n° COL 4/2006 du Collège des Procureurs Généraux près les Cours d'Appel relative à la politique criminelle en matière de violence dans le couple, 1er mars 2006.

<sup>31</sup> COL 4/2006 p.20.

Figure 7 : Evolution du nombre d'affaires MD signalées dans les 5 arrondissements sélectionnés 2006-2013 (indice)<sup>32</sup>



Ainsi, l'évolution des taux de signalements d'affaires MD suivrait des tendances plus contrastées selon les arrondissements que celle des affaires FQI.

<sup>32</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse. Analystes statistiques du Ministère Public. L'année 2006 prise comme année de référence correspond à l'indice 100.

## Chapitre 2 L'évolution des signalements de FQI

Ce second chapitre s'intéresse exclusivement à l'évolution des signalements d'affaires FQI qui, nous l'avons vu, montrerait une tendance à la baisse. Avant de cibler les différents types d'infraction, nous explorerons le profil des mineurs signalés, le mode d'entrée des affaires protectionnelles et tenterons de voir également si l'évolution des signalements de faits commis par des adultes présente des similitudes.

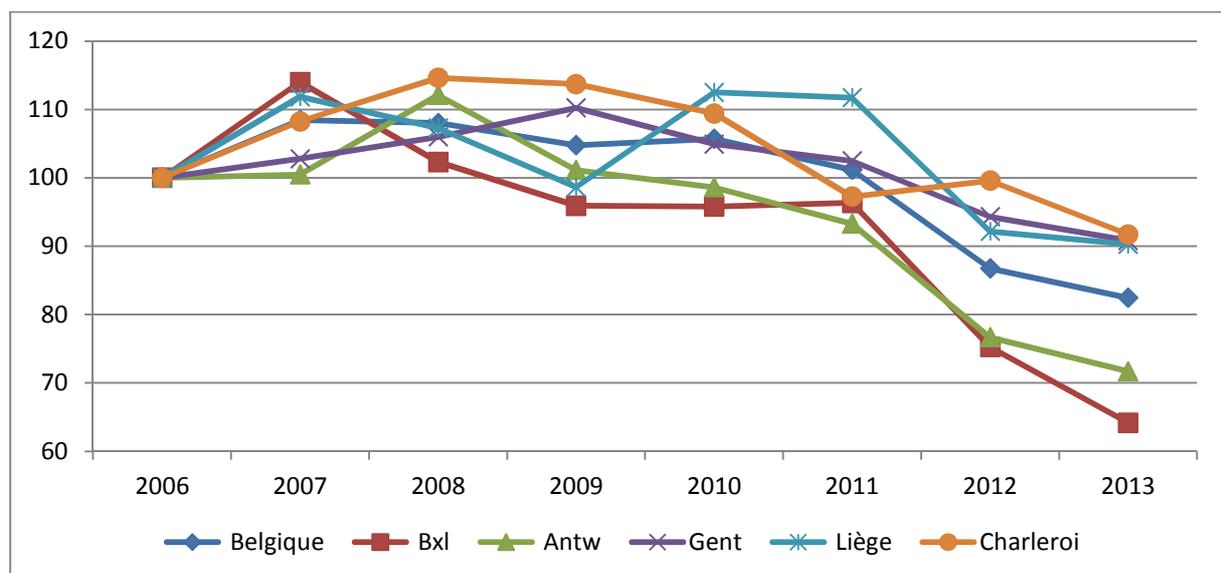
### 1. Le profil des mineurs signalés pour FQI

#### 1.1. Le nombre de mineurs signalés pour FQI

Les données du parquet permettent de s'intéresser aux mineurs signalés. « Pour obtenir une meilleure vision sur le profil des mineurs auxquels les parquets de jeunesse ont été confrontés, nous [les analystes] appliquons l'unité de compte « mineur unique »<sup>33</sup>. Chaque mineur est dans ce cas compté une fois par parquet, indépendamment du nombre de fois qu'il/elle est impliquée dans une affaire FQI et/ou MD »<sup>34</sup>.

Le nombre de mineurs concernés suit le même mouvement que le nombre d'affaires : ce nombre est à la baisse en ce qui concerne les mineurs signalés pour une affaire FQI (Figure 8).

Figure 8 : Evolution du nombre de mineurs dans les affaires FQI signalées l'ensemble des parquets jeunesse (Belgique) et dans les 5 arrondissements sélectionnés 2006-2013 (indice)<sup>35</sup>



#### 1.2. Le nombre de faits, le genre et l'âge

Environ trois quarts des mineurs sont signalés chaque année pour une seule affaire FQI, cette proportion reste stable sur la période dans les différents arrondissements considérés<sup>36</sup>.

<sup>33</sup> <http://www.om-mp.be/stat/jeu/f/index.html>. Méthodologie.

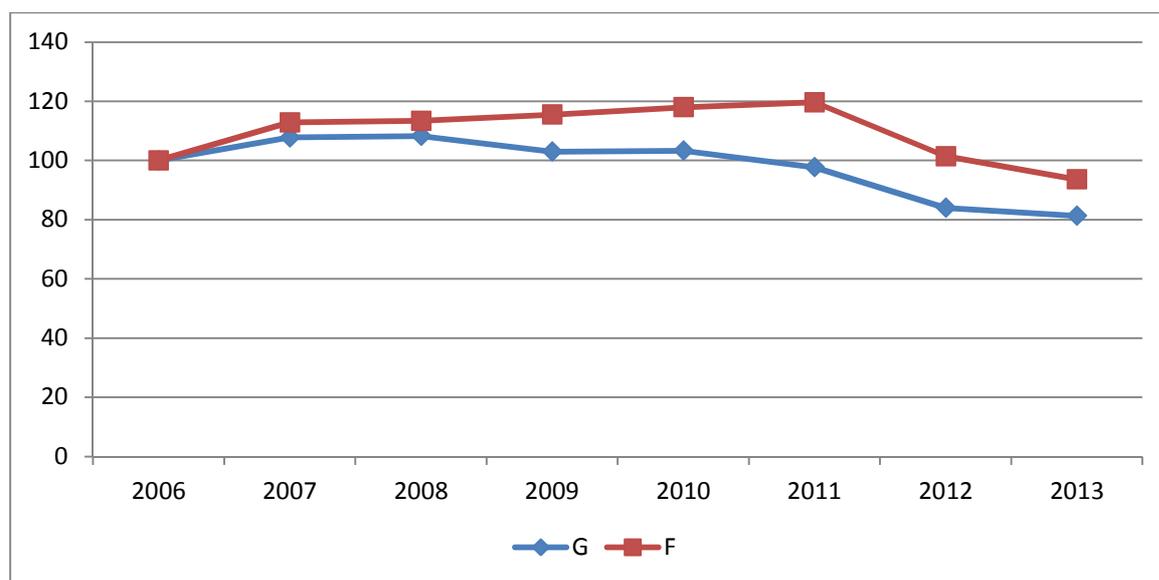
<sup>34</sup> VAN DAEL E., « le Collège des Procureurs généraux présente les statistiques annuelles 2012 des parquets de la jeunesse », conférence de presse du 05.09.2013.

<sup>35</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse Analystes statistiques du Ministère Public. L'année 2006 prise comme année de référence correspond à l'indice 100.

<sup>36</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse Analystes statistiques du Ministère Public. Dans l'ensemble des arrondissements de Belgique, 75% des mineurs sont signalés pour une seule affaire pour la Belgique, dans l'arrondissement de Bruxelles, les mineurs signalés pour une seule affaire représentent 72%.

Tant pour les garçons que pour les filles, les signalements de faits diminuent. La baisse est cependant proportionnellement plus marquée pour les garçons (-19%) que pour les filles (-7%). Une augmentation des jeunes filles signalées avait déjà été repérée entre 1968 et 2008 (Detry et Goedseels, 2008, 35). L'hypothèse d'une « féminisation » de la délinquance juvénile ou d'une attention accrue à l'égard de celles-ci ne peut cependant être soutenue sans contextualiser davantage l'évolution des proportions de signalements selon le genre. Ainsi, par exemple, l'exercice réalisé dans les 19 communes de la Région de Bruxelles Capitale montre une évolution de la proportion de filles signalées assez différente d'une commune à l'autre<sup>37</sup>, d'autres éléments que le genre exclusivement sous-tendent vraisemblablement cette évolution.

Figure 9 : Evolution du nombre de mineurs FQI selon le sexe l'ensemble des parquets jeunesse Belgique – 2006-2013 (indice)<sup>38</sup>



Si l'on regarde l'âge des mineurs signalés, nous constatons d'une part que la proportion des différentes tranches d'âge reste assez stable (Figure 10) et, d'autre part, que la diminution du flux de signalements touche toutes les catégories d'âge, et même davantage encore la catégorie des plus jeunes (Figure 11). On ne rencontre donc aucun indice alimentant l'hypothèse d'un rajeunissement de la délinquance juvénile.

<sup>37</sup> On observe une augmentation de la proportion de filles signalées aux parquets jeunesse pour FQI dans 11 des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, voir (Mahieu, Ravier et Vanneste, 2015, à paraître).

<sup>38</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse Analystes statistiques du Ministère Public. L'année 2006 prise comme année de référence correspond à l'indice 100.

Figure 10 : Evolution de la proportion de mineurs FQI selon l'âge l'ensemble des parquets jeunesse (Belgique) (%) – 2006-2013

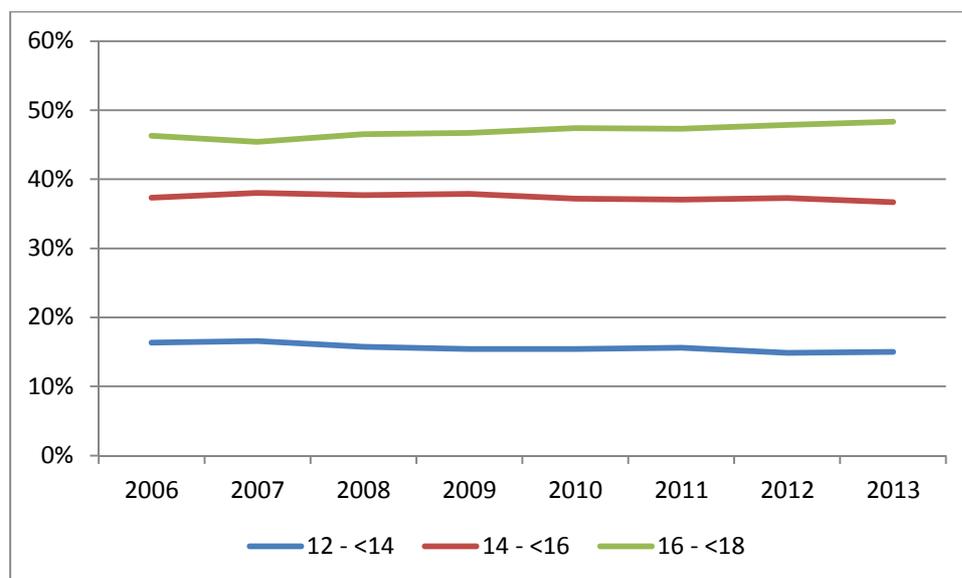
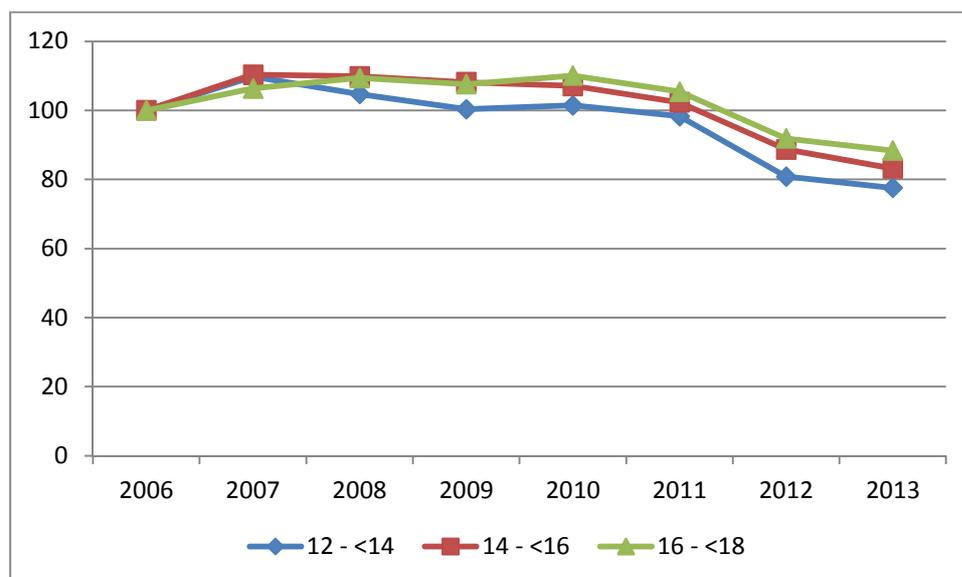


Figure 11 : Evolution du nombre de mineurs FQI selon l'âge l'ensemble des parquets jeunesse (Belgique) – 2006-2013 (indice)<sup>39</sup>



## 2. Le mode d'entrée des affaires protectionnelles aux parquets jeunesse

« Le mode d'entrée est lié à la nature et à l'auteur du procès-verbal, de la plainte ou du signalement qui est à l'origine de l'affaire protectionnelle »<sup>40</sup>. L'enregistrement prévoit deux catégories : services de police et « autres ». Les signalements d'affaires protectionnelles aux parquets jeunesse se font très majoritairement, dans 83 à 84% des affaires, via un procès-verbal établi par un service de police fédéral ou local. Dans la catégorie « autre » sont reprises toutes les affaires qui ne peuvent être

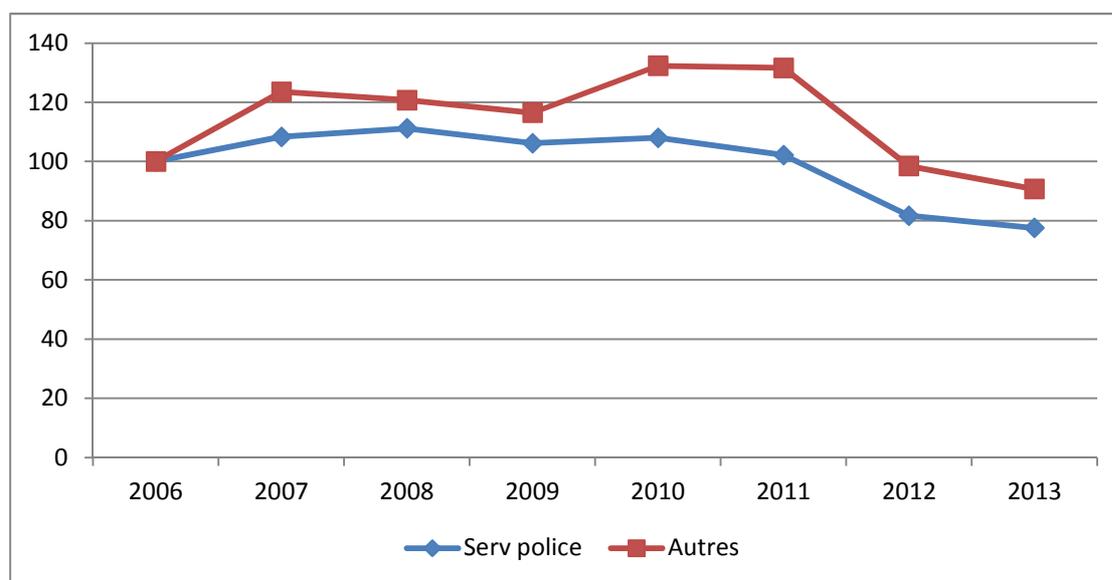
<sup>39</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse. Analystes statistiques du Ministère Public. L'année 2006 prise comme année de référence correspond à l'indice 100.

<sup>40</sup> <http://www.om-mp.be/stat/jeu/f/index.html>, affaires FQI, mode d'entrée, explication du tableau.

classées dans la catégorie « mode d'entrée police ». Il s'agit des affaires mises à disposition d'un parquet vers un autre parquet, des signalements effectués par des particuliers, des institutions etc...

Ce sont les procès-verbaux de police qui semblent diminuer proportionnellement davantage durant la période considérée. Ainsi, le nombre d'entrées via des PV de police diminue de 22% entre 2006 et 2013<sup>41</sup> alors que le nombre d'autres modalités d'entrée ne diminue que de 10% (Figure 12). On peut raisonnablement faire l'hypothèse d'une évolution de l'activité policière à l'égard des mineurs.

Figure 12 : Evolution du nombre de modalités d'entrée au parquet des affaires FQI – Belgique 2006-2013 (indice)<sup>42</sup>



En regardant de plus près l'évolution par arrondissement, on observe des disparités avec cependant une tendance assez générale à une diminution plus marquée pour les signalements via les services de police, hormis dans l'arrondissement d'Antwerpen où l'évolution entre les deux modalités d'entrée est comparable (Figures 13 à 17).

<sup>41</sup> L'indice pour 2013 = 77.5.

<sup>42</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse. Analystes statistiques du Ministère Public. L'année 2006 prise comme année de référence correspond à l'indice 100.

Figure 13 : Evolution du nombre de modalités d'entrée au parquet des affaires FQI – Bruxelles 2006-2013 (indice)<sup>43</sup>

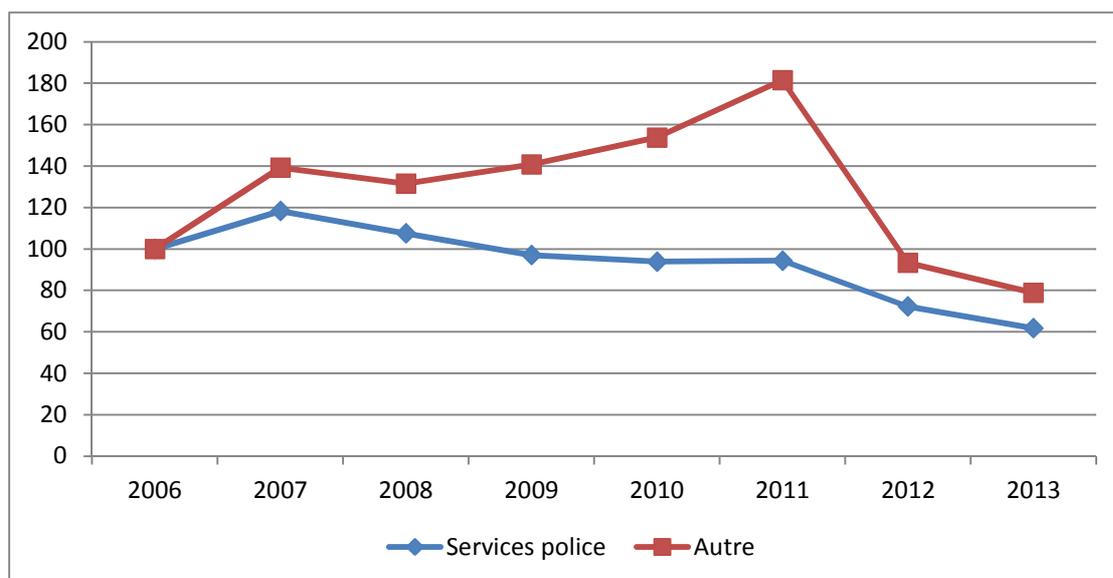
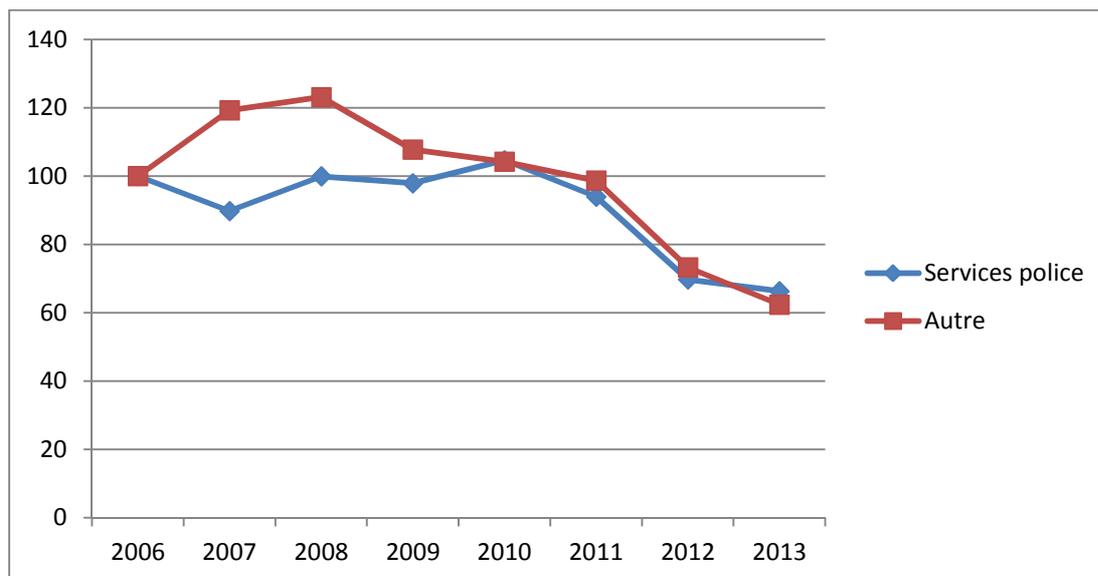


Figure 14 : Evolution du nombre de modalités d'entrée au parquet des affaires FQI – Antwerpen 2006-2013 (indice)<sup>44</sup>



<sup>43</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse Analystes statistiques du Ministère Public. L'année 2006 prise comme année de référence correspond à l'indice 100.

<sup>44</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse Analystes statistiques du Ministère Public. L'année 2006 prise comme année de référence correspond à l'indice 100.

Figure 15 : Evolution du nombre de modalités d'entrée au parquet des affaires FQJ – Gent 2006-2013 (indice)<sup>45</sup>

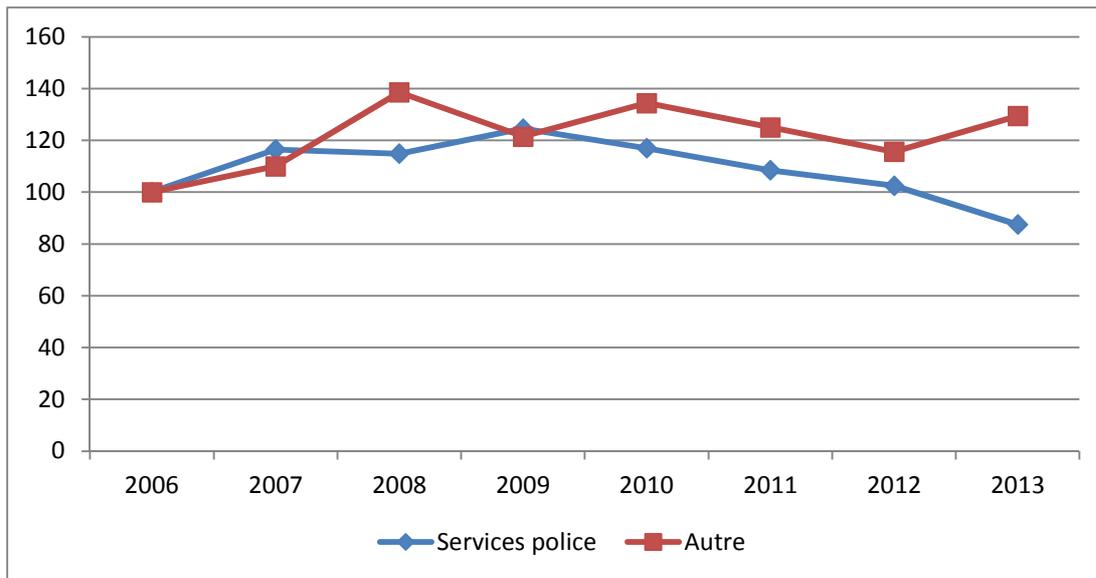
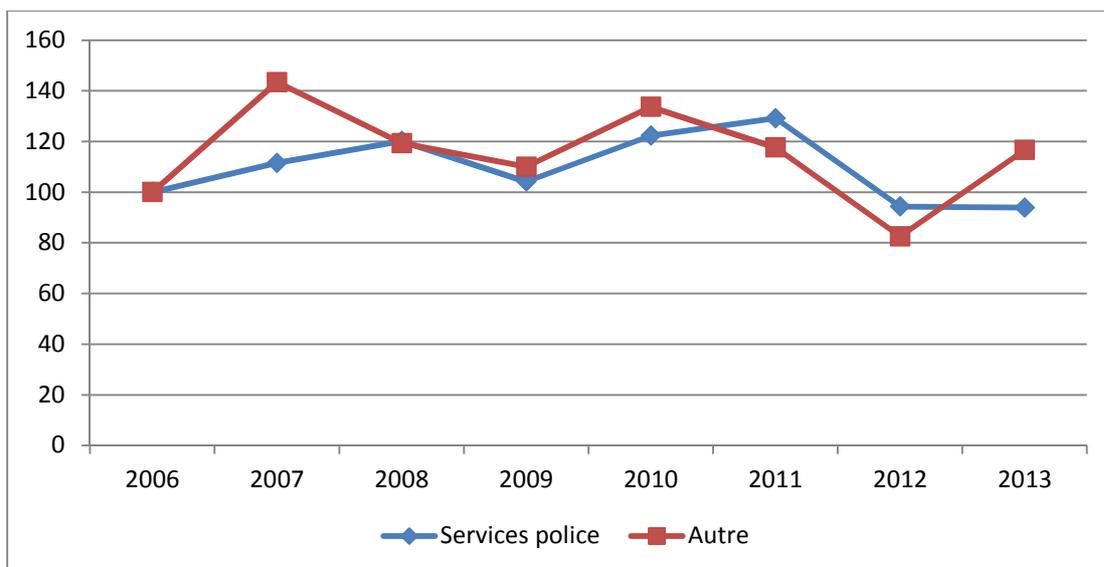


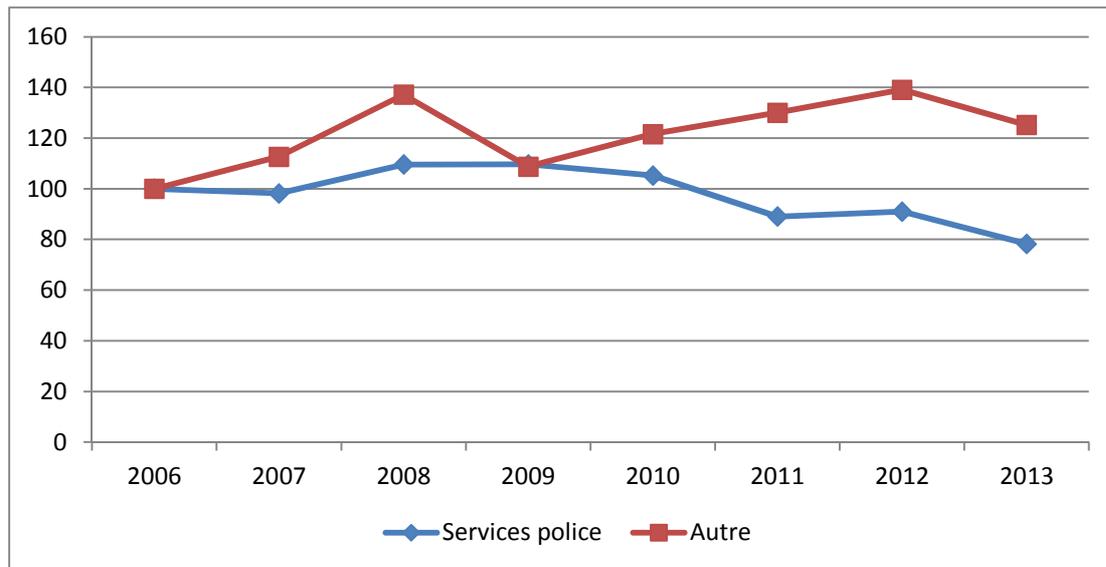
Figure 16 : Evolution du nombre de modalités d'entrée au parquet des affaires FQJ – Liège 2006-2013 (indice)<sup>46</sup>



<sup>45</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse Analystes statistiques du Ministère Public. L'année 2006 prise comme année de référence correspond à l'indice 100.

<sup>46</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse Analystes statistiques du Ministère Public. L'année 2006 prise comme année de référence correspond à l'indice 100.

Figure 17 : Evolution du nombre de modalités d'entrée au parquet des affaires FQJ – Charleroi 2006-2013 (indice)<sup>47</sup>



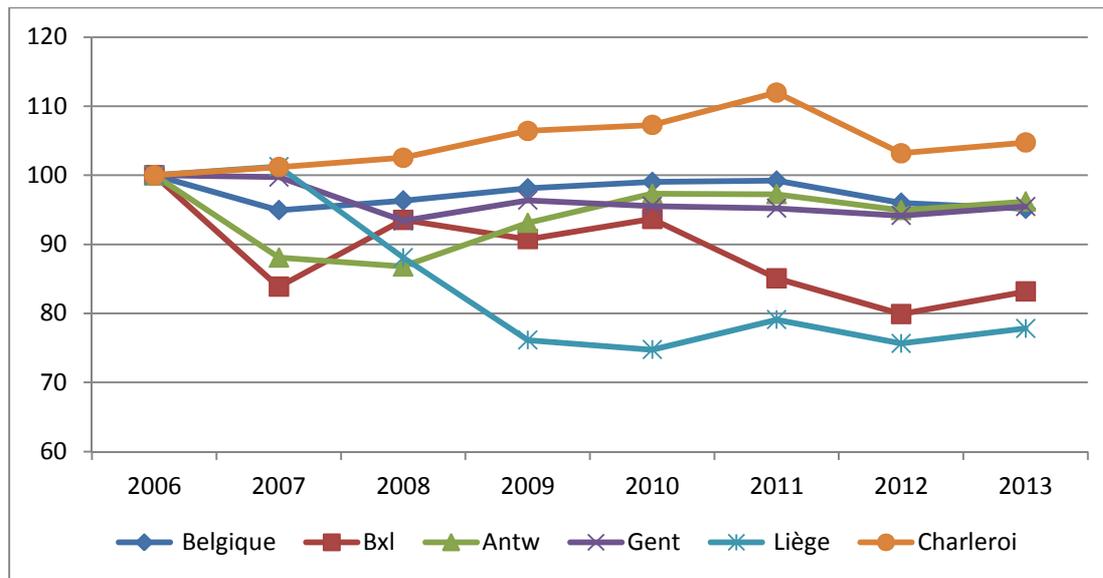
Ainsi, hormis dans l'arrondissement d'Antwerpen, il semblerait qu'« il se passe quelque chose » au niveau des modalités de signalement d'affaires protectionnelles aux parquets.

### 3. Le flux d'entrée de nouvelles affaires aux parquets correctionnels

Avant d'envisager de façon plus ciblée l'évolution des différents types de faits signalés, nous nous sommes intéressés à l'évolution du flux d'affaires entrantes aux parquets correctionnels. A titre comparatif, nous avons repris les données fournies par les analystes statistiques des parquets correctionnels pour les années 2006 à 2013 et les cinq arrondissements retenus concernant les nouvelles affaires entrées.

<sup>47</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse Analystes statistiques du Ministère Public. L'année 2006 prise comme année de référence correspond à l'indice 100.

Figure 18 : Nombre de nouvelles affaires entrées dans les parquets correctionnels 2006-2013 dans l'ensemble des parquets correctionnels (Belgique) et les 5 arrondissements sélectionnés (indice)<sup>48</sup>



La tendance générale pour l'ensemble des arrondissements (courbe Belgique) montre l'amorce d'une tendance à la baisse depuis 2011 après quelques années d'augmentation des nouvelles affaires. Les analystes statistiques évoquent une « faible diminution globale du flux d'entrée des affaires pénales dans les parquets correctionnels entre 2008 et 2013 mais une hausse pour certaines matières spécifiques comme les affaires économico-financières, la fraude informatique, l'environnement et la santé publique »<sup>49</sup>. Si l'on considère distinctement les cinq arrondissements étudiés, l'évolution apparaît plus contrastée. Les indices du nombre d'affaires entrantes montrent une diminution de celles-ci depuis l'année de référence 2006, sauf dans l'arrondissement de Charleroi, avec une constante pour les cinq arrondissements : le nombre de nouvelles affaires entrantes pour l'année 2013 est supérieur à celui de 2012.

Ainsi, il apparaît que les courbes d'évolution du flux d'affaires entrantes concernant les adultes ne présentent pas exactement le même profil que celles des signalements d'affaires FQI concernant des mineurs. Il semblerait donc bien qu'il « se passe quelque chose » de spécifique au niveau des signalements de FQI commis par des mineurs.

<sup>48</sup> Source : « nouvelles affaires », Statistique annuelle, Analystes statistiques du Ministère Public, des parquets correctionnels et du parquet fédéral, <http://www.om-mp.be/stat/corr/start/f/home.html>. 2006, année de référence, correspond à l'indice 100.

<sup>49</sup> Ministère Public, le Collège des Procureurs Généraux présente les statistiques annuelles 2013 des parquets correctionnels, Conférence de presse du 27 mars 2014.

## 4. Les différents types d'affaires FQI

### 4.1. Les différents types d'infraction

Nous l'avons vu *supra*, le nombre de signalements d'affaires FQI est en diminution si l'on considère l'ensemble des arrondissements (voir Figure 1).

Nous le savons, « la délinquance n'est pas une entité mesurable, c'est un agglomérat totalement hétéroclite d'actions, de situations, de procédures. (...) ». Et dès lors la question de la pertinence d'une comparaison d'un flux d'affaires diversifiées se pose : en effet, « comment concevoir que des phénomènes aussi différents que les abus de confiance, les meurtres, les vols à la tire, les fraudes fiscales, les infractions à la loi sur les stupéfiants, les non représentations d'enfant, les corruptions et les abus sexuels augmenteraient (ou diminueraient) tous en même temps alors qu'ils sont aussi diversifiés ? (...) L'organe officiel de production des statistiques criminelles policières belges reconnaît lui-même qu'il est plus intéressant d'examiner un certain nombre de catégories d'infraction individuellement » (Adam et al., 2014, 124). Nous allons donc nous intéresser à l'évolution différenciée de différents types d'infraction signalées pour les mineurs.

L'organisation de la présentation des types d'infraction repose sur la prévention enregistrée au niveau du numéro de notice, elle-même reprise du procès-verbal rédigé par la police que le magistrat du parquet précise éventuellement. Une même affaire peut faire référence à plusieurs types de faits, mais il n'est pas possible d'enregistrer plusieurs préventions pour une affaire. Cette possibilité existe cependant au niveau du mineur. Un mineur qui serait impliqué dans une affaire contenant plusieurs faits répréhensibles pourrait se voir attribuer plusieurs numéros de notice. « Cela n'est toutefois pas réalisé dans chaque parquet en raison de la charge de travail supplémentaire et de l'absence d'intérêt administratif. Etant donné que tous les parquets de la jeunesse n'affinent pas systématiquement les préventions au niveau du mineur, les tableaux par type de prévention sont basés sur la prévention enregistrée au niveau du numéro de notice »<sup>50</sup>.

Les tableaux disponibles présentent les différentes préventions en les regroupant par types ou rubriques selon les mêmes modalités que celles qu'utilise le Collège des Procureurs généraux pour les statistiques correctionnelles, sur base d'une table de conversion<sup>51</sup>. On distingue ainsi :

- les atteintes à la propriété :
  - o vols et extorsions (vol simple, vol avec violence, vol aggravé)
  - o destruction, dégradation et incendie
  - o fraude (recel et blanchiment, informatique, autres)
- les atteintes aux personnes :
  - o assassinat et meurtre, y compris les tentatives
  - o homicide involontaire
  - o coups et blessures (volontaires et involontaires)
  - o libertés individuelle (séquestration, enlèvement, disparition, délit de presse, injures, calomnies, diffamation, violation du secret professionnel, dénonciation calomnieuse, atteintes à la vie privée, harcèlement etc ...)<sup>52</sup>
- les atteintes à la famille et à la moralité publique
  - o viol et attentat à la pudeur
  - o débauche et exploitation sexuelle

<sup>50</sup> <http://www.om-mp.be/stat/jeu/f/index.html>. Méthodologie.

<sup>51</sup> <http://www.om-mp.be/stat/jeu/f/index.html>. Table de conversion de la nomenclature des préventions.

<sup>52</sup> La liste des différentes préventions serait trop longue, nous renvoyons le lecteur intéressé à la table de conversion des codes de prévention. <http://www.om-mp.be/stat/jeu/f/index.html>. Table de conversion de la nomenclature des préventions.

- sphère familiale (avortement, bigamie, abandon du toit parental, abandon d'enfants, conception avant l'âge minimum légal, différend familial, obligation scolaire, indiscipline, fugue ...)
- les atteintes à l'ordre public et à la sécurité publique
- les infractions en matière de stupéfiants et dopage (trafic, deal, détention, usage)
- les infractions en matière de roulage
- autres

#### 4.2. L'évolution des grandes catégories de types de faits en Belgique

Nous proposons une première approche générale des signalements pour l'ensemble de la Belgique<sup>53</sup> à partir de huit grandes catégories principales qui restent proportionnellement assez stables dans le temps :

- les vols simples<sup>54</sup>
- les vols graves (vols avec violence et vols aggravés)<sup>55</sup>
- les destructions, dégradations et incendies<sup>56</sup>
- les assassinats et meurtres et tentatives d'homicide<sup>57</sup>
- les coups et blessures volontaires<sup>58</sup>
- les atteintes à l'ordre public<sup>59</sup>
- les atteintes à la moralité publique<sup>60</sup>
- les affaires relatives aux stupéfiants<sup>61</sup>
- les affaires de roulage<sup>62</sup>

L'analyse en composantes principales (Figure 19) montre un premier regroupement de variables (première composante) définissant 62% de la variabilité du système dans lequel on retrouve les coups et blessures volontaires (0.976), les vols simples (0.973), les infractions à l'ordre public (0.962), les destructions (0.919) et les vols graves (0.844). Les meurtres et tentatives participent également à cette première composante mais de façon tout à fait opposée (-0.849). En d'autres termes, ce sont donc principalement ces types de faits qui contribuent à l'évolution à la baisse du nombre de signalements et les meurtres et tentatives de meurtre auraient une évolution dans un sens opposé ; alors que les infractions de roulage, les faits relatifs aux stupéfiants et les atteintes à la moralité publique contribuent peu à la variabilité de l'ensemble des signalements, ils suivraient une autre tendance, infractions de roulage et atteintes à la moralité publique ayant une évolution opposée, le roulage est en diminution et la moralité publique en augmentation (Figure 20).

<sup>53</sup> Pour rappel, l'arrondissement d'Eupen ne fait pas usage de l'application PJP, Neufchâteau a commencé les enregistrements en 2007 et Mons en 2010.

<sup>54</sup> Ces derniers représentent environ 20% de l'ensemble des affaires signalées annuellement.

<sup>55</sup> Environ 15-16% de l'ensemble des affaires signalées annuellement.

<sup>56</sup> Environ 10-12% de l'ensemble des affaires signalées annuellement.

<sup>57</sup> Environ 0.10% de l'ensemble des affaires signalées annuellement.

<sup>58</sup> Environ 15-17% de l'ensemble des affaires signalées annuellement.

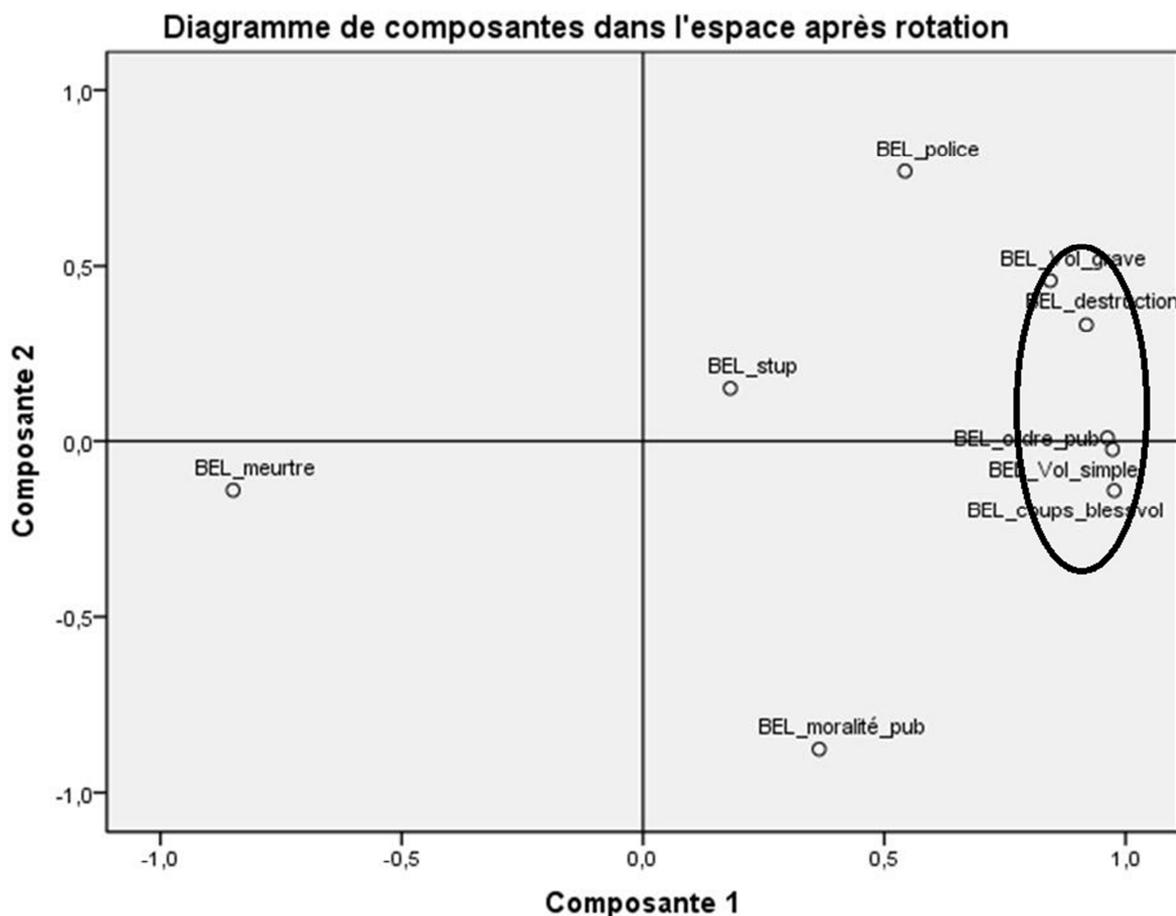
<sup>59</sup> Environ 10% de l'ensemble des affaires signalées annuellement.

<sup>60</sup> Il s'agit principalement des viols et attentats à la pudeur qui représentent environ 2% de l'ensemble des affaires signalées annuellement.

<sup>61</sup> Environ 7-9% de l'ensemble des affaires signalées annuellement.

<sup>62</sup> Environ 7-9% de l'ensemble des affaires signalées annuellement.

Figure 19 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI par type de faits pour l'ensemble des parquets jeunesse - Belgique 2006-2013<sup>63</sup>



L'observation des courbes d'indices d'évolution des types d'affaires (Figure 20) montre effectivement que la tendance à la baisse se retrouve pour la plupart des types de faits, mais s'observe particulièrement pour les vols et extorsions, qu'il s'agisse de vols simples ou de vols « graves »<sup>64</sup>, les faits de destruction, dégradation et incendie ainsi que les atteintes à l'ordre et à la sécurité publique. L'augmentation des faits de coups et blessures volontaires entre 2006 et 2010 marque le pas sur les trois dernières années. En effet, l'évolution des signalements de ce type de fait avait montré une tendance à la hausse (Ravier, 2012, 20) qui semble s'inverser avec ce mouvement global à la baisse.

Trois types de faits ont une évolution différente : les affaires de stupéfiants dont l'indice repart à la hausse la dernière année après deux années de diminution, les atteintes à la moralité publique<sup>65</sup> dont la courbe d'évolution est assez stable depuis 2007 et les meurtres et assassinat (ou tentatives)<sup>66</sup> qui sembleraient plutôt en augmentation, ce que montrait l'analyse en composantes principales (Figure 19). Ainsi l'on constate que le nombre d'« homicide » (ou tentatives) a augmenté de 9 unités<sup>67</sup> entre 2011 et 2012, dont 8 dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles<sup>68</sup>, et reste stable en

<sup>63</sup> BEL\_police correspond aux infractions de roulage enregistrées pour l'ensemble des arrondissements.

<sup>64</sup> Cette catégorie comprend les vols avec violence et les vols aggravés.

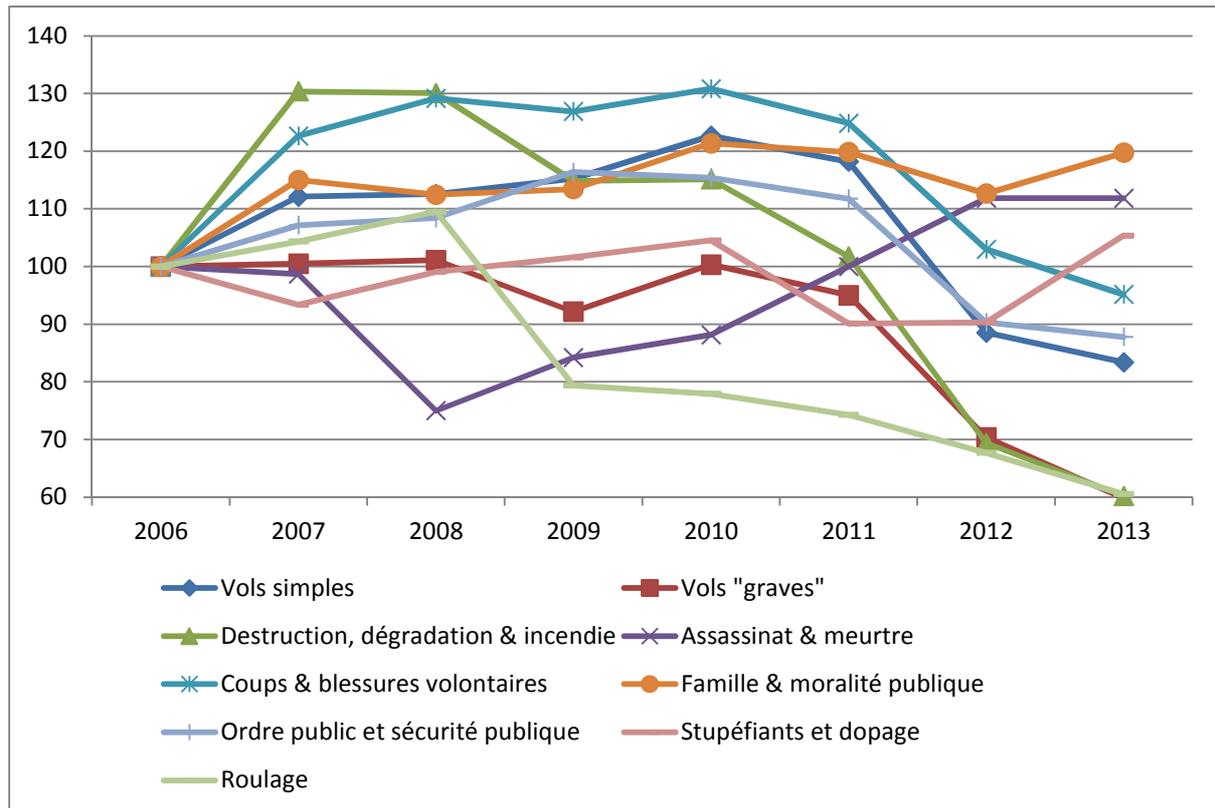
<sup>65</sup> Cette rubrique comprend principalement les viols et attentats à la pudeur (80%).

<sup>66</sup> La table de conversion des codes de prévention utilisée par les analystes statistiques précise que cette rubrique comprend les assassinats, meurtres, meurtres pour faciliter le vol, et tentatives d'assassinat ou de meurtre. Le nombre de signalements reste cependant très restreint, N = 67 en 2010 et N = 85 en 2012.

<sup>67</sup> Rappelons que l'unité de compte est « un mineur dans une affaire FQI sous un numéro de notice », <http://www.ommp.be/stat/jeu/f/index.html>.

2013. Les données dont nous disposons ne permettent cependant pas de contextualiser cette observation, s'agit-il d'homicides ou de tentatives d'homicide, de situations distinctes ou d'une même situation concernant plusieurs jeunes ? ... La prise en considération des éléments de contextualisation sont cependant particulièrement importants dans ce type d'affaire peu nombreuses et dont l'évolution peut refléter des situations conjoncturelles spécifiques à un lieu, une histoire ... Une consultation des dossiers serait dès lors absolument nécessaire pour éclairer le constat.

Figure 20 : Evolution du nombre d'affaires FQI pour l'ensemble des parquets jeunesse par types d'affaires 2006-2013 (indice<sup>69</sup>)



Il semble bien que l'on puisse parler d'une même tendance à la baisse dans l'évolution des différentes catégories de faits pour l'ensemble des arrondissements de Belgique faisant usage de PJP, avec cependant trois types de faits qui auraient une évolution différente : les homicides et tentatives d'homicides qui seraient plutôt à la hausse, les atteintes à la moralité publique et les affaires de stupéfiants dont l'indice est plus élevé en 2013 qu'en 2006.

#### 4.3. Des spécificités par arrondissements ?

Les tendances générales observées se retrouvent dans les cinq arrondissements sélectionnés, à quelques nuances près que nous allons regarder en détail.

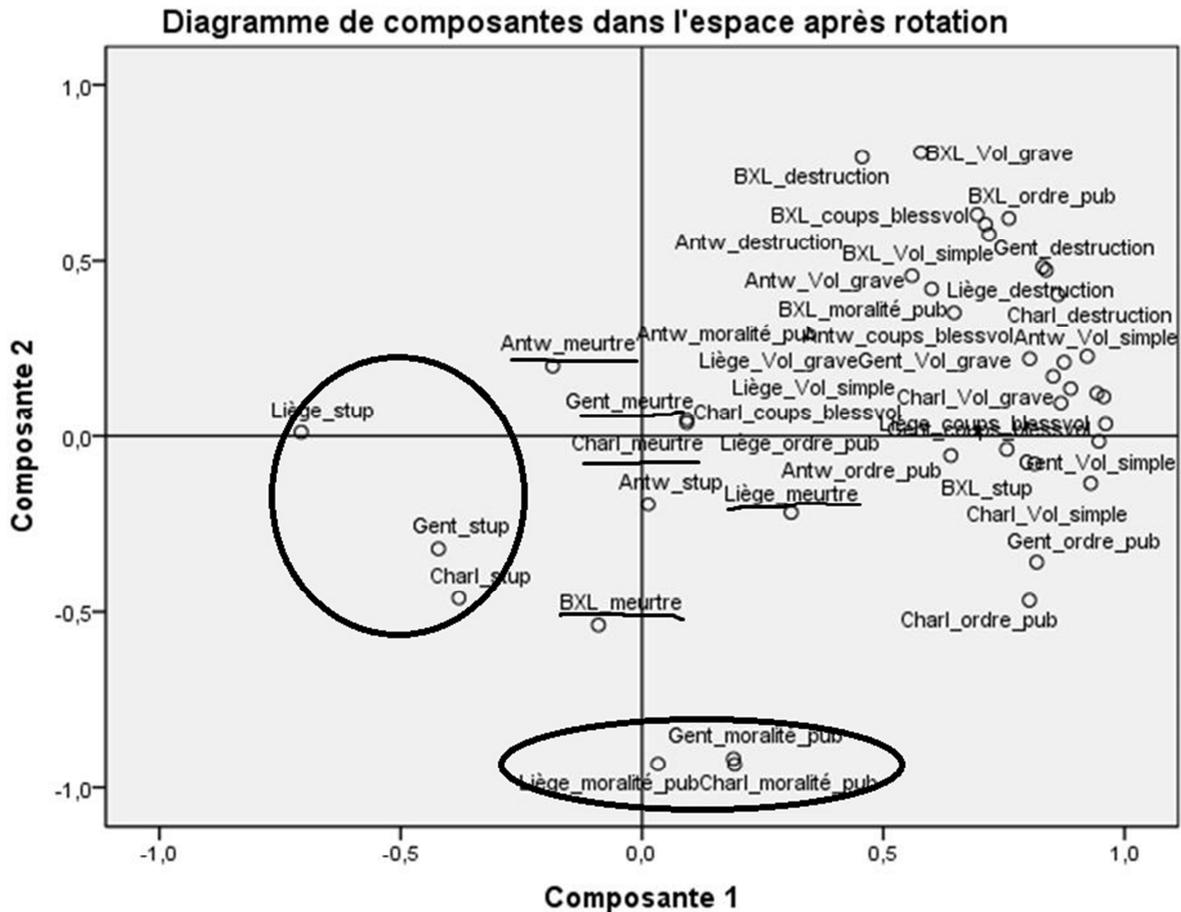
La Figure 21 donne une image globale de la variation des types de faits pour ces cinq arrondissements. Le regroupement des variables montre une homogénéité de cette variation (à la baisse) pour la plupart des types de faits et pour les cinq arrondissements. On observe une évolution différente concernant les meurtres et tentatives de meurtre pour les cinq arrondissements, ainsi que

<sup>68</sup> Dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, en 2001 le nombre d'homicides signalés est de 15 et de 23 en 2012.

<sup>69</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse Analystes statistiques du Ministère Public. L'année 2006 prise comme année de référence correspond à l'indice 100.

des logiques différenciées dans l'évolution des faits de stupéfiants dans les arrondissements de Liège, Gent et Charleroi et, dans une moindre mesure Antwerpen, ainsi que dans l'évolution des atteintes à la moralité publique à Gent, Liège et Charleroi.

Figure 21 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI par type de faits pour les 5 arrondissements sélectionnés 2006-2013

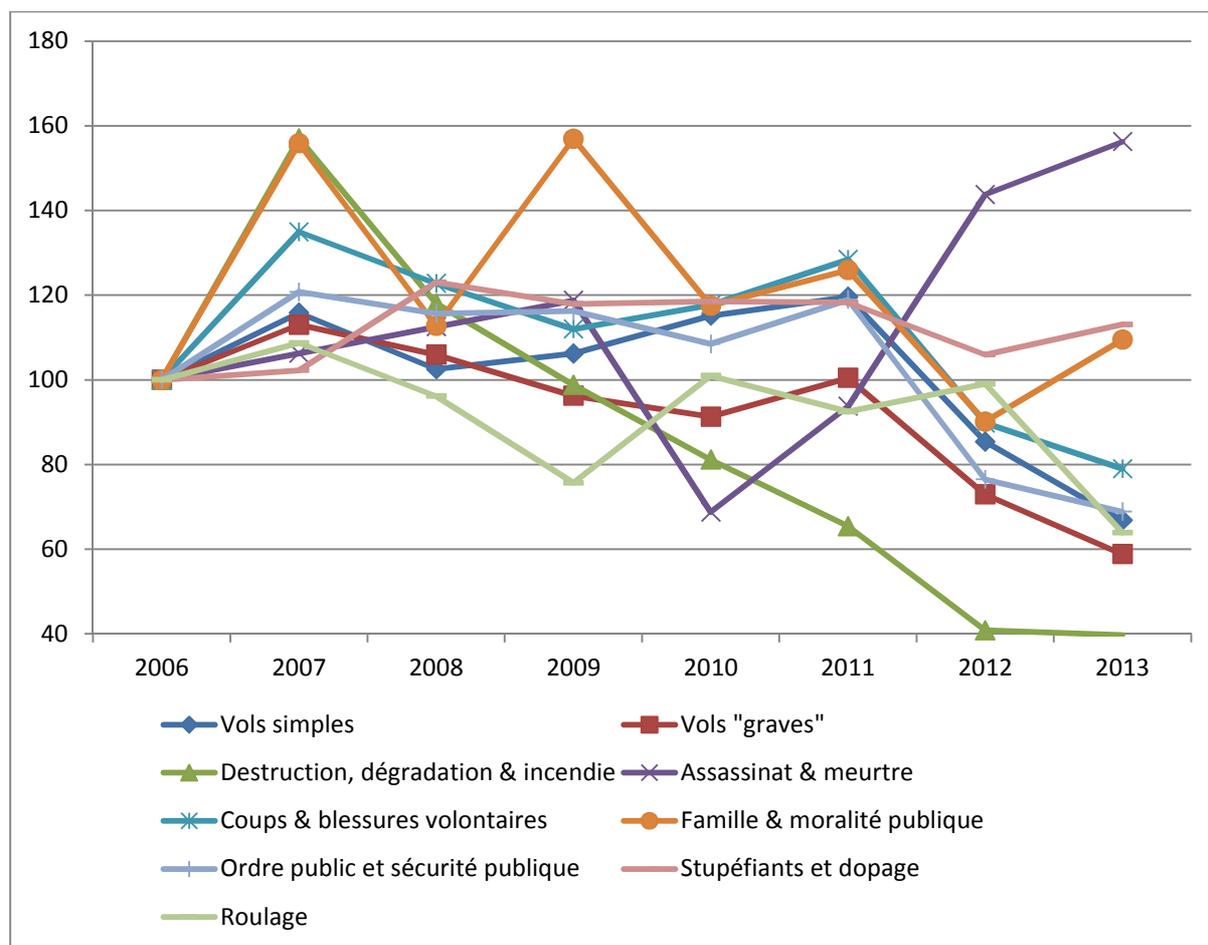


### *Bruxelles--Hal-Vilvoorde*

Dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, la proportion des différents types d'infraction dans le volume global d'affaires signalées se présente différemment de l'ensemble des arrondissements: le nombre de vols « graves » est plus élevé que celui de vols simples. La tendance au fléchissement se retrouve pour l'ensemble des infractions considérées, hormis pour les homicides et tentatives d'homicides<sup>70</sup> comme nous l'avons déjà évoqué *supra*, et, dans une moindre mesure, pour les affaires de stupéfiants et les atteintes à la moralité publique qui présentent également un indice 2013 supérieur à celui de 2006.

<sup>70</sup> En 2011 N= 15 et en 2012 N= 23.

Figure 22 : Evolution du nombre de faits signalés dans l'arrondissement de Bruxelles par type d'infraction 2006-2013 (indice)<sup>71</sup>



Ainsi, si dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, le nombre global de faits signalés a diminué de 35% entre 2006 et 2013 (voir Figure 5), les faits de dégradations et incendies<sup>72</sup> et les faits de « vols graves »<sup>73</sup> connaissent une diminution plus importante encore<sup>74</sup>, de même que les infractions de roulage (matière parquets de police)<sup>75</sup>. Les vols simples, les atteintes à l'ordre et à la sécurité publique ont connu une tendance à la hausse jusqu'en 2011 et sont, depuis, en nette diminution. La courbe des faits de coups et blessures volontaires<sup>76</sup> ont une évolution en dent de scie avec une tendance à la baisse pour les coups et blessures volontaires depuis 2011 et une évolution à la hausse sur la période pour les faits concernant la famille et la moralité publique<sup>77</sup>. La tendance à la hausse du nombre d'assassinat ou de meurtre ou tentative d'assassinat ou de meurtre<sup>78</sup> est par contre marquée depuis 2010. Il s'agirait d'interroger plus avant les événements ayant donné lieu à ces signalements. Et enfin, la courbe des signalements d'affaires relatives aux stupéfiants semble relativement stable avec un indice 2013 toutefois supérieur à celui de 2006<sup>79</sup>.

<sup>71</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse Analystes statistiques du Ministère Public. L'indice 100 correspond à l'année 2006.

<sup>72</sup> Indice 2013 = 39.7

<sup>73</sup> Indice 2013 = 58.8.

<sup>74</sup> Indice 2013 = 63.9

<sup>75</sup> Indice 2013 = 63.8

<sup>76</sup> Indice 2013 = 79.0

<sup>77</sup> Indice 2013 = 109.5

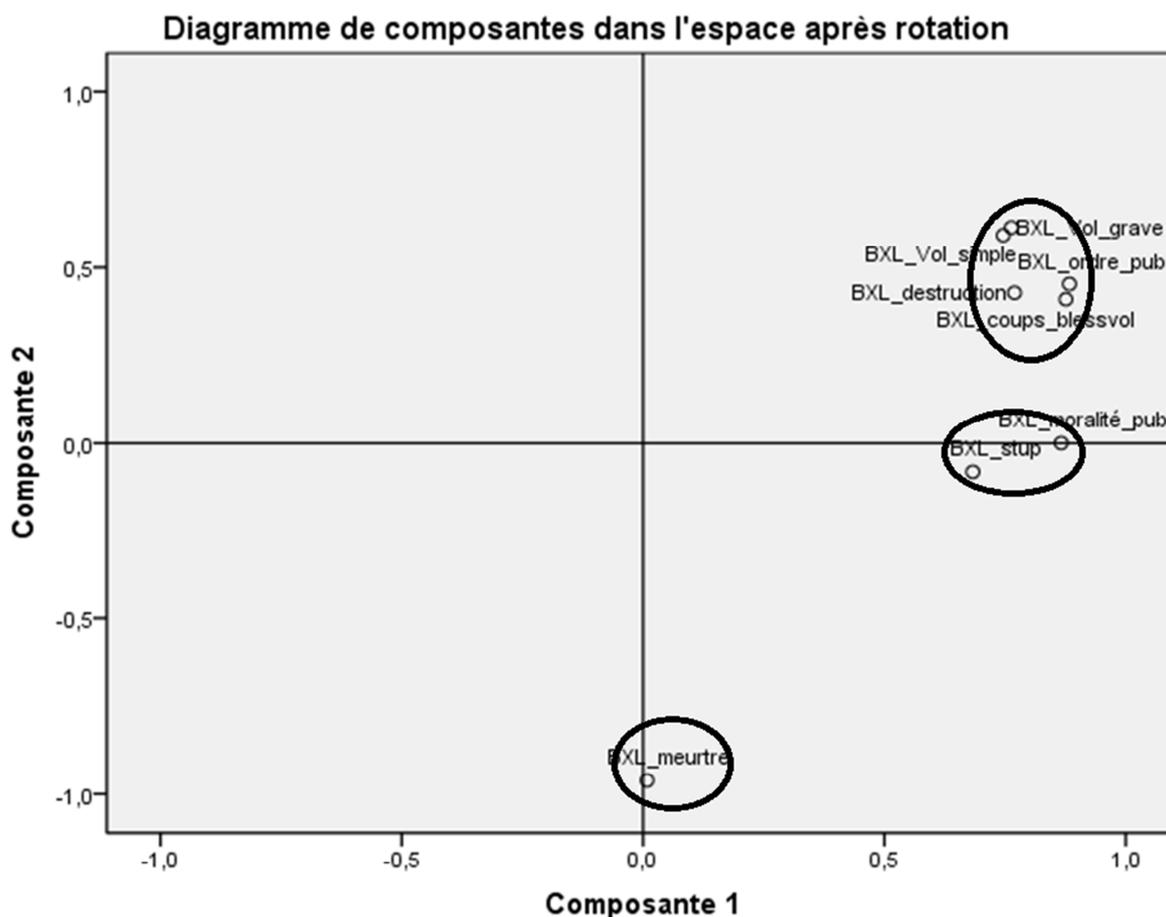
<sup>78</sup> Indice 2013 = 156.2

<sup>79</sup> Indice 2013 = 113.1

L'analyse en composantes principales (Figure 23) montre effectivement une proximité dans les variations des taux de signalements d'affaires de vol simple, vol grave, atteintes à l'ordre public et destruction, coups et blessures volontaires et des évolutions différenciées dans les affaires d'homicides et tentatives d'homicides, de moralité publique et de stupéfiants.

On peut faire l'hypothèse d'une tendance à la baisse pour la première série de faits qui ne se vérifie pas pour les trois autres types de faits qui connaissent d'autres tendances non homogènes.

Figure 23 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI par type de faits - Bruxelles 2006-2013



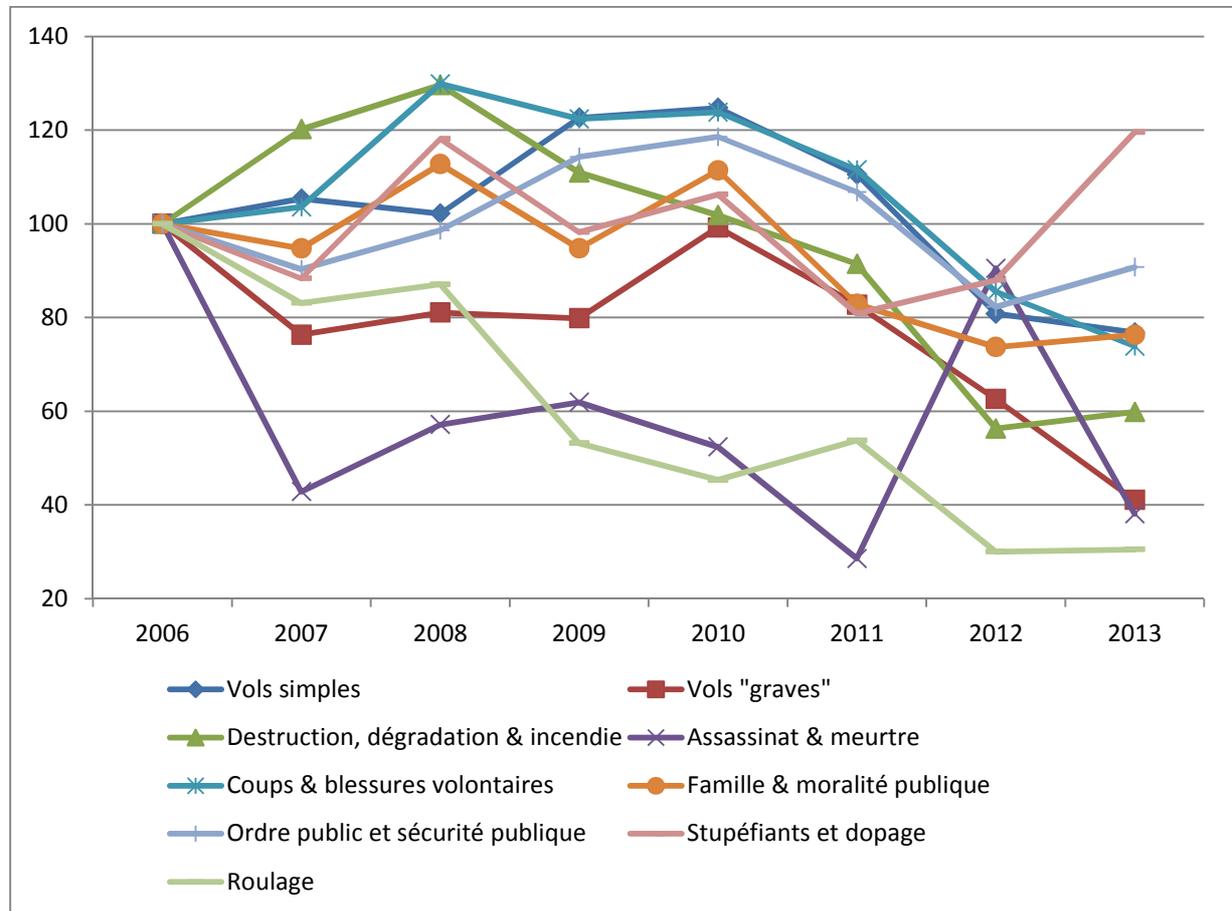
### Antwerpen

A Antwerpen, comme dans l'ensemble des arrondissements de Belgique, ce sont les vols simples qui sont le plus souvent signalés. Comme à Bruxelles, les trois principaux types de faits, vols simples, vols « graves » et coups et blessures volontaires montrent une tendance à la baisse. On ne retrouve pas ici une évolution à la hausse, pour les meurtres et tentatives de meurtre<sup>80</sup> sur l'ensemble de la période, les variations annuelles sont cependant importantes et l'indice de référence de 2006 peut correspondre à une situation particulière qui vient fausser l'image donnée par la courbe d'évolution (Figure 24). L'analyse en composantes principales (Figure 25) montre bien que l'évolution de ce type de fait est différente de la plupart des autres faits. Les affaires de stupéfiants ont également une variabilité distincte des autres types de faits, ce que montre effectivement la courbe d'évolution des

<sup>80</sup> Les meurtres, assassinats et tentatives seraient également plutôt en diminution, hormis un pic pour l'année 2012 (N= 19).

indices<sup>81</sup> (Figure 24). Les atteintes à la moralité publique ne se distinguent pas ici des autres types de prévention qui sont en diminution sur l'ensemble de la période.

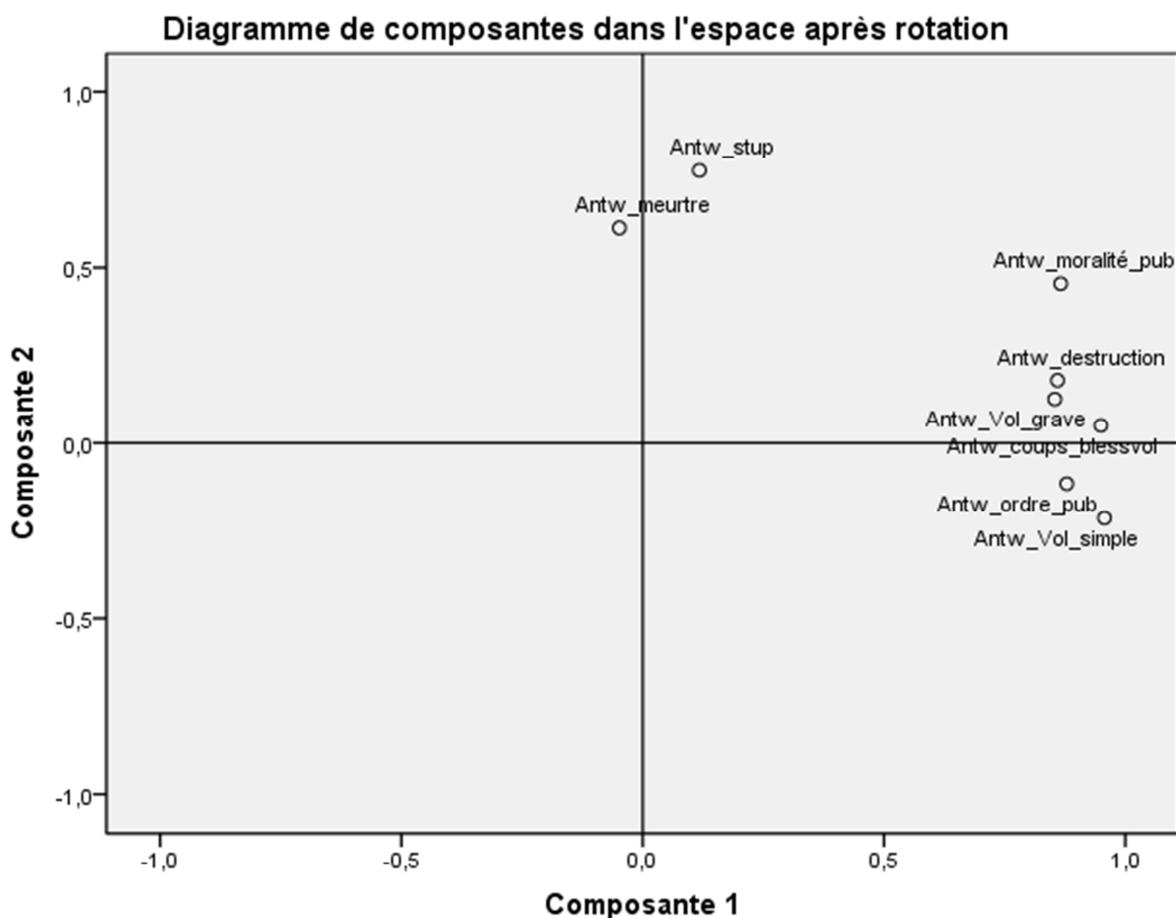
Figure 24 : Evolution du nombre de faits signalés dans l'arrondissement d'Antwerpen par type d'infraction 2006-2013 (indice)<sup>82</sup>



<sup>81</sup> L'indice des affaires de stupéfiants pour l'année 2013= 119.5.

<sup>82</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse, Analystes statistiques du Ministère Public. L'indice 100 correspond à l'année 2006.

Figure 25 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI par type de faits - Antwerpen 2006-2013



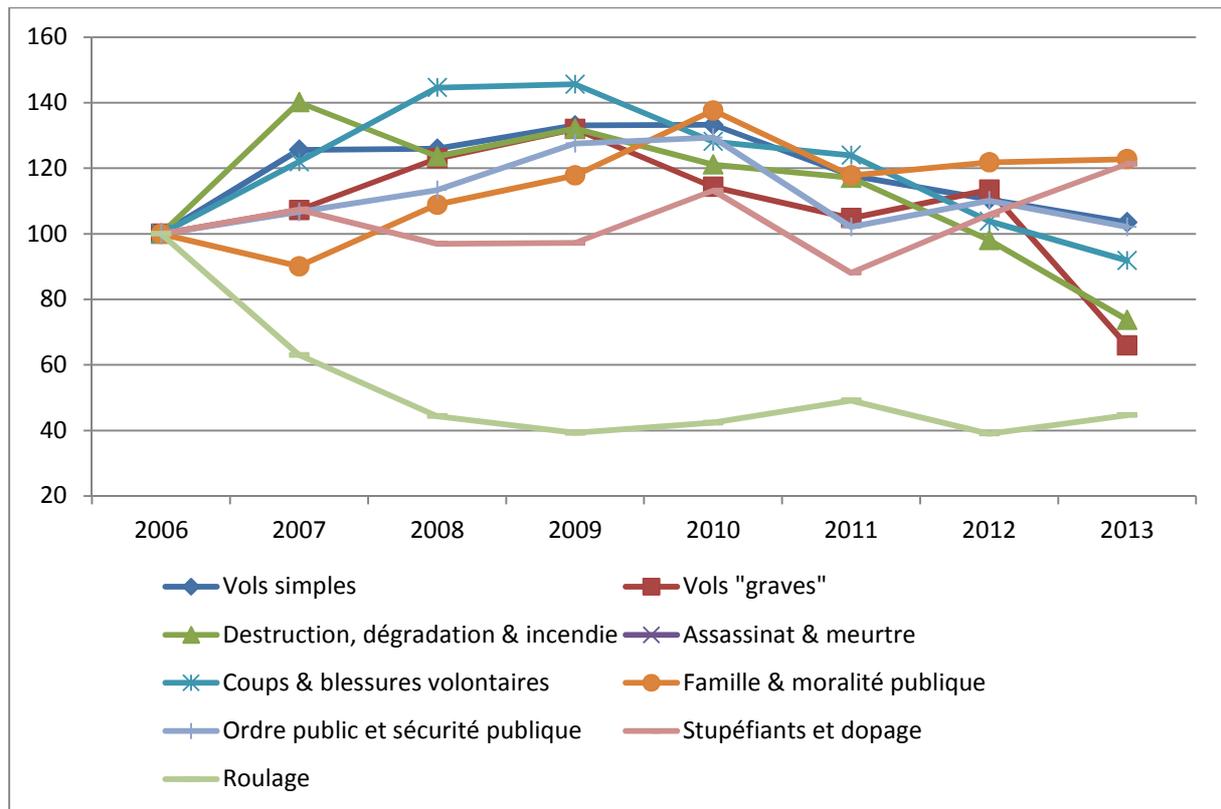
### Gent

Les infractions les plus souvent signalées dans l'arrondissement de Gent sont les vols simples, viennent ensuite les coups et blessures volontaires. Comme dans les autres arrondissements, les coups et blessures volontaires, les destructions et les vols graves présentent une inflexion à la baisse. Les vols simples et les atteintes à l'ordre public présentent une tendance à la diminution depuis 2010 mais sont plutôt stables si l'on considère l'ensemble de la période, et l'on retrouve une tendance à la hausse des faits de stupéfiants et des atteintes à la moralité publique. Le signalement d'homicide ou tentative d'homicide reste quant à lui stable avec un « pic »<sup>83</sup> en 2011<sup>84</sup>, il présente une évolution qui lui est propre mais qui n'est pas présentable dans une courbe d'évolution étant donné les nombres trop restreints (Figure 26). Le graphe d'analyse en composantes principales (Figure 27) montre cependant bien la proximité dans les variations des taux de signalements des affaires de vols, atteintes à l'ordre public, dégradations et coups et blessures volontaires d'une part et les évolutions différenciées d'autre part des signalements d'affaires de stupéfiants, d'homicides et tentatives d'homicides et d'atteintes à la moralité publique.

<sup>83</sup> N= 12.

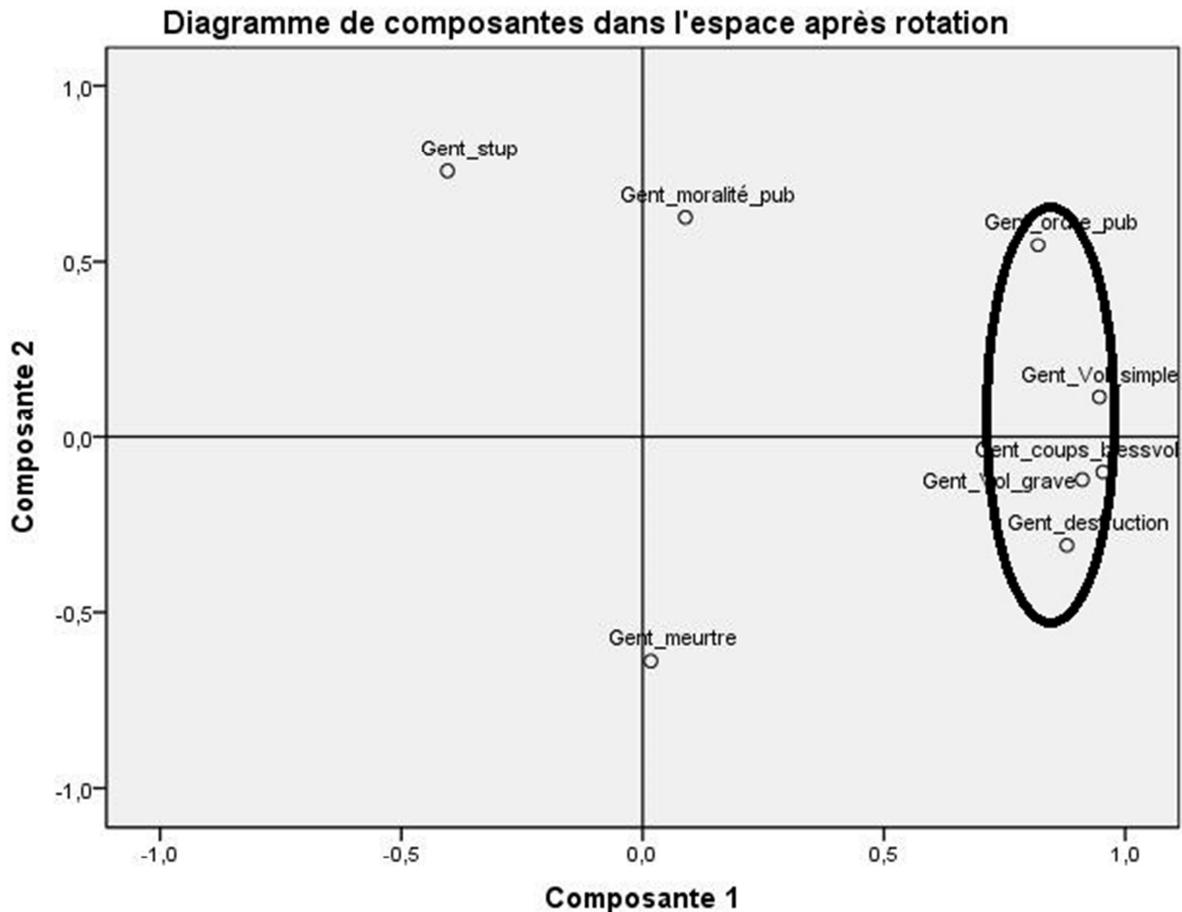
<sup>84</sup> Les données ne sont cependant pas reprises dans la figure, l'indice passant de 100 (N=1) en 2006 à 1200 (N=12) en 2011.

Figure 26 : Evolution du nombre de faits signalés dans l'arrondissement de Gent par type d'infraction 2006-2013 (indice)<sup>85</sup>



<sup>85</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse  
Analystes statistiques du Ministère Public. L'indice 100 correspond à l'année 2006.

Figure 27 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI par type de faits - Gent 2006-2013

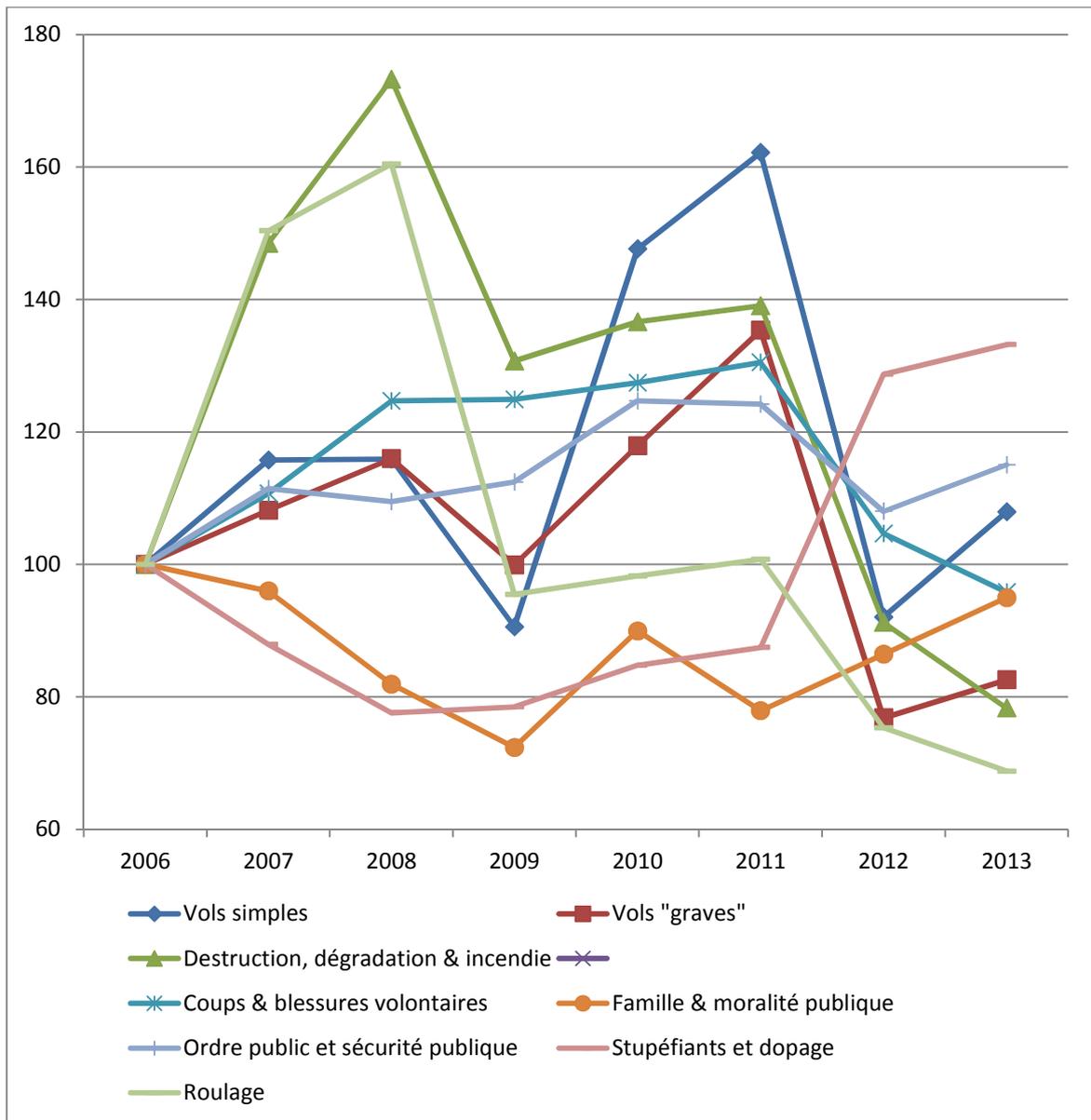


### Liège

Dans l'arrondissement de Liège, ce sont les faits de vols « graves » qui sont le plus souvent signalés. Viennent ensuite les coups et blessures volontaires, rattrapés cependant en 2011 par les vols simples. La chute des signalements de ces trois principaux types de fait entre 2011 et 2012 est très importante mais ne semble pas se poursuivre pour les vols en 2013. La figure 28 montre une évolution « en dent de scie » et non une tendance linéaire. En fin de période, les faits de vols « graves », les dégradations, les affaires liées à la famille et la moralité publique et les coups et blessures volontaires se trouvent en dessous de l'indice 100 avec l'année 2006 comme référence. Il n'a pas été possible de considérer les homicides volontaires et tentatives d'homicides dans le schéma étant donné leur nombre trop restreint (< 10).

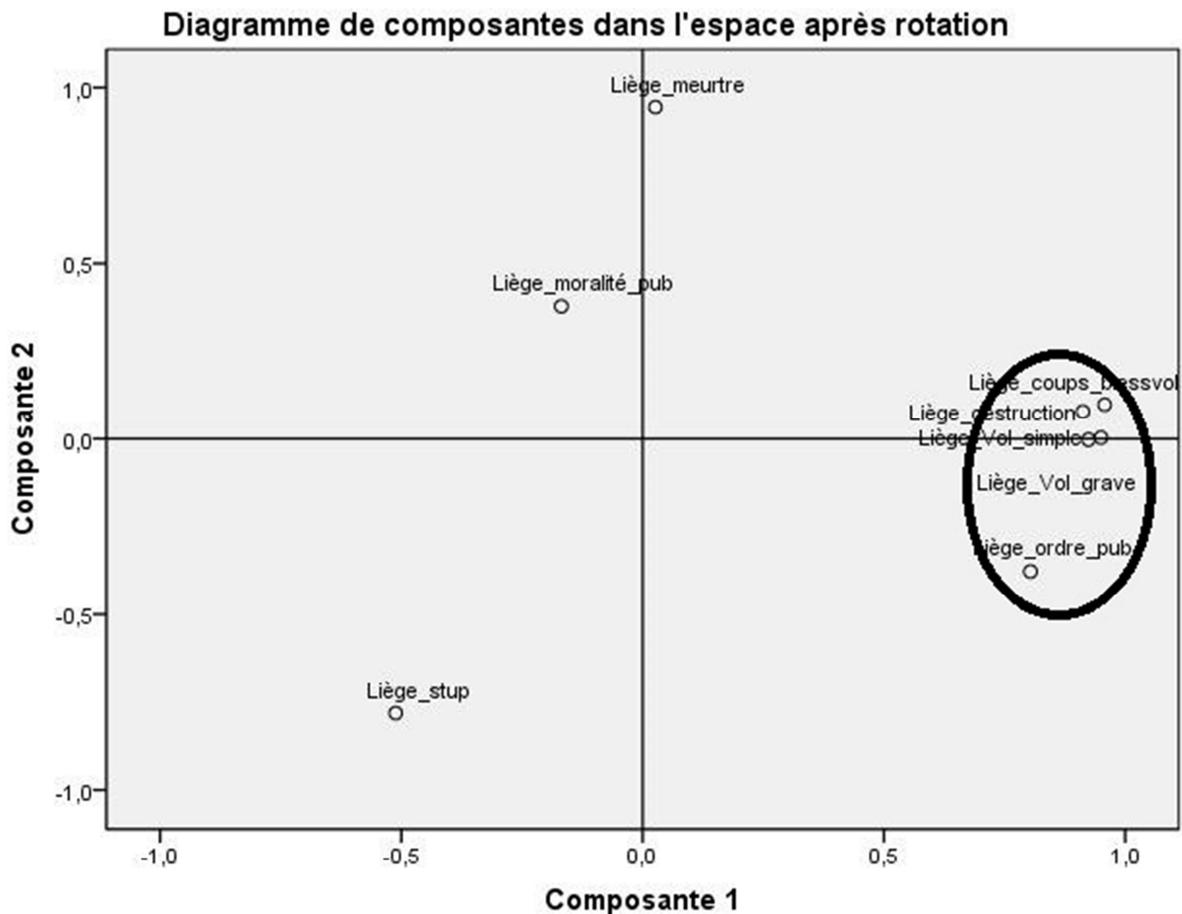
L'analyse en composantes principales (Figure 29) montre les mêmes tendances évolutives que pour l'ensemble de la Belgique, à savoir une proximité dans l'évolution des signalements de faits de vols, de dégradation, de coups et blessures volontaires, et une différenciation quant aux tendances concernant les signalements de faits relatifs aux stupéfiants, des atteintes à la moralité publique et des homicides et tentatives d'homicides.

Figure 28 : Evolution du nombre de faits signalés dans l'arrondissement de Liège par type d'infraction 2006-2013 (indice)<sup>86</sup>



<sup>86</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse. Analystes statistiques du Ministère Public. L'indice 100 correspond à l'année 2006.

Figure 29 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI par type de faits - Liège 2006-2013

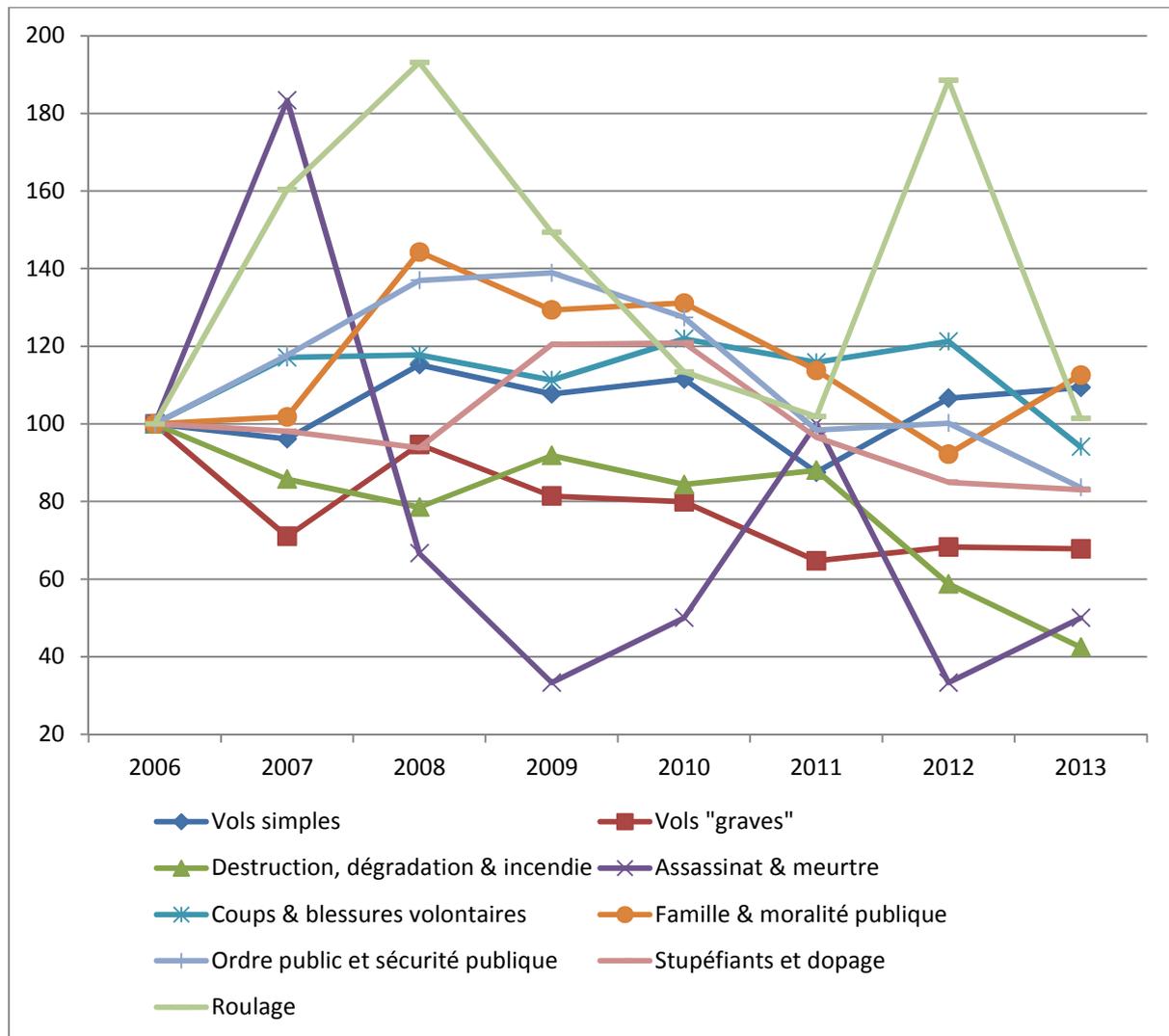


### Charleroi

Dans cet arrondissement, les faits le plus souvent signalés sont les coups et blessures volontaires. Les faits de roulage présentent une évolution « en dent de scie » (Figure 30), ainsi que les homicides et tentatives d'homicides. En comparant les indices de l'année 2006 et de l'année 2013, on observerait une tendance à la baisse des vols graves, mais non des vols simples dont l'indice reste plutôt stable, des atteintes à l'ordre public, des dégradations, des coups et blessures volontaires et, étonnamment, des affaires de stupéfiants. A Charleroi, l'indice des affaires de stupéfiants est moins élevé en 2013 qu'en 2006.

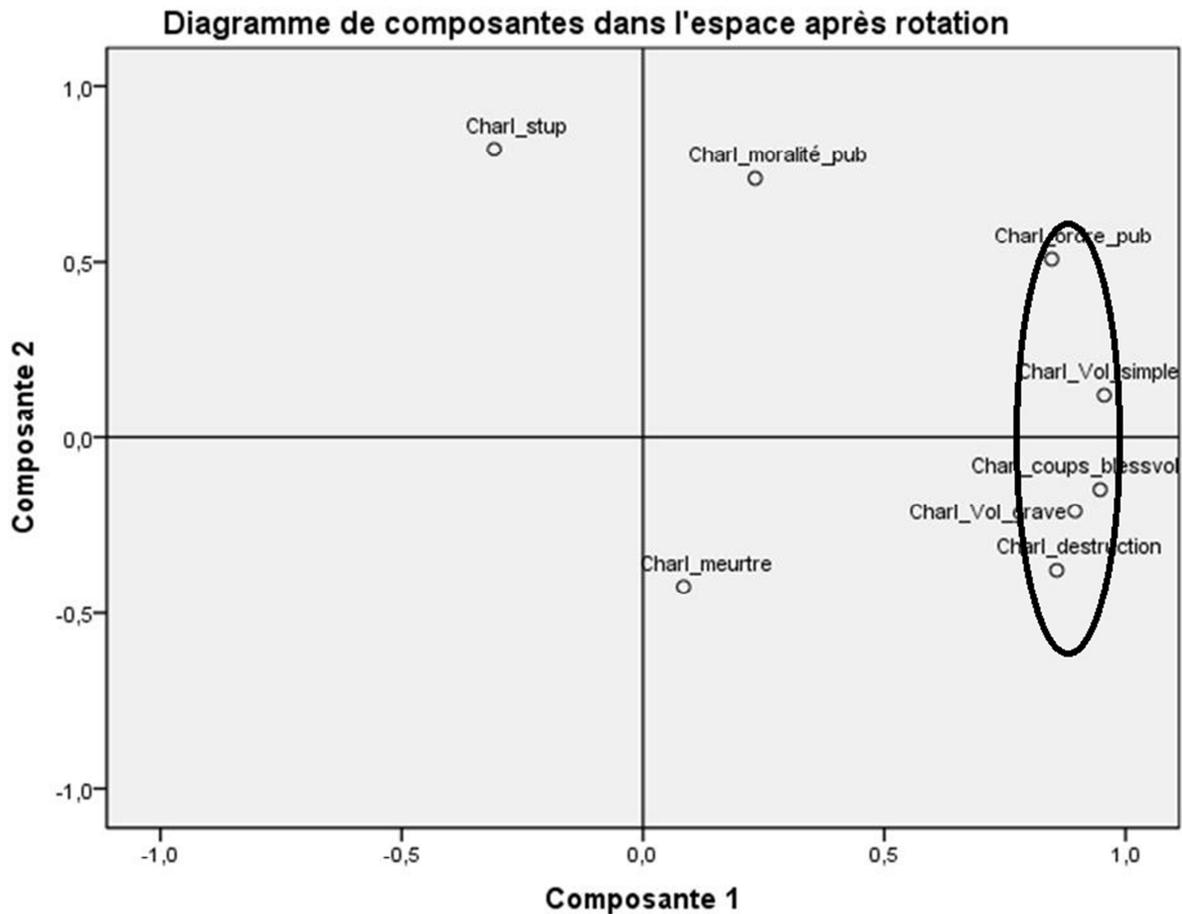
L'analyse en composantes principales (Figure 31) montre, comme pour les autres arrondissements, une évolution comparable des faits de vols, de coups et blessures volontaires, d'atteintes à l'ordre public et de dégradation, ainsi qu'une spécificité de l'évolution des homicides et tentatives d'homicides, des atteintes à la moralité publique et également des affaires relatives aux stupéfiants même si l'indice 2013 est inférieur à celui de 2006. L'évolution de ce type de faits n'est pas comparable à celle des autres faits.

Figure 30 : Evolution du nombre de faits signalés dans l'arrondissement de Charleroi par type d'infraction 2006-2013 (indice)<sup>87</sup>



<sup>87</sup> Source : Statistique annuelle du flux d'entrée des affaires protectionnelles dans les parquets de la jeunesse. Analystes statistiques du Ministère Public. L'indice 100 correspond à l'année 2006.

Figure 31 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI par type de faits - Charleroi 2006-2013



En conclusion de ce rapide tour d'horizon des tendances observées entre 2006 et 2013 dans l'évolution des taux de signalements des différents types d'affaires pour les cinq arrondissements sélectionnés (voir Figure 21), il semblerait que l'on observe une proximité dans les variations d'une série de faits, avec une tendance à la baisse des signalements de vols (simples et « graves »), d'atteintes à l'ordre public, de coups et blessures volontaires et des faits de destruction et dégradation. Les homicides et tentatives d'homicides sembleraient répondre à une logique d'évolution inverse, mais cette tendance devrait être confirmée par une analyse plus fouillée étant donné le petit nombre de ce type de faits signalés. Il semblerait que les atteintes à la moralité publique et les affaires de stupéfiants varieraient indépendamment des autres types de faits et répondraient à d'autres logiques d'évolution.

## Chapitre 3 Éclairages sur les faits concernant des mineurs : en Belgique et ailleurs

Bien qu'aucune mesure ne permette réellement de lever le voile sur le « chiffre noir » de la criminalité, il reste pertinent de les confronter. On le sait, les indicateurs officiels de la criminalité que sont en l'occurrence les statistiques de signalements aux parquets jeunesse n'enregistrent que la criminalité parvenue à la connaissance des autorités du système de justice. Il serait dès lors opportun de pouvoir multiplier les sources de données, par exemple à partir d'enquêtes de victimation<sup>88</sup>, ou encore d'enquêtes de délinquance auto révélée qui seraient particulièrement intéressantes pour une population d'adolescents (Aebi, 2006, 37), même si ce type d'enquête pose de nombreux problèmes<sup>89</sup> que nous ne développerons pas ici, notre but n'étant pas d'être exhaustif.

Au niveau international, les enquêtes de délinquance auto rapportée réalisée à grande échelle (ISRD<sup>90</sup>) permettent davantage une comparaison des taux de prévalence de comportements de jeunes étudiants du premier degré de l'école secondaire susceptibles d'un traitement judiciaire dans les grandes villes des différents pays qu'une comparaison dans le temps (Gavray, 2011, 21), (Junger-Tas et al., 2010). Et malheureusement, en Belgique, nous ne disposons que de très peu d'outils qui permettraient ce type de confrontation. Nous retenons toutefois, à titre indicatif, la troisième édition du JOP<sup>91</sup>-Monitor qui cherche à observer les changements dans la criminalité auto rapportée des jeunes flamands pour la période 2005-2013.

Afin d'avoir un aperçu de ce qui se passe à l'étranger, nous avons dès lors choisi d'adopter une approche purement exploratoire sans aucune prétention d'exhaustivité. A partir du réseau constitué par le groupe porteur du projet « European Source Book »<sup>92</sup>, nous avons tenté de rassembler quelques données qui pourraient éclairer les tendances plus récentes en matière de signalements de faits suspectés commis par des mineurs pour chacun des pays pour lesquels nous avons pu recueillir quelques informations.

Ce chapitre a pour seule vocation de proposer une première approche qui permet d'inscrire les observations belges dans un contexte plus large. Nous ne prétendons absolument pas aborder LA délinquance juvénile dans ces différents pays, mais simplement faire une sorte d'état des lieux des données disponibles concernant l'évolution des faits reprochés aux mineurs.

### 1. La délinquance auto rapportée en Communauté flamande de Belgique

Même s'il était naïf d'imaginer que le self rapportage allait constituer un instrument qui permettrait de dépasser les limites des statistiques institutionnelles (Cops, 2014, 71), cette approche, apporte un éclairage intéressant. Utilisée pour la troisième fois en 2013 après un usage en 2005 et en 2008, elle permet l'identification des éventuels mouvements dans la délinquance autorapportée des jeunes flamands (Cops, 2014, 75)<sup>93</sup> en interrogeant des jeunes de 14 à 25 ans à ces trois moments différents.

---

<sup>88</sup> Si ce type d'enquête a permis d'éclairer des scènes nouvelles du théâtre du crime et de mettre en lumière la diversité des profils de victimes et la complexité des interactions entre auteurs, victimes, institutions sociales et judiciaires, elles présentent également de nombreuses limites tenant à l'existence d'une victime, à la probabilité que celle-ci rentre dans le programme d'enquête, au type de victimation etc... voir (Robert et Zauberman, 2011, 51).

<sup>89</sup> A ce propos voir notamment (Aebi, 2006, 38-41).

<sup>90</sup> International Self-Report Delinquency Study.

<sup>91</sup> JeugdOnderzoeksPlatform. Cette plateforme interuniversitaire et interdisciplinaire (VUB, Ugent et KuLeuven) créée en 2003 réalise des enquêtes répétées sur le contexte de vie des jeunes en Flandres, plus précisément sur leurs conditions de vie ('Conditions'), sur leur environnement et leurs expériences subjectives ('Convictions') ainsi que sur les comportements rapportés ('Conduct'), (Pleysier et Cops, 2013, 4).

<sup>92</sup> <http://www3.unil.ch/wpmu/europeansourcebook/links/specific-links/>

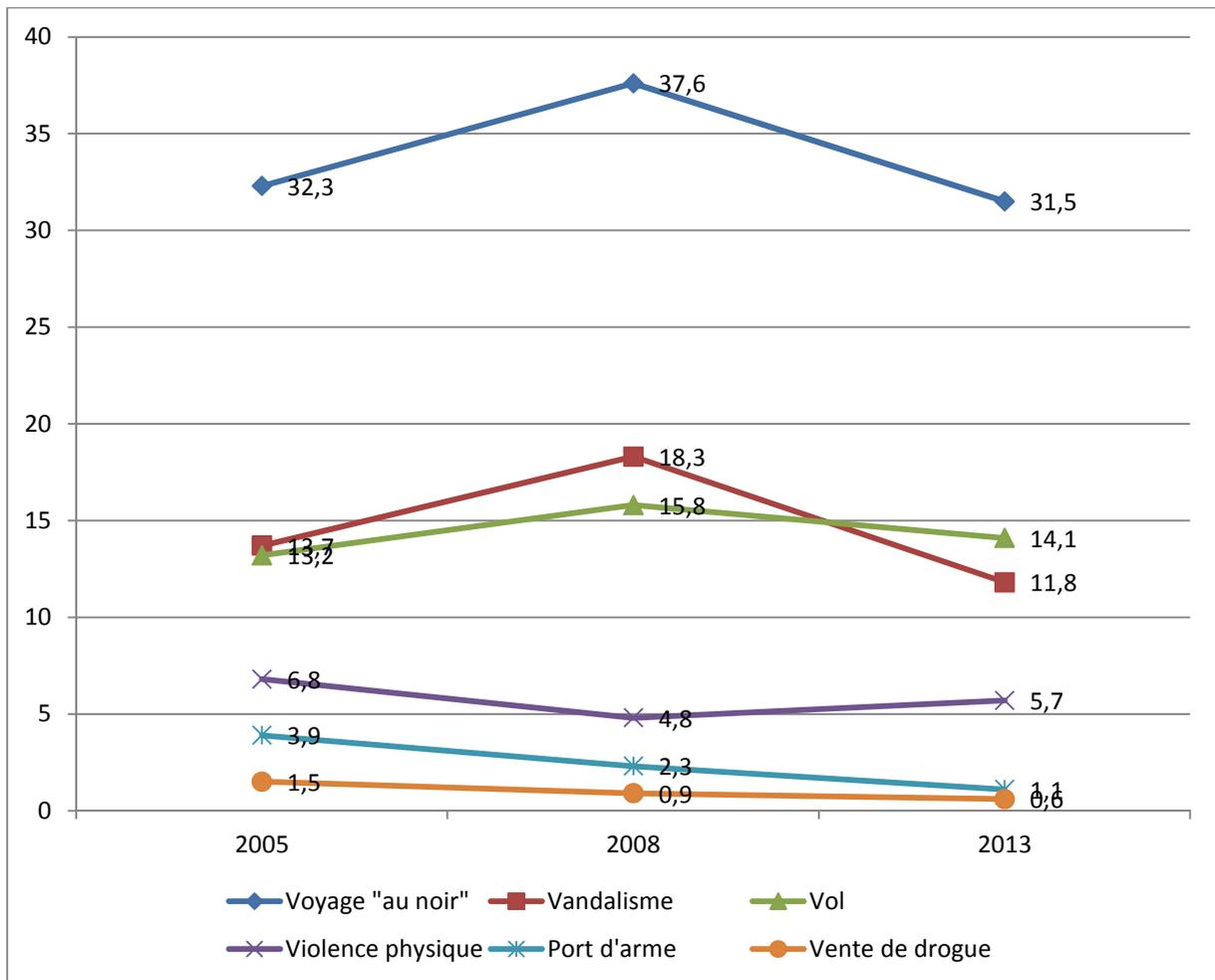
<sup>93</sup> Pour une présentation fouillée de la méthodologie utilisée et de ses limites, voir (Cops, 2014).

La comparaison n'est valable que pour les faits questionnés à partir d'une même formulation, les faits comparables portent donc sur les délits suivants : voyage sans titre de transport, vandalisme, violence physique, vente de drogue, port d'arme, vol.

Les chercheurs ne signalent aucune augmentation consistante pour les faits considérés (Figures 32 & 33). Ils observeraient plutôt une diminution constante entre 2005 et 2013 du port d'armes et de la vente de drogue. Cette diminution est cependant assez limitée étant donné le niveau peu élevé de la prévalence de ce type de délits. Concernant les faits de vandalisme et de vol, après des prévalences plus hautes dans le JOP-monitor 2 de 2008, on observe une baisse du pourcentage des comportements rapportés. Les tendances ne sont pas constantes mais ne montrent en tout cas pas une tendance à l'augmentation. Les auteurs concluent à l'absence d'indication d'une augmentation de la délinquance juvénile, mais plutôt à l'amorce d'une tendance à la baisse: « hieruit kan algemeen worden afgeleid dat er geen sterke verschuivingen hebben plaatsgevonden in de vorm en omvang van de jeugddelinquentie in Vlaanderen tijdens de periode 2005-2013. Gezien de relatieve beperkte tijdsperiode hoeft dit geen grote verwondering te wekken. Bovendien suggereren de resultaten eerder een afname van dader- en slachtofferschap bij Vlaamse jongeren dan een stijging, zoals vaak wordt verondersteld. (...) sluiten deze bevindingen aan bij zowel recente tendensen op niveau van de instroom bij de Belgische jeugdparquetten als bij tendensen die ook in Nederland op basis van zelfrapportage en officiële statistieken worden geïdentificeerd" (Cops, 2014, 86).

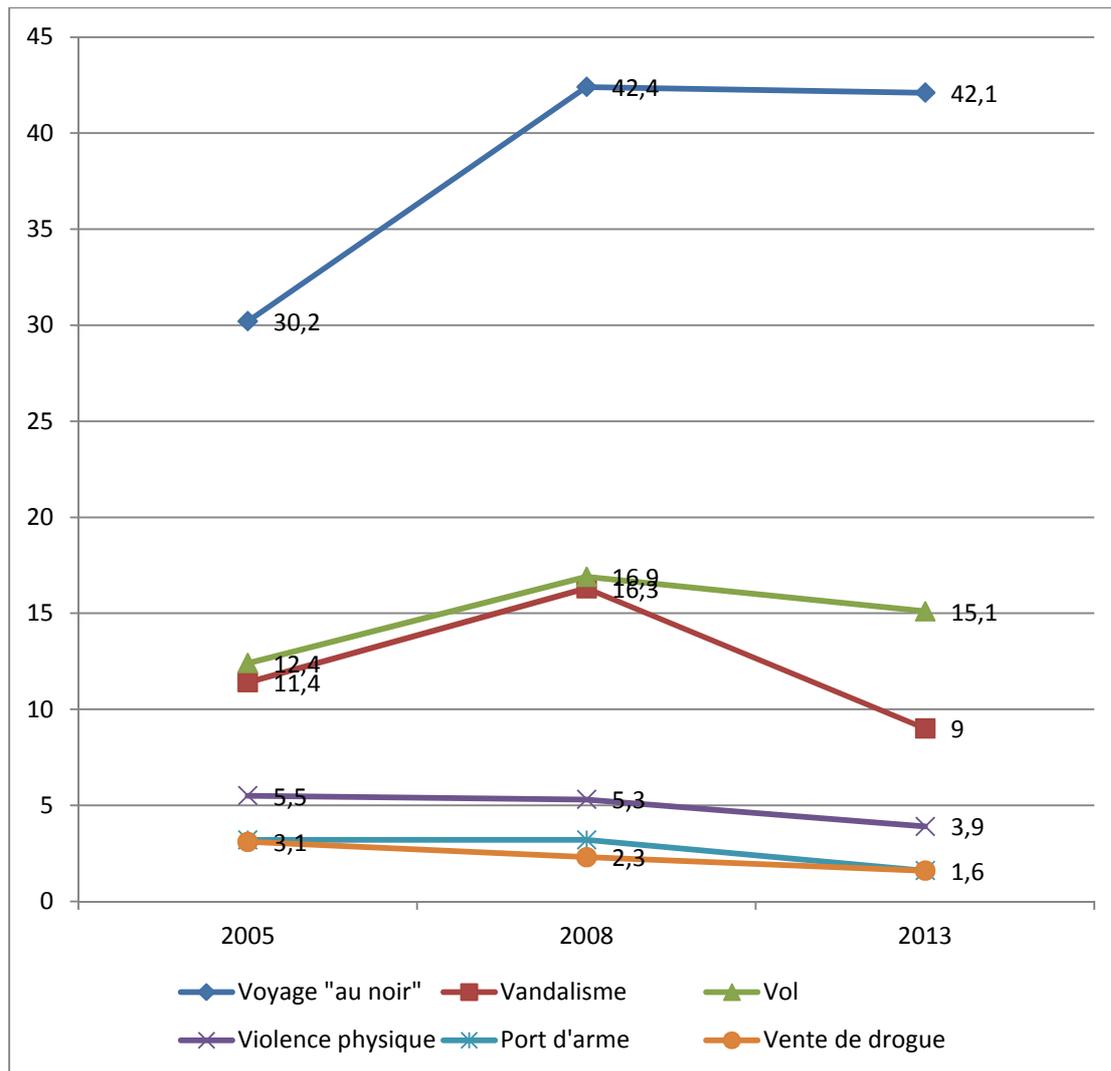
La publication des résultats du JOP-Monitor ne permet pas d'identifier précisément l'évolution des comportements délinquants pour la catégorie d'âge des mineurs (12-18 ans) qui nous intéresse ici. C'est pourquoi nous présentons les prévalences des mineurs de 14 à 15 ans (Figure 32) et celle des « jeunes » de 14 à 25 ans (Figure 33), telles que proposées par l'équipe du JOP-Monitor.

Figure 32 : Prévalence des comportements délinquants auto rapportés dans les JOP-monitor en 2005, 2008 et 2013 par les jeunes flamands de 14 à 15 ANS (%)<sup>94</sup>



<sup>94</sup> Source: Tabel 3.1, (Cops, 2014, 78), traduction libre.

Figure 33 : Prévalence des comportements délinquants auto rapportés dans les JOP-monitor en 2005, 2008 et 2013 par les jeunes flamands de 14 à 25 ans (%)<sup>95</sup>



Selon les auteurs de l'étude, cette amorce de tendance à la baisse, que l'on retrouve dans les flux de signalements d'affaires aux parquets jeunesse, aurait également été repérée dans les enquêtes de délinquance auto révélée aux Pays-Bas.

Leurs conclusions invitent à explorer quelques données disponibles dans d'autres contrées, ce qui fait l'objet de la seconde section du présent chapitre.

<sup>95</sup> Source: (Cops, 2014, 77, Figuur 3.1), traduction libre. Selon les auteurs que nous avons contactés, les données de la figure reprises dans notre figure 33 sont bien exactes alors que le tracé de la figure 3.1. dans l'ouvrage publié comporte des erreurs survenues lors de l'impression.

## 2. La délinquance juvénile « internationale »

### 2.1. Démarche méthodologique et limites

Des comparaisons entre différents pays sont toujours très délicates à réaliser, les données statistiques étant produites localement selon des règles locales. De nombreux éléments qui influencent tant le renvoi vers le système judiciaire que l'enregistrement des signalements varient ainsi fortement d'un pays à l'autre. Citons par exemple les éléments légaux qui définissent les infractions, les procédures et les principes directeurs guidant le travail des acteurs du système (police, parquets, tribunaux), la définition de ce qui doit être enregistré dans les bases de données, le mode de comptabilisation des faits commis par plusieurs auteurs ou d'auteurs ayant commis plusieurs faits, les instructions pratiques concernant l'enregistrement, la classification des différents types de faits, la reportabilité des faits, les priorités policières, les politiques locales de poursuite...

Nous avons bien évidemment rencontré des limites liées à notre objet, les personnes mineures mises en cause<sup>96</sup>, mais également à l'accès à une information traitable<sup>97</sup>. La comparabilité ne peut être envisagée. Les âges des mineurs concernés dépendent des politiques et des instructions d'enregistrement d'une part et du système propre de justice juvénile d'autre part. S'il est question de « mineurs d'âge », cette catégorie recouvre des fourchettes d'âges qui peuvent donc varier d'un pays à l'autre.

Par ailleurs, ce n'est qu'au niveau des affaires élucidées, pour lesquelles il faut qu'un suspect ait été identifié et entendu par procès-verbal, que s'opère un classement des suspects selon leur statut de minorité/majorité ou leur âge. Le comptage des mineurs « dépend donc de la réalisation de deux opérations dont les probabilités sont très variables et dans l'ensemble plutôt rares : la connaissance d'une infraction par la police et son élucidation » (Robert, 2013, 2). Il faut dès lors sans cesse garder à l'esprit que « la statistique de police judiciaire est avant tout un indicateur d'activité et un sismographe des changements législatifs » (Aubusson de Cavarlay, 2013, 4), mais également une traduction des « options de politiques publiques » (Robert, 2013, 8). Mais, comme le dit Aubusson de Cavarlay, « on considère que connaître cette délinquance, dite « apparente » parce que saisie à l'entrée du système pénal, vaut mieux que l'ignorance totale » (Aubusson de Cavarlay, 2013, 1).

#### 2.1.1. *European sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics*

Il est donc certainement très difficile de comparer des données provenant de pays différents pour lesquels les trois éléments fondamentaux de construction des statistiques criminelles, les facteurs « de fond »<sup>98</sup>, les facteurs légaux<sup>99</sup> et les facteurs statistiques<sup>100</sup> sont potentiellement vraisemblablement très différents. L'ambition du projet « European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics » porté par un groupe d'experts venant de France, d'Allemagne, de Hongrie, des Pays-Bas, de Suède, de Suisse et de Grande Bretagne (Aebi et al., 2010, 15) est cependant de permettre certaines comparaisons à partir d'une évaluation des tendances de la criminalité et de la justice pénale, après s'être mis d'accord sur les modalités pratiques de traitement des informations : « Having found a practical and satisfactory way of handling the difficult problem

---

<sup>96</sup> Tous les pays ne disposent pas de données concernant les auteurs présumés ventilées par âge.

<sup>97</sup> Tous les pays ne proposent pas une traduction en anglais de leurs rapports statistiques ou une synthèse en anglais de ceux-ci.

<sup>98</sup> « Substantive factors such as the propensity of individuals to commit crimes, the opportunity structure, the risk of detection, the willingness of the public to report crimes, the efficiency of criminal justice authorities », (Aebi et al., 2014, 20).

<sup>99</sup> « Legal factors such as the design of the Criminal Code, the Code of Criminal Procedure and other relevant legislation, the formal organization of criminal justice agencies and the informal application of the law in everyday life », (Aebi et al., 2014, 21).

<sup>100</sup> « Statistical factors such as the formal data collection and processing rules and their practical implementation », (Aebi et al., 2014, 21).

of varying offence definitions and counting rules, the Group reached the conclusion that a European Sourcebook on crime and criminal justice statistics [was] indeed feasible » (Aebi et al., 2010, 15).

Ce groupe d'experts indique que pour des comparaisons de tendances (« crime trends »), il n'est pas nécessaire de connaître le niveau de criminalité, « the 'real' crime level does not need to be known ; it is sufficient to control for possible changes to the legal and statistical systems » (Aebi et al., 2014, 21). Les publications successives du Sourcebook se présentent comme un recueil d'informations précieuses pour permettre les comparaisons de tendances. Dans le Sourcebook, les statistiques de police constituent la première source d'information car dans la plupart des pays, la police est la première étape du processus judiciaire<sup>101</sup>. « Most of the offences covered by the Sourcebook will be reported to or detected by the police. The position of the police in the criminal justice system may also directly influence the number of offences recorded and how they are classified » (Aebi et al., 2014, 23).

De nombreuses disparités existent cependant entre les pays, notamment concernant les rapports entre la police et les autorités judiciaires, le moment de l'enregistrement<sup>102</sup>, la comptabilisation des suspects<sup>103</sup>, la comptabilisation de faits différents commis par un même auteur, l'interprétation des définitions des types de faits, etc .... C'est ainsi que les experts concluent que les tendances consignées dans le Sourcebook, qu'il s'agisse de la délinquance enregistrée ou des délinquants présumés, varient d'une infraction à l'autre. Ces variations ne sont pas nécessairement le reflet réel d'augmentation ou de diminution des taux considérés, elles peuvent résulter d'évolutions dans la perception de la criminalité, dans les modalités de recueil de données ou encore dans la définition des infractions : « trends in both recorded crime and suspected offenders over the years 2007-2011 vary from one type of offence to another. These variations may not necessarily reflect actual increases or decreases in the rates under consideration, but could also be the result of different perception of crime and of improvements in data collection or important changes in the legal definition of offences » (Aebi et al., 2014, 25).

Outre la fragilité des comparaisons et la difficile interprétation des informations éventuellement disponibles, il s'avère que les données recueillies par ce groupe de travail et publiées régulièrement ne sont malheureusement pas vraiment utiles pour la question qui nous préoccupe, à savoir l'évolution des signalements de faits infractionnels commis par des mineurs. En effet, les statistiques de police recueillies ne donnent qu'une information concernant la proportion de mineurs pour l'ensemble des suspects signalés pour une année donnée<sup>104</sup>. La proportion de suspect mineurs est ventilée par type de faits pour les pays pour lesquels les données ont été transmises au groupe de travail<sup>105</sup>. Les âges minimaux à partir desquels les données sont reprises dans les tableaux de données sont variables d'un pays à l'autre (Aebi et al., 2014, 105), très peu de données sont malheureusement disponibles pour la Belgique (voir par exemple Aebi et al., 2010, 88), les statistiques de police ne donnant pas d'informations sur les suspects. Seuls quelques pays (mais non la Belgique) donnent des informations sur l'évolution du nombre de mineurs traités par les parquets de 2007 à 2011 en chiffres absolus, ainsi que le pourcentage de renvois par les parquets devant un tribunal de mineurs (Aebi et al., 2014, 119 & 120). Bref, cette source d'information, quoique fort intéressante, ne s'est pas révélée vraiment pertinente pour permettre une comparaison des évolutions des signalements de faits commis par des mineurs dans différents pays.

---

<sup>101</sup> Même si l'entrée dans le système pénal n'est pas toujours la police.

<sup>102</sup> Certains pays enregistrent les faits dès que la police en a connaissance (« initial report », on parle alors d'input statistics'), d'autres enregistrent après la première investigation (on parle alors d'output statistics').

<sup>103</sup> L'enregistrement se fait pour certains lorsque la police est raisonnablement convaincue qu'il s'agit d'un suspect, pour d'autres uniquement lorsque le parquet entame une procédure.

<sup>104</sup> Ainsi en 2010, les mineurs représenteraient en Belgique 11.4% de l'ensemble total des suspects, (Aebi et al., 2014, 78).

<sup>105</sup> La Belgique n'a pas transmis ce type d'information.

### 2.1.2. Aux Nations Unies : European Institute for Crime Prevention and Control

L'European Institute for Crime Prevention and Control des Nations Unies a fait l'exercice d'une comparaison internationale pour les années 2001-2006 (Smit et Harrendorf, 2010). Ils observent de très grandes variations dans le nombre de personnes poursuivies qui tiennent vraisemblablement à la définition adoptée de la notion de « poursuite ». Lors de la 10<sup>ème</sup> UN-CTS<sup>106</sup>, il a été fait usage de la définition suivante de « personne poursuivie » : « Persons prosecuted » may be understood to mean alleged offenders prosecuted by means of an official charge, initiated by the public prosecutor or the law enforcement agency responsible for prosecution" (Smit et Harrendorf, 2010, 87). Dans certains pays, le parquet a le monopole des poursuites, mais ce n'est pas le cas partout. Les choix techniques de comptabilisation ainsi que le type de faits considérés sont également des facteurs de variation important. Ainsi, le taux de personnes poursuivies pour 100 000 habitants est extrêmement variable, la Belgique ayant un taux particulièrement élevé (6 512) pour une médiane européenne de 973 (Smit et Harrendorf, 2010, 88), mais pour les raisons évoquées *supra*, il est impossible de tirer des conclusions de ce constat. On observe moins de variations dans les proportions de jeunes poursuivis. Le rapport évoque une tendance à la baisse assez générale en Europe pour le nombre de jeunes poursuivis entre 2001 et 2006 avec une médiane de -3%, (Smit et Harrendorf, 2010, 89 & 98). On ne dispose plus de données à partir de 2006 et la Belgique n'enregistre pas encore à cette époque, elle n'est donc pas reprise dans le tableau comparatif.

## 2.2. Données policières

Nous avons vu *supra* que la position particulière de la police dans le processus judiciaire influençait directement les faits enregistrés et leur qualification. C'est donc les données policières, malgré leurs imperfections, que nous avons rassemblées pour une série de pays, afin de tenter l'esquisse que nous proposons. Les pays visités ont été répertoriés en fonction de la disponibilité et de l'accessibilité des données. Nous précisons ce que les données recouvrent dans la mesure de leur explicitation dans les rapports consultés et nous nous limitons aux données concernant le nombre de suspects enregistrés, éventuellement au taux par rapport à la population (lorsque l'information est disponible) sans distinction du type de faits<sup>107</sup>.

### 2.2.1. Danemark

Au Danemark, le Ministère de la justice a récemment édité un rapport sur l'évolution de la délinquance juvénile de 2001 à 2013 à partir des données de la police nationale (Justitsministeriets Forskingskontor, 2014). On observe une diminution du nombre de suspects âgés de 10 à 17 ans depuis 2006 : « depuis la 7<sup>ème</sup> année consécutive, la délinquance juvénile enregistrée est réduite. De 2006 à 2013, le taux de jeunes suspects âgés de 10 à 17 ans a presque diminué de moitié<sup>108</sup> » (Justitsministeriets Forskingskontor, 2014, 130<sup>109</sup>). On observe cette diminution dans toutes les classes d'âge, pour tous les types d'infraction, tant pour les garçons que pour les filles même si la diminution est plus importante chez les garçons, et dans tous les types de communes classées selon leur degré d'urbanisation. Dans l'ensemble, les analyses dégagent une tendance convergente d'une diminution des écarts entre les taux de signalements à la police selon le genre, les types d'infraction et l'urbanisation des zones (Justitsministeriets Forskingskontor, 2014, 130). Le rapport signale que la diminution de la délinquance juvénile ne s'observe pas exclusivement au Danemark et cite la Norvège, la Suède, l'Allemagne, l'Angleterre, les Pays-Bas, le Canada et les Etats Unis comme des contrées connaissant le même type d'évolution.

<sup>106</sup> United Nations Survey of Crime Trends and Operations of Criminal Justice Systems.

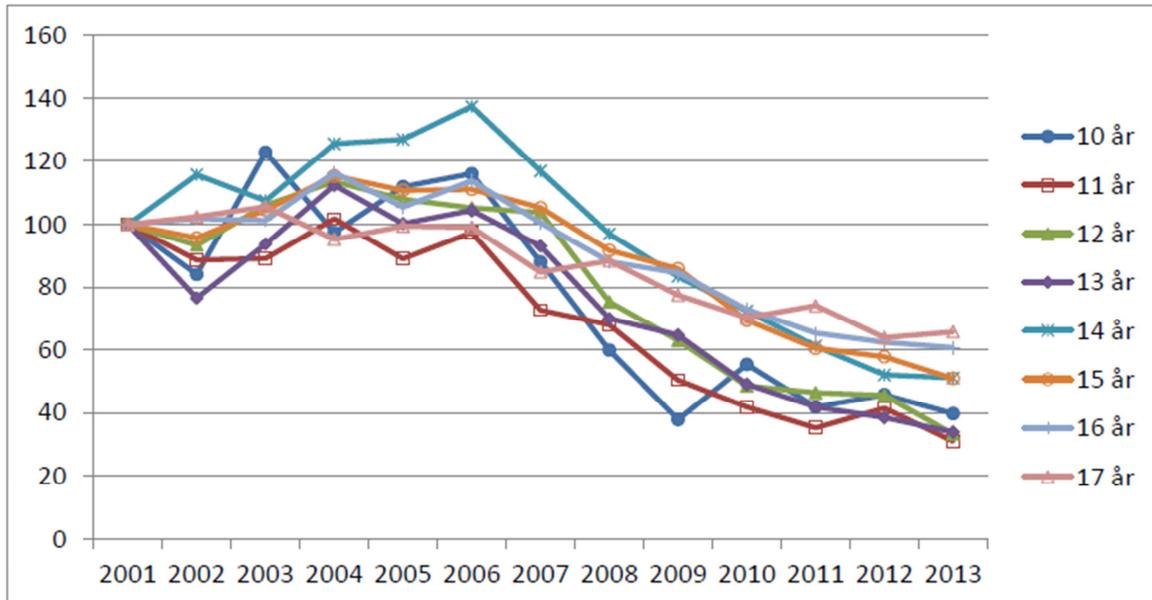
<sup>107</sup> Cette ventilation est le plus souvent indisponible.

<sup>108</sup> Le rapport présente les figures et leur interprétation mais ne donne pas les chiffres bruts.

<sup>109</sup> Traduction libre.

Figure 34 : Evolution du nombre de jeunes de 10 à 17 ans suspectés ou accusés 2001- 2013 (Tx pour 1000 jeunes). Indice 2001 = 100<sup>110</sup> - Danemark

Figur 2. Antal forhold, hvor børn er mistænkt, samt antal sigtelser mod unge under 18 år pr. 1000 i aldersgruppen, 2001-2013. Indeks 2001=100.



### 2.2.2. Suède

En Suède, l'enregistrement des mineurs dans les statistiques criminelles commence à l'âge de 15 ans, âge de la responsabilité pénale, ce qui rend toute comparaison difficile. Signalons toutefois que depuis 2004, le nombre de suspects aurait augmenté dans tous les groupes d'âge sauf dans celui des 15-17 ans<sup>111</sup>. En effet, entre 2009 et 2010, le nombre de suspects a augmenté de 2-3% dans tous les groupes d'âge sauf parmi les jeunes de 15-17 ans pour lesquels on observe une diminution de 8% (Ernbo et Petersson, 2011, 19) et cette tendance semblerait se poursuivre puisqu'en 2013, si le nombre de suspects diminue dans tous les groupes d'âge, cette diminution est plus importante dans le groupe des 15-17 ans où elle est de 14%.

### 2.2.3. Norvège

En Norvège, pour l'année 2012, parmi les jeunes, la police et l'autorité de poursuite pénale (prosecution authority) ont enregistré le nombre de personnes inculpées le plus bas depuis 2003 « Fewer persons charged, particularly youths » (Stene et Fossanger, 2014).

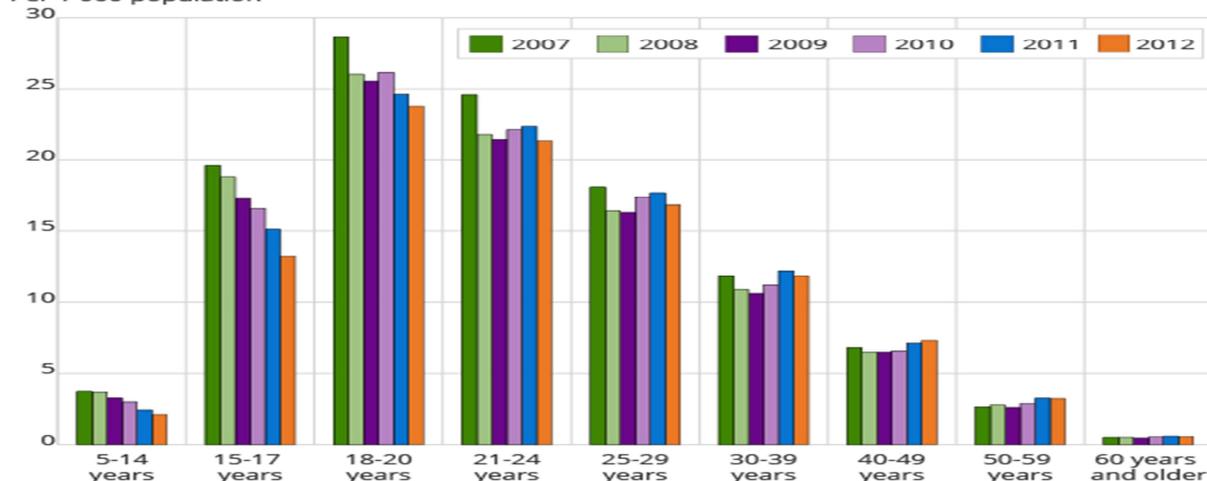
<sup>110</sup> Source : (Justitsministeriets Forskingskontor, 2014, 7).

<sup>111</sup> Source : Persons suspected of offences, Bra.se, 2014, <https://www.bra.se/bra/bra-in-english/home/crime-and-statistics/crime-statistics/persons-suspected-of-offences.html>, page consultée le 21.08.2014.

Figure 35 : Evolution du nombre de personnes inculpées par la police selon l'âge<sup>112</sup> (Tx pour 1000 habitants) - NORVÈGE

Figure 4. Persons charged with crimes, by age

Per 1 000 population

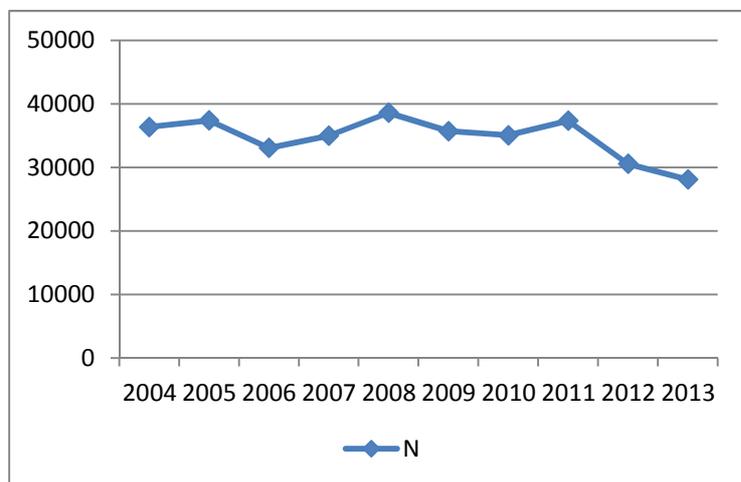


Source: StatBank, table 09415, Statistics Norway.

#### 2.2.4. Finlande

En Finlande, les statistiques de police<sup>113</sup> renseignent sur le nombre de suspects identifiés enregistrés par la police selon l'âge (moins de 15 ans et 15-17ans) et le sexe. Ainsi l'évolution du nombre absolu de mineurs suspects enregistrés dans ces statistiques entre 2004 et 2013 montre une tendance à la baisse depuis 2011 qui semblait s'amorcer en 2008. Le nombre de suspects mineurs enregistrés par la police a diminué de 23% entre 2004 et 2013. Ces chiffres ne permettent cependant pas de tenir compte de l'évolution démographique en Finlande.

Figure 36 : Evolution du nombre de suspects âgés de moins de 18 ans enregistrés par la police 2004-2013 (N)<sup>114</sup> - Finlande



#### 2.2.5. Estonie

En Estonie, les statistiques annuelles produites par l'Etat estonien<sup>115</sup> (Poder et Sakh, 2014, 96) dans le domaine de la justice nous renseignent sur le nombre de personnes, en précisant le nombre de

<sup>112</sup> Source: (Stene et Fossanger, 2014, chiffres publiés le 11.02.2014).

<sup>113</sup> [http://www.stat.fi/til/polrik/2013/polrik\\_2013\\_2014-04-02\\_kat\\_001\\_en.html](http://www.stat.fi/til/polrik/2013/polrik_2013_2014-04-02_kat_001_en.html), consulté le 20.08.2014.

<sup>114</sup> Source: Official Statistics of Finland (OSF), updated 2.4.2014.

<sup>115</sup> Depuis 2009, Statistics Estonia publie les statistiques criminelles sur base des données enregistrées dans une base informatisée (« E-File ») où se trouvent les données relatives à la procédure pénale à partir de 2006 et les données sur la criminalité enregistrée à partir de 2003 (Poder et Sakh, 2014, 102).

jeunes âgés de moins de 18 ans, renvoyées devant un tribunal pour les années 2009 à 2013. Le nombre absolu de jeunes renvoyés, considérant tous les types de procédure, est en diminution de 44%<sup>116</sup>.

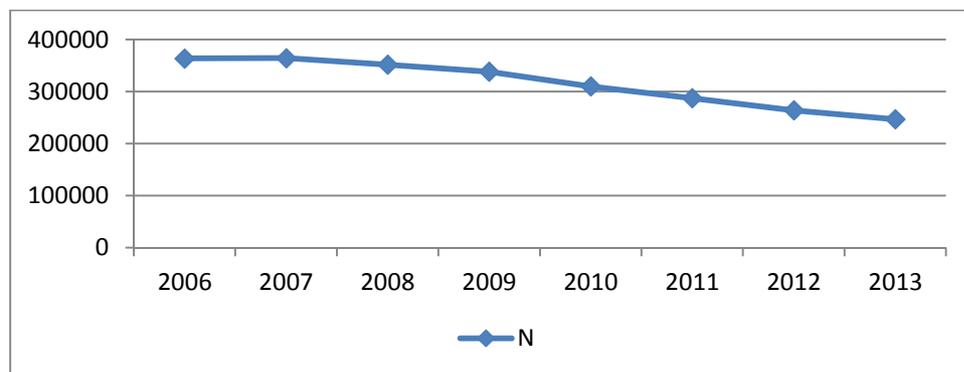
### 2.2.6. Allemagne

En Allemagne, l'administration « Federal Criminal Police office » publie annuellement un rapport sur les « Police Crime Statistics » (PCS), dans lequel sont enregistrées toutes les infractions à la loi pénale rapportées à la police, non comprises les infractions au code de la route. Les actes commis par des enfants qui ne pourront être tenus pour pénalement responsables en raison de leur âge sont inclus lorsque les données sont collectées par le PCS. L'administration elle-même insiste sur les limites des données qu'elle met à disposition: « the following factors can influence statistical developments in the Police Crime Statistics: extent to which crime is reported (e.g. the insurance aspect), Police crime detection efforts, Collection of data for statistical purposes, Amendments to criminal law, Actual changes in crime » (Bundeskriminalamt, 2014).

Les données reprises dans les différents rapports annuels permettent cependant de dresser un profil de l'évolution du nombre de jeunes suspectés et du taux de suspects pour 100 000 jeunes de nationalité allemande<sup>117</sup>. On observe une même tendance d'années en années. La comparabilité n'est cependant assurée qu'à partir de l'année 2009, année d'introduction d'une clé d'enregistrement permettant d'éviter les doublons entre l'enregistrement dans les « Länder »<sup>118</sup> (Etats) et l'enregistrement au niveau fédéral. Nous avons tout de même fait l'exercice de remonter jusqu'à l'année 2006 sachant que les données sont plus fiables à partir de 2009.

Tant le nombre absolu que le taux de suspects par rapport à la population de jeunes allemands est en diminution. L'inflexion semble s'amorcer en 2007 déjà. Le nombre absolu de jeunes suspects signalés dans les statistiques de police âgés de 10 à moins de 18 ans a diminué de 32% entre 2006 et 2013.

Figure 37 : Evolution du nombre de suspects enregistrés dans la PCS selon l'âge (N)<sup>119</sup> - Allemagne



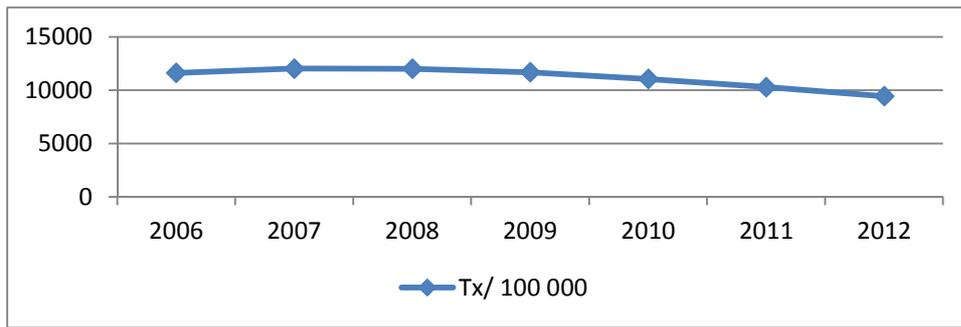
<sup>116</sup> Source: Table 3 - Persons and offences sent to court, 2009-2013, (Poder et Sakh, 2014, 96)

<sup>117</sup> Le taux n'a pas pu être calculé pour les jeunes de nationalité étrangère : "It is not possible to calculate realistic figures for non-German suspects, because unregistered foreign nationals who are in Germany legally (such as tourists, business travelers, visitors, cross-border commuters, members of the foreign armed forces stationed in Germany or diplomats), or illegally, are not included in the German population statistics" (Bundeskriminalamt, 2014).

<sup>118</sup> Il s'agit des États fédérés de la République fédérale d'Allemagne (RFA).

<sup>119</sup> Source : PCS 2006, p. 43 ; PCS 2007, 43 ; PCS 2008, p. 42 ; PCS 2009, p. 40 ; PCS 2010, p. 50 ; PCS 2011, p. 48 ; PCS 2012, p. 17 ; PCS 2013, p. 17.

Figure 38 : Evolution du nombre de jeunes suspects de nationalité allemande (Tx pour 100 000 habitants)



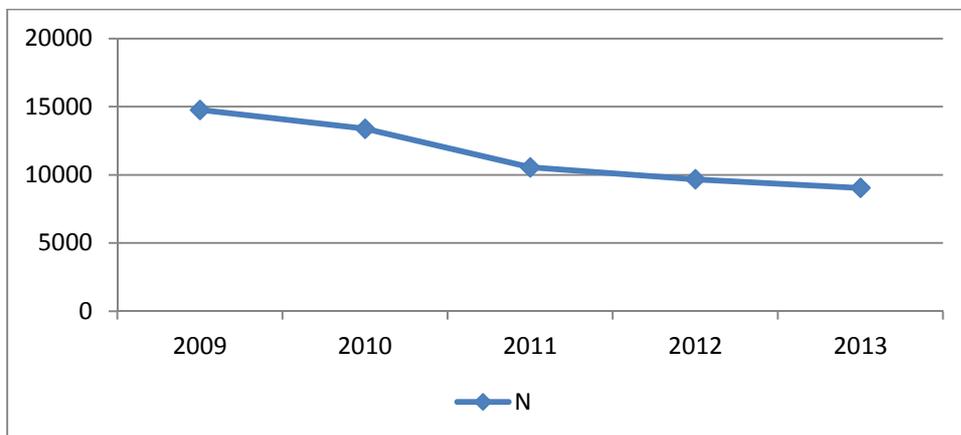
### 2.2.7. Pays-Bas

Aux Pays-Bas, une étude basée sur les données collectées dans le « Juvenile Crime Monitor (MJC), résultat d'une collaboration entre le WODC<sup>120</sup> et le service de statistique néerlandais (CBS ou Statistics Netherlands), tente de répondre à la question de l'évolution de la délinquance juvénile enregistrée durant la période 1997 à 2012. Cette étude montre que le nombre de suspects âgés de 12 à 17 ans augmente significativement depuis le début du 21<sup>ème</sup> siècle avec un pic en 2007 et que l'on assiste depuis 2008 à un déclin annuel tant du nombre absolu que relatif (taux pour 1000 jeunes) du nombre de suspects mineurs (van der Laan et Blom, 2014, 98). Pour les mineurs, la baisse de la criminalité enregistrée au cours des cinq dernières années de l'étude s'applique aux cas traités à la fois par le parquet et par le pouvoir judiciaire (van der Laan et Blom, 2014, 100).

### 2.2.8. Suisse

En Suisse, la statistique policière de la criminalité montre une diminution du nombre de mineurs prévenus âgés de 10 à 17 ans enregistrés par la police entre 2009 et 2013.

Figure 39 : Evolution du nombre de mineurs âgés de 10 à 17 ans « dénoncés »<sup>121</sup> par la police 2009-2013 (N)<sup>122</sup> - Suisse



### 2.2.9. France

En France, selon les données de la police recueillies par l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) (statistiques de sortie<sup>123</sup>), « on observe sur la période étudiée 2007-2012 une baisse importante du nombre de mis en cause en zone de police, baisse qui touche tant les

<sup>120</sup> Wetenschappelijk Onderzoek- en Documentatiecentrum.

<sup>121</sup> Le terme dénonciation englobe l'ensemble des cas d'infractions enregistrés qui sont traités par la police et transmis aux autorités de poursuite pénale (statistiques de sortie). (Office fédéral de la statistique, 2014, 8)

<sup>122</sup> Source : Prévenus enregistrés par la police selon le Code Pénal, les cantons, le sexe, l'âge et la catégorie de séjour (px-f-19-3B02) pour la période 2009-2013, Office fédéral de la statistique.

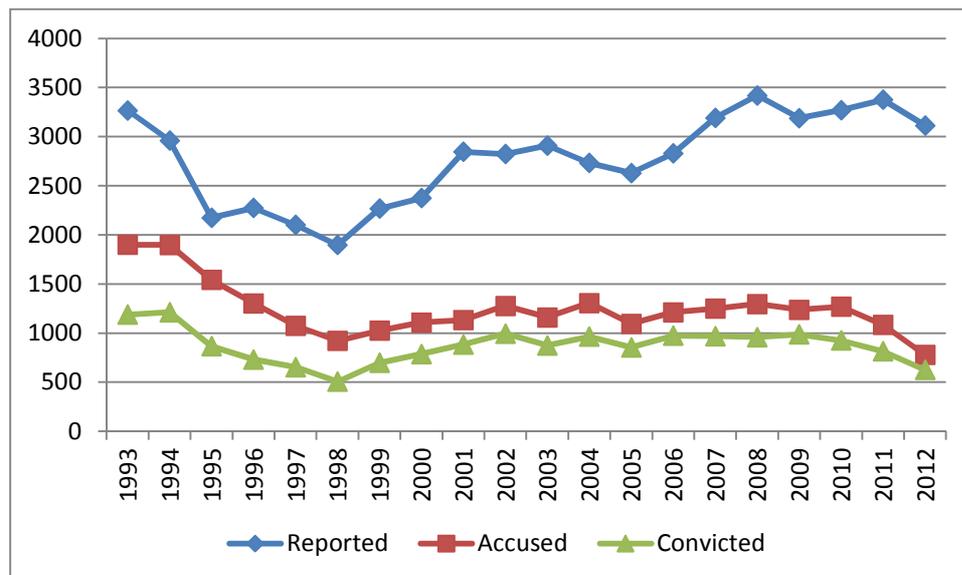
<sup>123</sup> Transmission d'un procès-verbal d'une personne mise en cause.

majeurs (-5.6%) que les mineurs (-5.4%). Pour les mineurs c'est en 2011 que la tendance s'est inversée, avec une diminution forte sur les deux dernières années (- 6.1% en 2011 et -6.3% en 2012). Le nombre total de mis en cause par la police atteint ainsi son plus faible niveau depuis 6 ans » (Lollivier et Soullez (dir.), 2013, 28)

### 2.2.10. Croatie

En Croatie, un rapport annuel présente le nombre absolu de jeunes âgés de 14 à 18 ans signalés<sup>124</sup>, inculpés et condamnés. Il semblerait que le nombre de mineurs traités par le procureur soit assez stable depuis 2008 et que le nombre de mineurs inculpés et condamnés soit en diminution.

Figure 40 : Evolution du nombre de mineurs de 14 à 18 ans signalés, inculpés et condamnés (N)<sup>125</sup> - Croatie



### 2.2.11. Australie

L'institut australien de criminologie propose la compilation d'une série de sources pour présenter une image holistique du crime et la justice criminelle en Australie (Ng, 2014). Un chapitre porte sur le profil des délinquants enregistrés à partir d'informations sur les prévenus issues de l' « ABS<sup>126</sup> Recorded Crime-Offenders, States and Territories, 2011-2012 ». Cette base de données comprend des données nationales sur l'âge et le sexe des prévenus pour quatre catégories de faits : le fait d'agir avec une intention de causer un dommage; les infractions de vol et connexes, les infractions relatives aux drogues illicites et les infractions à l'ordre public.

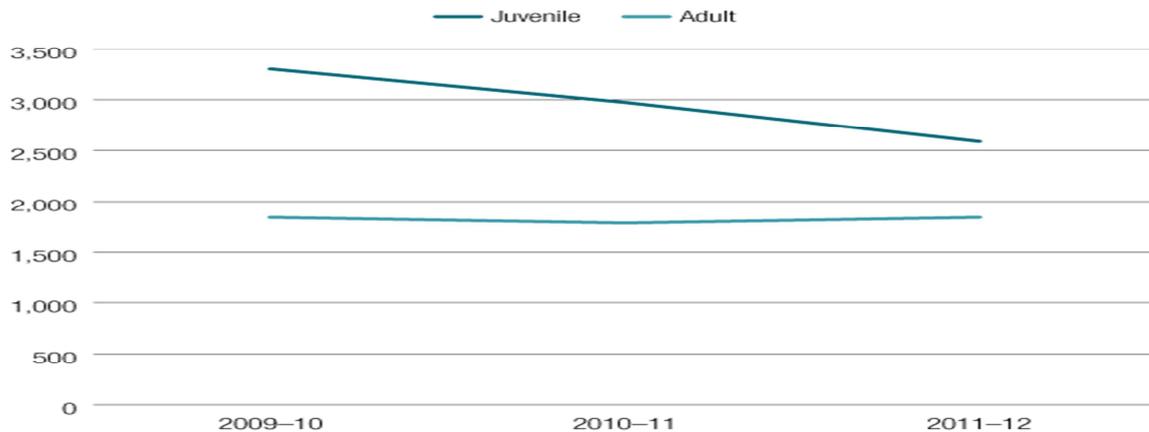
Alors que le taux pour 100 000 habitants (du même groupe d'âge) d'adultes enregistrés comme délinquants reste relativement stable (aux environs de 1.811 pour 100 000 habitants), le taux de jeunes de 10 à 17 ans signalés, plus élevés que celui des adultes, est en diminution.

<sup>124</sup> Nous traduisons ainsi le terme de « reported persons » défini dans le rapport comme « a juvenile perpetrator of a criminal offence against whom the legal proceedings based on the crime report and interlocutory proceedings have been concluded » (Jelic, Vlajcevic et Stampar, 2013, 8).

<sup>125</sup> Source : Tableau 1.1. Reported, Accused and Convicted juvenile perpetrators, 1993-2012, (Jelic, Vlajcevic et Stampar, 2013, 11).

<sup>126</sup> L'ABS est l' « Australian Bureau of Statistics », <http://www.abs.gov.au/>.

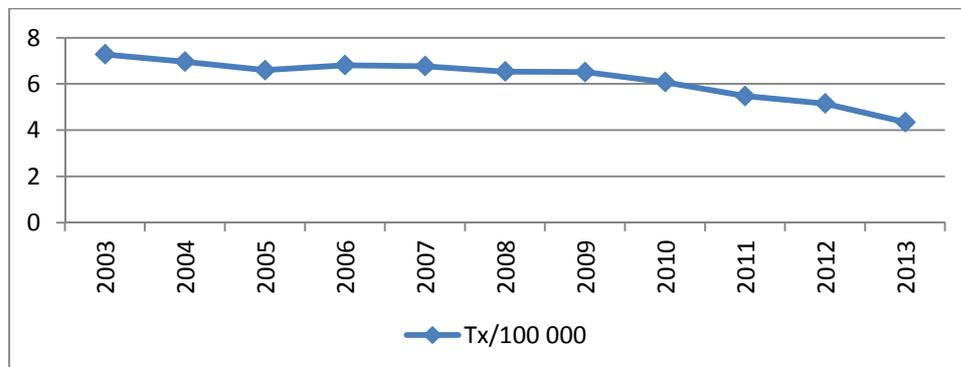
Figure 41 : Evolution du nombre de « délinquants » jeunes (10-17 ans) et adultes par groupe d'âge, 2009-10 à 2011-12 (Tx pour 100 000 de ce groupe d'âge par année)<sup>127</sup> - Australie



### 2.2.12. Canada

Au Canada, les statistiques diffusées par le Canadian Centre for Justice Statistics sur base des données policières montrent également une importante diminution d'environ 40% du taux de jeunes âgés de 12 à 17 ans « inculpés » par la police (youth accused in an criminal incident) durant la dernière décade.

Figure 42 : Evolution du nombre de jeunes « inculpés » par la police (Tx pour 100 000 jeunes)<sup>128</sup> - Canada



### 2.2.13. Etats-Unis d'Amérique

Aux Etats-Unis, l'« Office of Juvenile Justice and Delinquency Prévention » actualise régulièrement les données portant sur le nombre d'arrestations et le type de faits commis par des jeunes âgés de moins de 18 ans.

Le taux d'arrestation ne donne pas d'indication sur le nombre d'individus arrêtés durant une année ou sur le nombre de faits commis<sup>129</sup>. Les statistiques d'arrestation donnent une image de l'entrée dans le système de justice des jeunes de moins de 18 ans. Ceux-ci entrent de moins en moins souvent dans le système. « Although these data do not present a definitive picture of juvenile involvement in crime, they are the closest measure generally available of the proportion of crime

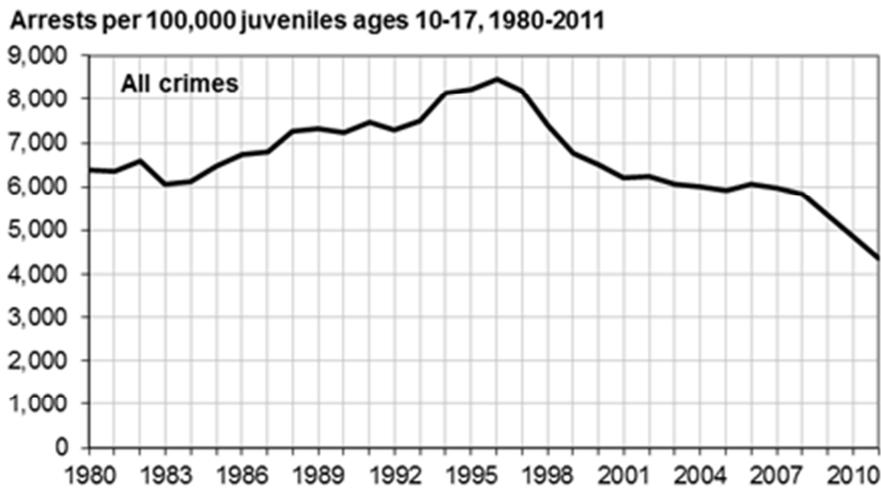
<sup>127</sup> Source : (Ng, 2014, Figure 52, 65).

<sup>128</sup> Source : Table 8a, Statistics Canada, Canadian centre for justice statistics, Uniform Crime Reporting Survey, (Boyce, Cotter et Perreault, 2014, 37).

<sup>129</sup> Certains individus sont arrêtés plusieurs fois, et un fait peut correspondre à plusieurs arrestations.

known to law enforcement that is attributed to persons younger than age 18". (Puzzanchera et Sickmund, 2013, 2). Les données concernant les « most serious offense » indiquent que le nombre d'arrestation de jeunes a diminué de 31% entre 2002 et 2011 (Puzzanchera et Sickmund, 2013, 3) et de 48% entre 1996 et 2011 selon le « Statistical Briefing book »<sup>130</sup> :

Figure 43 : Evolution du nombre d'arrestation de jeunes de 10-17 ans, 1980-2011 (Tx pour 100 000) - USA



### 2.3. Que retenir ?

Nous ne prétendons pas avoir fait le tour de la question, ni proposer une comparaison des évolutions des chiffres de la criminalité enregistrée chez les mineurs d'âge dans différents pays. La démarche proposée a le mérite de mettre en lumière des grandes tendances qui mériteraient d'être investiguées et confirmées mais qui, à tout le moins, alimentent l'hypothèse d'un mouvement à la baisse des faits infractionnels enregistrés commis par des mineurs. En effet, notre rapide tour d'horizon de quelques données accessibles sur des sites officiels de statistiques nationales ou de Ministères de la justice indiquerait que, pour pratiquement tous les pays<sup>131</sup> pour lesquels nous avons trouvé de l'information en ligne sur les statistiques policières, le nombre et/ou le taux de mineurs « mis en cause » pour des infractions relatives au code pénal serait en diminution, depuis la fin des années 2000, plus précisément depuis 2007-2008.

## Conclusion provisoire

Les quelques données explorées autres que les données institutionnelles belges montrent que les tendances observées au niveau du flux des parquets jeunesse en Belgique trouvent un écho à la fois dans d'autres types de données, comme le montrent les résultats de l'enquête de délinquance auto rapportée réalisée en Flandres dans le cadre du JOP monitor, et dans les données institutionnelles de bon nombre d'autres pays, en Europe ou ailleurs. Les indicateurs institutionnels que nous avons investigués vont dans le même sens, à savoir une baisse des signalements de mineurs pour des faits infractionnels. Ces éléments permettent de questionner fortement une représentation très commune de l'augmentation de la délinquance juvénile. L'ambition de cette première démarche

<sup>130</sup> Source: OJJDP Statistical Briefing Book. Online. [http://www.ojjdp.gov/ojstatbb/crime/JAR\\_Display.asp?ID=qa05200](http://www.ojjdp.gov/ojstatbb/crime/JAR_Display.asp?ID=qa05200). February 25, 2014.

<sup>131</sup> Seules les données concernant la Croatie indiqueraient une stagnation du nombre de signalements de jeunes suspects.

d'objectivation est d'asseoir le constat sur des données concrètes et d'ouvrir les perspectives de compréhension et d'interprétation dans un contexte se déployant au-delà de nos frontières.

Il nous faut cependant rester extrêmement vigilant quant à l'usage des chiffres en termes d'orientation politique. « Ils aboutissent généralement à deux conclusions concurrentes :

1. La délinquance diminue et on pourra se satisfaire de la politique choisie (même si c'est une politique de diminution du personnel susceptible de produire les enregistrements nécessaires à la mesure « objective » de la délinquance ;
2. La délinquance augmente et cela justifiera, par exemple, une augmentation des moyens dévolus à son contrôle (alors que ces mêmes moyens font partie de l'explication des résultats des comptages) ou, mieux encore –parce que moins coûteux en apparence-, une augmentation des peines que l'on associe à des comportements apparemment « en progression », ce qui permet aux autorités politiques de témoigner de leur préoccupation pour le phénomène dont la hausse est évidemment inquiétante » (Adam et al., 2014, 121).

Il n'en reste pas moins pertinent de tenter de comprendre ce mouvement à la baisse qui ne correspond pourtant pas à l'imaginaire collectif et qui n'est finalement peut-être que passager étant donné l'évolution du contexte socioéconomique.

Il existe encore très peu d'études autour de cette observation. L'objet de notre seconde phase de recherche sera de mettre au travail sur le terrain belge quelques hypothèses de compréhension choisies à partir d'une analyse documentaire d'éléments d'interprétation qui ne tiendraient pas uniquement à la situation spécifique de la Belgique.

## Bibliographie

ABDELJALIL N., 2004, « Atelier n° 6: Analyse en composantes principales (ACP) »,.

ADAM C., CAUCHIE J.-F., DEVRESSE M.-S., DIGNEFFE F., KAMINSKI D., 2014, *Crime, justice et lieux communs*, Bruxelles, Larcier, 268 p.

AEBI M., 2006, *Comment mesurer la délinquance ?*, Armand Colin, Paris, 315 p.

AEBI M., AKDENIZ G., BARCLAY G., CAMPISTOL C., CANEPPELE S., GRUSZCZYNSKA B., HARRENDORF S., HEISKANEN M., HYSI V., JEHLÉ J.-M., JOKINEN A., KENSEY A., KILLIAS M., LEWIS C.G., SAVONA E., SMIT P., RANNVEIG B., 2014, *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics 2014 - Fifth edition*, Helsinki, Heuni, UNODC (HEUNI Publication Series), 413 p.

AEBI M., AUBUSSON DE CAVARLAY B., BARCLAY G., GRUSZCZYNSKA B., HARRENDORF S., HEISKANEN M., HYSI V., JACQUIER V., JEHLÉ J.-M., KILLIAS M., SHOSTKO O., SMIT P., RANNVEIG B., 2010, *European Sourcebook of Crime and Criminal Justice Statistics - 2010. Fourth edition*, Den Haag, Boom Juridische uitgevers (Onderzoek en Beleid), 382 p.

AUBUSSON DE CAVARLAY B., 2013, « Les mineurs mis en cause selon les statistiques de police », *Questions pénales*, XXXVI.2, p. 1-4.

BOYCE J., COTTER A., PERREAULT S., 2014, « Police-reported crime statistics in Canada, 2013 », *Juristat*, p. 39.

BUNDESKRIMINALAMT, 2014, « Police Crime Statistics - Federal Republic of Germany - Report 2013, abridged version », Wiesbaden, Bundeskriminalamt.

COPS D., 2014, « Criminaliteit en onveiligheidsgevoelens doorheen de tijd. Een analyse op basis van 10 jaar JOP-monitor », dans BRADT L., PLEYSIER S., PUT J., SIONGERS J., SPRUYT B. (dirs.), *Jongeren in cijfers en letters. Bevindingen uit de JOP-monitor 3 en de JOP-schoolmonitor 2013*, Leuven / Den Haag, Acco, p. 69-90.

DESBOIS D., 1998, « Une introduction à l'Analyse en Composantes Principales avec SPSS pour Windows », *Modulad*, 20, p. 57-94.

DETRY I., GOEDSEELS E., 2008, « La statistique « nouvelle » des parquets de la jeunesse : analyse des affaires signalées au cours de l'année 2005 », dans *La statistique « nouvelle » des parquets de la jeunesse : regards croisés autour d'une première analyse*, Academia press, Gent, Vanneste C., Detry I., Goedseels E., p. 19-60.

DIJK J. VAN, 2009, « Approcher la vérité en matière de délinquance. la comparaison des données d'enquête en population générale avec les statistiques de police sur la délinquance enregistrée », dans *Mesurer la délinquance en Europe*, L'Harmattan, Paris, Robert Philippe, p. 17-55.

ERNBO M., PETERSSON L., 2011, « Kriminalstatistik 2010 - English summary. Crime statistics 2010 », 2011:1, Stockholm, National Council for Crime Prevention (Bra).

GAVRAY C., 2011, « Quels enseignements tirer des données de délinquance auto-révélées ? », *Observatoire: Revue d'Action Sociale & Médico-Sociale, num spécial « Vous avez dit "violente la jeunesse?"*.

JELIC B., VLAJCEVIC M., STAMPAR G., 2013, « Juvenile Perpetrators of Criminal Offences, Reports, Accusations and Convictions, 2012 », Statistical Reports, 1505, Zagreb, Croatian Bureau of Statistics.

JUNGER-TAS J., ENZMANN D., KILLIAS M., STEKETEE M., HAEN MARSHALL I., GRUSZCZYNSKA B., 2010, « Self-reported youth delinquency in Europe and beyond: First results of the Second International Self-Report Delinquency Study in the context of police and victimization data », *European Journal of Criminology*, 7, 2, p. 159-183.

JUSTITSMINISTERIETS FORSKINGSKONTOR, 2014, « Udviklingen i borne- og ungdomskriminalitet -2001-2013 », Justitsministeriets.

LAAN A.M. VAN DER, BLOM G., 2014, « Juvenile Crime Monitor 1997-2012, Developments in the number of suspects and criminal offenders from 1997 through 2012 - Summary », *Cahier WODC*, 2014-7, p. 97-100.

LOLLIVIER (DIR.) S., SOULLEZ (DIR.) C., 2013, « La criminalité en France - Majeurs et mineurs mis en cause pour crimes et délits non routiers par les services de la Police nationale en 2012 », Rapport annuel, n° 9, Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales.

MAHIEU V., RAVIER I., VANNESTE C., 2015, « Vers une image chiffrée de la délinquance enregistrée des jeunes en Région de Bruxelles capitale. Recherche réalisée à la demande de l'Observatoire Bruxellois de la Prévention et de la Sécurité », Rapport final de recherche, *Rapport et notes de recherche*, Bruxelles, INCC.

MUCCHIELLI L., 2010, « "L'évolution de la délinquance des mineurs" Données statistiques et interprétation générale », *Agora Débats-Jeunesses*, 2010/3, 56, p. 87-101.

NG S., 2014, « Australian crime: facts and figures 2013 », Rapport annuel, Canberra, Australian Institute of Criminology.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, 2014, « Criminalité et droit pénal - Panorama », Neuchatel (Suisse), Office fédéral de la statistique.

PLEYSIER S., COPS D., 2013, « Jeugd delinquentie in self-report studies, Een kritische reflectie vanuit het jeugdonderzoekplatform (JOP) », NICC Studiedag « De wet op de jeugdbescherming in hervorming », Bruxelles, 5 décembre 2013.

PLEYSIER S., PUT J., 2015, « Watskebert? Criminaliteit door de jeugd van tegenwoordig », dans PATTYN B., HOINE P. D' (dirs.), *Jongeren vandaag en de wereld morgen XXI Lessen voor de eenentwintigste eeuw*, Leuven, Universitaire Pers Leuven, p. 25-46.

PODER K., SAHK K., 2014, *Eesti statistika aastaraamat 2014 - Statistical yearbook of Estonia*, Tallin, Statistics Estonia, 439 p.

PUZZANCHERA C., SICKMUND M., 2013, « Juvenile arrests 2011 », *National Report Series*, Washington D.C., Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

RAVIER I., 2012, « La "délinquance" des mineurs sous l'angle de l'activité des parquets de la jeunesse », *Journal du Droit des Jeunes*, 319, p. 11-21.

ROBERT P., 2013, « Comment mesurer l'évolution de la délinquance juvénile? », *Note Fondation Jean Jaurès*, n° 183, p. 1-9.

ROBERT P., ZAUBERMAN R., 2011, *Mesurer la délinquance*, Paris, Presses de Science Po, 180 p.

SMIT P., HARRENDORF S., 2010, « Responses of the criminal justice system », dans *International statistics on crime and justice*, Helsinki, Heuni, UNODC (HEUNI Publication Series).

STONE R.J., FOSSANGER S.F., 2014, « Offences investigated, 2012 », SSB.NO.

VANNESTE C., 1997, *Les chiffres des prisons de 1830 à 1995, des mécanismes économiques à leur traduction pénale*, Thèse de doctorat en criminologie, Louvain-La Neuve, Université Catholique de Louvain, 393 p.

VANNESTE C., 2001, *Les chiffres des prisons. Des logiques économiques à leur traduction pénale*, Paris, L'Harmattan (Déviance et société), 229 p.

VANNESTE C., DETRY I., GOEDSEELS E., 2007, *Recherche relative à la production et à l'exploitation scientifique des données statistiques en matière de protection de la jeunesse et de délinquance juvénile, Premier rapport, Analyse du flux des affaires entrées au niveau des parquets de la jeunesse en 2005*, Bruxelles, INCC (Rapports et notes de recherche), 116 p.

VANNESTE, C., DETRY, I., GOEDSEELS, E. (dirs.), 2008, *La statistique « nouvelle » des parquets de la jeunesse : regards croisés autour d'une première analyse*, Gent (Belgique), Academia Press, 151 p.

## Table des figures

Figure 1 : Evolution du nombre d'affaires protectionnelles (FQI & MD) dans l'ensemble des parquets jeunesse 2006-2013 (N) .....	6
Figure 2 : Evolution du nombre d'affaires protectionnelles (FQI & MD) dans l'ensemble des parquets jeunesse 2006-2013 (indice) .....	7
Figure 3 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires protectionnelles (FQI & MD) dans l'ensemble des parquets jeunesse 2006-2013.....	9
Figure 4 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI dans l'ensemble des parquets jeunesse 2006-2013 .....	10
Figure 5 : Evolution du nombre d'affaires FQI signalées dans les 5 arrondissements sélectionnés 2006-2013 (indice) .....	11
Figure 6 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires MD dans l'ensemble des parquets jeunesse 2006-2013 .....	12
Figure 7 : Evolution du nombre d'affaires MD signalées dans les 5 arrondissements sélectionnés 2006-2013 (indice) .....	13
Figure 8 : Evolution du nombre de mineurs dans les affaires FQI signalées l'ensemble des parquets jeunesse (Belgique) et dans les 5 arrondissements sélectionnés 2006-2013 (indice).....	14
Figure 9 : Evolution du nombre de mineurs FQI selon le sexe l'ensemble des parquets jeunesse Belgique – 2006-2013 (indice).....	15
Figure 10 : Evolution de la proportion de mineurs FQI selon l'âge l'ensemble des parquets jeunesse (Belgique) (%) – 2006-2013 .....	16
Figure 11 : Evolution du nombre de mineurs FQI selon l'âge l'ensemble des parquets jeunesse (Belgique) – 2006-2013 (indice) .....	16
Figure 12 : Evolution du nombre de modalités d'entrée au parquet des affaires FQI – Belgique 2006-2013 (indice).....	17
Figure 13 : Evolution du nombre de modalités d'entrée au parquet des affaires FQI – Bruxelles 2006-2013 (indice).....	18
Figure 14 : Evolution du nombre de modalités d'entrée au parquet des affaires FQI – Antwerpen 2006-2013 (indice) .....	18
Figure 15 : Evolution du nombre de modalités d'entrée au parquet des affaires FQI – Gent 2006-2013 (indice).....	19
Figure 16 : Evolution du nombre de modalités d'entrée au parquet des affaires FQI – Liège 2006-2013 (indice).....	19
Figure 17 : Evolution du nombre de modalités d'entrée au parquet des affaires FQI – Charleroi 2006-2013 (indice).....	20
Figure 18 : Nombre de nouvelles affaires entrées dans les parquets correctionnels 2006-2013 dans l'ensemble des parquets correctionnels (Belgique) et les 5 arrondissements sélectionnés (indice) ...	21
Figure 19 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI par type de faits pour l'ensemble des parquets jeunesse - Belgique 2006-2013 .....	24
Figure 20 : Evolution du nombre d'affaires FQI pour l'ensemble des parquets jeunesse par types d'affaires 2006-2013 (indice) .....	25
Figure 21 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI par type de faits pour les 5 arrondissements sélectionnés 2006-2013 .....	26
Figure 22 : Evolution du nombre de faits signalés dans l'arrondissement de Bruxelles par type d'infraction 2006-2013 (indice).....	27
Figure 23 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI par type de faits - Bruxelles 2006-2013.....	28
Figure 24 : Evolution du nombre de faits signalés dans l'arrondissement d'Antwerpen par type d'infraction 2006-2013 (indice).....	29
Figure 25 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI par type de faits - Antwerpen 2006-2013 .....	30

Figure 26 : Evolution du nombre de faits signalés dans l'arrondissement de Gent par type d'infraction 2006-2013 (indice) .....	31
Figure 27 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI par type de faits - Gent 2006-2013 .....	32
Figure 28 : Evolution du nombre de faits signalés dans l'arrondissement de Liège par type d'infraction 2006-2013 (indice) .....	33
Figure 29 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI par type de faits - Liège 2006-2013.....	34
Figure 30 : Evolution du nombre de faits signalés dans l'arrondissement de Charleroi par type d'infraction 2006-2013 (indice).....	35
Figure 31 : Structure d'organisation des variables relatives aux taux de signalements d'affaires FQI par type de faits - Charleroi 2006-2013 .....	36
Figure 32 : Prévalence des comportements délinquants auto rapportés dans les JOP-monitor en 2005, 2008 et 2013 par les jeunes flamands de 14 à 15 ANS (%).....	39
Figure 33 : Prévalence des comportements délinquants auto rapportés dans les JOP-monitor en 2005, 2008 et 2013 par les jeunes flamands de 14 à 25 ans (%) .....	40
Figure 34 : Evolution du nombre de jeunes de 10 à 17 ans suspectés ou accusés 2001- 2013 (Tx pour 1000 jeunes). Indice 2001 = 100 - Danemark.....	44
Figure 35 : Evolution du nombre de personnes inculpées par la police selon l'âge (Tx pour 1000 habitants) - NORVÈGE.....	45
Figure 36 : Evolution du nombre de suspects âgés de moins de 18 ans enregistrés par la police 2004-2013 (N) - Finlande .....	45
Figure 37 : Evolution du nombre de suspects enregistrés dans la PCS selon l'âge (N) - Allemagne.....	46
Figure 38 : Evolution du nombre de jeunes suspects de nationalité allemande (Tx pour 100 000 habitants) .....	47
Figure 39 : Evolution du nombre de mineurs âgés de 10 à 17 ans « dénoncés » par la police 2009-2013 (N) - Suisse.....	47
Figure 40 : Evolution du nombre de mineurs de 14 à 18 ans signalés, inculpés et condamnés (N) - Croatie .....	48
Figure 41 : Evolution du nombre de « délinquants » jeunes (10-17 ans) et adultes par groupe d'âge, 2009-10 à 2011-12 (Tx pour 100 000 de ce groupe d'âge par année) - Australie.....	49
Figure 42 : Evolution du nombre de jeunes « inculpés » par la police (Tx pour 100 000 jeunes) - Canada.....	49
Figure 43 : Evolution du nombre d'arrestation de jeunes de 10-17 ans, 1980-2011 (Tx pour 100 000) - USA .....	50

<b>Collection des rapports et notes de recherche</b> <b>Collectie van onderzoeksrapporten en onderzoeksnota's</b>
--

*Actualisée en septembre 2014 – Geactualiseerd in september 2014*

- N°36 JONCKHEERE, A., *Le rôle et l'organisation des greffiers d'instruction.*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Septembre 2014, 76 p.
- N°35 MAHIEU, V., LEMONNE, A. (dir.), VANNESTE, C. (dir.), *Projet de recherche portant sur le développement d'un outil d'aide à la décision en matière de violences entre partenaires. Projet réalisé dans le cadre d'une collaboration avec l'équipe de l'Institut Thomas More Kempen.*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Avril 2014, 99 p.
- N°34 DACHY, A., BOLIVAR, D., LEMONNE, A. (dir.), VANNESTE, C. (dir.), *Implementing a better response to victims' needs. Handbook accomplished in the framework of the project « Restorative justice, Urban Security and Social Inclusion : a new European approach » JUST/2010/JPEN/1601. Financed by CRIMINAL JUSTICE Programme EU 2008-2010*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, 2012, 103 p.
- N°33 MINE, B., ROBERT, L., JONCKHEERE, A. (DIR.), MAES, E. (dir.), *Analyse des processus de travail de la Direction Gestion de la détention et des directions pénitentiaires locales dans le cadre de la formulation d'avis et de la prise de décisions en matière de modalités d'exécution des peines/Analyse van werkprocessen van de Directie Detentiebeheer en lokale gevangenisdirecties in het kader van de advies- en besluitvorming inzake bijzondere strafuitvoeringsmodaliteiten*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, février/februari 2013, 370 p.
- N°32b GILBERT, E., MAHIEU, V., GOEDSEELS, E. (PROM.), RAVIER, I. (PROM.), *Onderzoek naar de beslissingen van jeugdrechtbanken/jeugdrechtbanken in MOF-zaken*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Operationele Directie Criminologie, Onderzoeksrapport, Brussel, september 2012, 189 p.
- N°32a GILBERT, E., MAHIEU, V., GOEDSEELS, E. (DIR.), RAVIER, I. (DIR.), *Recherche relative aux décisions des juges/tribunaux de la jeunesse dans les affaires de faits qualifiés infractions*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Rapport final de recherche, Bruxelles, septembre 2012, 189 p.
- N°31 MAHIEU, V., VANDERSTRAETEN, B., LEMONNE, A. (dir.), *Evaluation du Forum national pour une politique en faveur des victimes/ Evaluatie van het Nationaal Forum voor Slachtofferbeleid. Rapport final/Eindrapport(bilingue)*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Operationele Directie Criminologie/Direction Opérationnelle de Criminologie, Brussel/Bruxelles, février/februari 2012, 220 p + annexes.
- N°30 ADELAIRE K., REYNAERT J.-F., NISEN L., *Recherche relative au système de rémunération de l'aide juridique de deuxième ligne*, MINCKE C., SHOENAERS F. (dir.), Centre de recherche et d'interventions sociologiques de l'Université de Liège / Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Bruxelles, septembre 2012, 156 p + annexes.

- N°29 JEUNIAUX, P, RENARD, B. (dir), *Les dépenses en matière d'expertises génétiques dans le système pénal belge, de 2000 à 2010*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Rapport final de recherche, Bruxelles, janvier 2012, 185 p.
- N°28 JONCKHEERE, A., *La (mise en) liberté sous conditions : usages et durée d'une mesure alternative à la détention préventive (2005-2009). Note de recherche dans le cadre de l'exploitation scientifique de SIPAR, la base de données des maisons de justice*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Bruxelles, février 2012, 12p.
- N°27 ROBERT, L., MAES, E. (dir.), *Wederopsluiting na vrijlating uit de gevangenis*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Operationele Directie Criminologie, Brussel, 27 januari 2012, 151p. + bijl.
- N°26 DEVRESSE (dir.), M.-S., ROBERT, L., VANNESTE, C. (dir.), coll. HELLEMANS, A., *Onderzoek inzake de classificatie van en de vraag naar regimes binnen de strafinrichtingen/Recherche relative à la classification et à la question des régimes au sein des établissements pénitentiaires*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Operationele Directie Criminologie/Direction Opérationnelle de Criminologie, Brussel/Bruxelles, 2011, 276 p.
- N°25 MINE, B., VANNESTE, C. (dir.), *Recherche relative aux conditions de faisabilité d'une articulation des bases de données statistiques sous la forme d'un « Datawarehouse »*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Bruxelles, décembre 2011, 220 p.
- N°24b BURSENS, D., VANNESTE, C. (dir.), *La médiation pénale. Note de recherche dans le cadre de l'exploitation scientifique de SIPAR, la base de données des maisons de justice*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Bruxelles, mai 2011, 38 p.
- N°24a BURSENS, D., VANNESTE, C. (dir.), *Bemiddeling in strafzaken. Onderzoeksnota in het kader van de wetenschappelijke exploitatie van SIPAR, databank van de justitiehuisen*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Operationele Directie Criminologie, Brussel, mei 2011, 38 p.
- N°23 DE MAN, C., MAES, E. (dir.), MINE, B., VAN BRAKEL, R., *Toepassingsmogelijkheden van het elektronisch toezicht in het kader van de voorlopige hechtenis – Possibilités d'application de la surveillance électronique dans le cadre de la détention préventive*, Eindrapport - Rapport final, Brussel/Bruxelles, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Operationele Directie Criminologie/Direction Opérationnelle de Criminologie, december/décembre 2009, 304 p. + bijlagen/annexes.
- N° 22 HEYLEN B., RAVIER I., SCHOFFELEN J., VANNESTE C. (dir.), *Une recherche évaluative d'un centre fermé pour mineurs, le centre « De Grubbe » à Everberg/Evaluatieonderzoek van een gesloten instelling voor jongeren, centrum « De Grubbe » te Everberg*, Rapport final/Eindrapport, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Bruxelles/Brussel, 2009, 193 p.
- N° 21b JONCKHEERE A., VANNESTE C. (dir.), *Wetenschappelijke exploitatie van SIPAR, de databank van de justitiehuisen. Analyse van de gegevens betreffende het jaar 2006*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, februari 2009, 111 p.
- N° 21 JONCKHEERE A., VANNESTE C. (dir.), *Recherche relative à l'exploitation scientifique de SIPAR, la base de données des maisons de justice. Analyse de données relatives à l'année 2006*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, juillet 2008, 141 p.

- N° 20b GOEDSEELS E., DETRY I., VANNESTE C. (dir.), *Recherche relative à l'exploitation scientifique des données disponibles en matière de protection de la jeunesse et de délinquance juvénile, Premier rapport, Analyse du flux des affaires entrées au niveau des parquets de la jeunesse en 2005*, Institut National de Criminologie et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, juillet 2007, 112 p. + annexes.
- N° 20a GOODSEELS E., DETRY I., VANNESTE C. (dir.), *Onderzoek met betrekking tot de productie en wetenschappelijke exploitatie van cijfergegevens aangaande jeugddelinquentie en jeugdbescherming, Eerste onderzoeksrapport, Analyse van de instroom op de jeugdparquetten voor het jaar 2005*, Nationaal Instituut voor Criminologie en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, juli 2007, 116 p. + bijlagen.
- N° 19b LEMONNE A., VAN CAMP T., VANFRAECHEM I., VANNESTE C. (dir.), *Onderzoek met betrekking tot de evaluatie van de voorzieningen ten behoeve van slachtoffers van inbreuken*, Eindrapport, Nationaal Instituut voor Criminologie en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, juli 2007, 356 p. + bijlagen.
- N° 19a LEMONNE A., VAN CAMP T., VANFRAECHEM I., VANNESTE C. (dir.), *Recherche relative à l'évaluation des dispositifs mis en place à l'égard des victimes d'infraction*, Rapport final, Institut National de Criminologie et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, juillet 2007, 354 p. + annexes.
- N° 18 MAES E., i.s.m. het Directoraat-generaal Uitvoering van Straffen en Maatregelen (DELLENRE, S. en VAN DEN BERGH, W.), *Strafbedcijfering en -uitvoering in België anno 2006. Analyse van de actuele praktijk en voorstelling van enkele alternatieve denkpistes*, Onderzoeksnota, Nationaal Instituut voor Criminologie en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, 26 september 2006, 37 p. + bijlagen.
- N° 17 MAES E., *Proeve van werklasmeting van de toekomstige strafuitvoeringsrechtbanken. Een simulatie-oefening op basis van data in verband met de strafuitvoeringspraxis tijdens het jaar 2004*, Onderzoeksnota, Nationaal Instituut voor Criminologie en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, 13 december 2005 (met aanvulling d.d. 19 mei 2006: tabel in bijlage), 10 p. + bijlagen.
- N° 16b JONCKHEERE A., VANNESTE C. (dir.), *Onderzoek met betrekking tot de wetenschappelijke exploitatie van het gegevensbestand betreffende de justitiehuisen – SIPAR*, Eerste rapport (vertaling uit het Frans), Nationaal Instituut voor Criminologie en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, december 2006, 83 p.
- N° 16a JONCKHEERE A., VANNESTE C. (dir.), *Recherche relative à l'exploitation scientifique des bases de données existantes au sein des Maisons de justice – SIPAR*, Premier rapport, Institut National de Criminologie et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, décembre 2006, 77 p.
- N° 15b RENARD B., VANNESTE C. (dir.), *Het statuut van de deskundige in strafzaken*, Eindrapport, Nationaal Instituut voor Criminologie en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, december 2005, (gedeeltelijke vertaling, april 2006), 86 p.
- N° 15a RENARD B., VANNESTE C. (dir.), *Le statut de l'expert en matière pénale*, Rapport final de recherche, Institut National de Criminologie et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, décembre 2005, 405 p.
- N° 14 GOOSSENS F., MAES E., DELLENRE S., VANNESTE C. (dir.), *Projet de recherche relatif à l'introduction de la surveillance électronique comme peine autonome/Onderzoeksproject inzake de invoering van het elektronisch toezicht als autonome straf*, Rapport final de recherche/Eindrapport, Institut National de Criminologie et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminologie en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Bruxelles/Brussel, octobre/oktober 2005, 204 p. + bijlagen/annexes.

- N° 13 DAENINCK P., DELTENRE S., JONCKHEERE A., MAES E., VANNESTE C. (dir.), *Analyse des moyens juridiques susceptibles de réduire la détention préventive/Analyse van de juridische mogelijkheden om de toepassing van de voorlopige hechtenis te verminderen*, Rapport final de recherche/Eindrapport, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Bruxelles/Brussel, mars/maart 2005, 367 p.
- N° 12 RENARD B., DELTENRE S., *L'expertise en matière pénale – Phase I: Cartographie des pratiques*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Rapport final de recherche, Bruxelles, juin 2003, 138 p. + annexes.
- N° 11 DELTENRE S., MAES E., *Analyse statistique sur base de données de condamnations: plus-value et applications concrètes/Statistische analyse aan de hand van de veroordelingsgegevens: meerwaarde en praktijkvoorbeeld*, Notes de recherche/Onderzoeksnota's, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Bruxelles/Brussel, 2000-2002.
- N° 10 MAES E., *Studie van de evolutie van de gedetineerdenpopulatie volgens misdrijfcategorie (1980-1998)*, Onderzoeksnota, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, september 2001, 15 p. + bijlagen.
- N° 9 DELTENRE S., MAES E., *Effectmeting van enkele mogelijke wetswijzigingen op het vlak van de voorlopige hechtenis/Simulations de l'impact de quelques modifications législatives en matière de détention préventive*, Onderzoeksnota's/Notes de recherche, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Brussel/Bruxelles, 2001.
- N° 8b VANNESTE C., *De beslissingen genomen door de parketmagistraten en de jeugdrechters ten aanzien van delinquente minderjarigen*, Eindrapport (vertaling), Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, dec. 2001, 206 p. + bijlagen.
- N° 8a VANNESTE C., *Les décisions prises par les magistrats du parquet et les juges de la jeunesse à l'égard des mineurs délinquants*, Rapport final de recherche, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, juin 2001, 205 p. + annexes.
- N° 7 RENARD B., *L'usage du polygraphe en procédure pénale; analyse procédurale, Note d'étude – Partie III de l'avis pour le Ministre de la Justice et le Collège des Procureurs généraux sur l'usage du polygraphe en procédure pénale belge*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, septembre 2000, 59-80 p.
- N° 6 MAES E., DUPIRE V., TORO F., VANNESTE C. (dir.), *De V.I.-commissies in actie. Onderzoek naar de werking van de in het kader van de nieuwe V.I.-wetgeving (wetten van 5 en 18 maart 1998) opgerichte commissies voor de voorwaardelijke invrijheidstelling/Les commissions de libération conditionnelle en action. Recherche sur le fonctionnement des commissions de libération conditionnelle créées dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la libération conditionnelle (lois des 5 et 18 mars 1998)*, Eindrapport/Rapport final de recherche, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Brussel/Bruxelles, augustus/août 2000, 355 p. + bijlagen/annexes.
- N° 5 MORMONT, C. (DIR.), VANNESTE, C. (DIR.), TORO, F., MARSDEN, E., SNIJDERS, J., *Etude comparative dans les 15 pays de l'Union Européenne relative au statut et modalités de l'expertise des personnes présumées ou avérées abuseurs sexuels*, Rapport final de la recherche co-financée par la Commission Européenne et le Ministère de la Justice belge, Programme européen STOP, Université de Liège et Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, octobre 1999, 192 p. + résumés en néerlandais (11 p.) et anglais (11 p).

- N° 4 RENARD B., VANDERBORGHT J., *Recherche Proactive, révélateur d'une approche nouvelle? Etude relative à la recherche proactive dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée Proactieve Recherche, exponent van een vernieuwde aanpak? Onderzoek naar de proactieve recherche in de strijd tegen de georganiseerde criminaliteit*, Institut National de Criminologie et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminologie en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Rapport final de recherche/Eindrapport, Bruxelles/Brussel, septembre/september 1999, 386 p.
- N° 3 SNACKEN S. (dir.), DELTENRE S., RAES A., VANNESTE C., VERHAEGHE P., *Recherche qualitative sur l'application de la détention préventive et de la liberté sous conditions/Kwalitatief onderzoek naar de toepassing van de voorlopige hechtenis en de vrijheid onder voorwaarden*, Rapport final de recherche/Eindrapport, Institut National de Criminologie et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminologie en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie/Vrije Universiteit Brussel, Bruxelles/Brussel, 1999, 244 p.
- N° 2 SNACKEN S. (dir.), DE BUCK K., D'HAENENS K., RAES A., VERHAEGHE P., *Onderzoek naar de toepassing van de voorlopige hechtenis en de vrijheid onder voorwaarden*, Eindrapport, Nationaal Instituut voor Criminologie en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie/Vrije Universiteit Brussel, Brussel, 1997, 174 p.
- N° 1 DE BUCK K., D'HAENENS K., *Electronic Monitoring*, Studienota, Nationaal Instituut voor Criminologie en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, 1996, 40 p.

**Direction Opérationnelle de Criminologie  
Operationele Directie Criminologie**

**TOUR DES FINANCES/FINANCIETOREN  
7<sup>ème</sup> étage / 7de verd. – bte/bus 71**

**Bd du Jardin Botanique / Kruidtuinlaan 50  
B-1000 Bruxelles/Brussel**

**<http://incc.fgov.be>   <http://nicc.fgov.be>**